

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17^e SEANCE

Séance du Mercredi 17 Octobre 1973.

SOMMAIRE

1. — Aménagement de l'ordre du jour (p. 4475).

2. — Rappels au règlement (p. 4475).

MM. Ducray, le président, de Poulpiquet.

3. — Questions orales avec débat (p. 4476).

ÉVÉNEMENTS DU PROCHE-ORIENT

(Questions de MM. Péronnet, Baillot, Roux, Destremau, Seitlinger, Poperen, Soustelle.)

MM. Péronnet, Baillot, Roux, Destremau, Seitlinger, Poperen, Soustelle, Jobert, ministre des affaires étrangères; Bastide, Jean-Jacques Servan-Schreiber.

MM. Lecanuet, Georges, Frédéric-Dupont, Couve de Murville, Robert-André Vivien.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Fixation de l'ordre du jour (p. 4496).

Ordre du jour complémentaire: M. Boscher.

Rappels au règlement: MM. Fanton, Bécam, le président.

Adoption de l'ordre du jour complémentaire.

Suspension de la séance (p. 4497).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. PAUL ALDUY, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

AMENAGEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents n'ayant pas terminé ses travaux, l'Assemblée sera appelée ultérieurement à fixer l'ordre du jour des prochaines séances.

— 2 —

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Ducray, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Ducray. Monsieur le président, par le biais de ce rappel au règlement, j'entends faire part à l'Assemblée des douloureux incidents qui se sont produits la nuit dernière aux domiciles de certains de mes collègues députés du Rhône et à mon propre domicile.

M. Lucien Neuwirth. Ainsi qu'aux domiciles de certains députés de la Loire !

M. Gérard Ducray. Pendant la nuit, des individus ont souillé les murs de mon domicile, les parties communes de l'immeuble, des voitures particulières et la chaussée de la rue par des inscriptions diverses, effectuées notamment avec de la peinture en bombe.

En ce qui me concerne, les auteurs de ces méfaits savaient parfaitement que je devais intervenir hier après-midi au cours de la discussion du projet de loi constitutionnelle et qu'il ne restait à mon domicile qu'une femme et deux jeunes enfants.

Monsieur le président, mon âge m'a évité de connaître les horreurs de la dernière guerre et même les événements d'Algérie, mais je crois pouvoir dire que de tels agissements sont de nature fasciste et totalitaire. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Je suis persuadé que de tels actes desservent l'intérêt des personnes au nom desquelles ils sont commis.

S'il est normal que toutes les catégories de citoyens puissent se faire entendre, de telles pressions, de tels moyens de chantage exercés sur la représentation nationale sont inadmissibles.

C'est pourquoi j'ai tenu à les dénoncer par le biais d'un rappel au règlement. (Nouveaux applaudissements sur tous les bancs.)

M. le président. Mon cher collègue, ces faits ont été évoqués à la conférence des présidents. Pour ma part, je ne manquerai pas d'appeler à nouveau l'attention du bureau de l'Assemblée sur de tels agissements, qui sont effectivement inadmissibles.

M. Georges Gosnat. Il faut aussi appeler l'attention de M. Royer !

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet, pour un rappel au règlement.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le président, je tiens à rappeler que j'ai été moi aussi victime de tels agissements au cours de l'été dernier. J'en ai fait part à M. le Premier ministre, à M. le ministre de la justice et à M. le ministre de l'intérieur.

D'autre part, j'ai saisi le procureur de la République de mon département, à Brest, qui m'a fait savoir qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir d'un parlementaire et qu'il ne pouvait engager des poursuites si je ne portais pas plainte personnellement.

Je lui ai répondu qu'il existait des lois, votées par le Parlement, et que j'attendais du Gouvernement de la République qu'il protège les parlementaires contre les pressions inadmissibles exercées par des agitateurs — pressions analogues à celles que vient d'évoquer M. Ducray.

Sur ce, j'ai écrit au Premier ministre, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux. Mais, à défaut d'une réponse que j'attends toujours, je n'ai eu droit qu'à un accusé de réception du ministère de la justice. Quant aux auteurs des méfaits, que j'ai pu identifier moi-même, ils n'ont pas été poursuivis. Je voudrais que le Gouvernement m'indique ce qu'il entend faire dans des cas semblables. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. Georges Gosnat. Parlez-en à M. Royer !

M. le président. Mon cher collègue, je pense que le Gouvernement, qui est ici représenté, aura entendu vos paroles. Quant à moi, je les transmettrai au bureau de l'Assemblée.

— 3 —

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

EVÉNEMENTS DU PROCHE-ORIENT

M. le président. L'ordre du jour appelle six questions orales avec débat de MM. Péronnet, Baillot, Roux, Destremau, Seitlinger et Poperen à M. le ministre des affaires étrangères.

Ces questions, relatives aux événements du Proche-Orient, ont été jointes par décision de la conférence des présidents.

La conférence des présidents a décidé tout à l'heure de joindre à ces six questions celle de M. Soustelle.

M. Péronnet demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il peut préciser la position du Gouvernement devant le nouveau conflit armé israélo-arabe et quelles mesures il pense pouvoir préconiser en vue de parvenir à son règlement pacifique.

M. Baillot demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle contribution le Gouvernement entend apporter, dans le respect des décisions de l'O.N.U., à la juste solution du grave conflit actuel au Moyen-Orient.

M. Roux demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle analyse le Gouvernement fait-il de la situation actuelle au Proche-Orient, et quelles suggestions il pourrait faire, soit en son nom propre, soit avec les pays de l'Europe des Neuf, pour contribuer à un règlement durable du conflit.

M. Destremau demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas nécessaire de mettre l'embargo sur tout matériel de guerre fourni par la France aux Etats riverains de la Méditerranée orientale afin d'éviter, dans l'immédiat, l'aggravation du conflit entre Israël et certains Etats arabes et de contribuer le plus tôt possible, au règlement d'une paix juste et durable.

M. Seitlinger appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la très profonde inquiétude que soulève, dans l'opinion publique, la reprise des hostilités au Moyen-Orient. Il lui demande donc quelles initiatives immédiates il compte prendre pour favoriser l'ouverture rapide de négociations respectant les intérêts légitimes des deux parties et visant à un règlement d'ensemble du conflit.

M. Poperen demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer quelles initiatives le Gouvernement compte prendre pour que soit mis fin rapidement aux combats au Moyen-Orient et pour que la France contribue à l'établissement d'une paix solide et durable, ce qui nécessite en tout premier lieu un embargo général sur les livraisons d'armes à destination des nations directement ou indirectement mêlées au conflit.

M. Soustelle demande à M. le ministre des affaires étrangères : 1°) s'il n'estime pas opportun de faire une déclaration au Parlement sur la position du Gouvernement à l'égard de l'agression déclenchée au Moyen-Orient par l'Egypte et la Syrie ; 2°) quelles démarches il a entreprises ou envisage d'entreprendre, notamment à l'O. N. U., pour contribuer au rétablissement de la paix en Orient et pour que l'Etat d'Israël jouisse enfin du droit à l'existence dans des frontières sûres et reconnues ; 3°) quelles informations il est en mesure de donner à l'Assemblée nationale sur l'utilisation dans la guerre contre Israël de matériels français fournis à la Libye ou à d'autres pays arabes ou africains.

Je rappelle que l'article 135 du règlement impartit aux auteurs de questions un temps de parole compris entre dix et vingt minutes.

La parole est à M. Péronnet, auteur de la première question.

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis douze jours et pour la quatrième fois en vingt-cinq ans, la guerre fait rage au Proche-Orient, avec son cortège de deuils, de souffrances, de destructions.

L'opinion publique française, habituée à l'invulnérabilité d'Israël, pensait le 6 octobre dernier, en apprenant la nouvelle de l'attaque des troupes égyptiennes et syriennes, qu'une fois encore, comme en 1967, la guerre serait seulement une question de jours. De toute manière, estimait-elle, les Israéliens sont assez forts pour se défendre seuls.

Cet argument dilatoire permettait à quelques-uns de prendre le parti des Arabes sans avoir à faire face en pratique aux ultimes conséquences de cette position. Cela permettait aux autres de soutenir moralement Israël, tout en s'endormant sur la croyance que ce pays ne serait jamais vraiment en danger de mort.

Mais les conditions ne sont plus les mêmes en 1973 qu'en 1967. Les armées arabes disposent d'une supériorité écrasante en hommes et en matériel. Elles ont été puissamment réarmées depuis six ans par l'Union soviétique. Elles sont à chaque instant ravitaillées en armes et en munitions. Des instruments de mort nouveaux, tels les fameux missiles Sam, causent des ravages effroyables.

De la guerre-éclair de 1967 nous sommes déjà passés à la guerre d'usure. L'audace et le courage des hommes ne suffisent plus. Les moyens et le matériel comptent d'heure en heure davantage. Soviétiques d'un côté et Américains de l'autre s'engagent obligatoirement, fatalement, dans le processus infernal, faisant ainsi voler en éclat la politique de détente. La détente, en effet, ne peut survivre à l'irresponsabilité dans aucune région du monde, au Proche-Orient plus qu'ailleurs.

Espérons que, dans leur sagesse, les pays producteurs de pétrole, dont les délégués sont réunis aujourd'hui à Koweït, sauront éviter de prendre des mesures qui pourraient aller jusqu'à l'irréparable.

L'O.N.U. fait preuve une fois de plus de son impuissance. Alors l'opinion publique française s'inquiète et s'interroge :

Allons-nous assister — à court ou à long terme — à l'radiation de l'Etat d'Israël ? Allons-nous accepter cette fatalité qu'Israël est naturellement voué un jour ou l'autre à la destruction ? Allons-nous voir progresser l'escalade entre Russes et Américains jusqu'à l'affrontement ? Allons-nous — pourquoi pas ? — voir utiliser les armes nucléaires ?

La preuve est faite qu'au bout de la course aux armes il n'y a que la guerre, toujours la guerre. A l'invention d'une arme répondra toujours l'invention d'une autre arme. Chaque

bulletin d'informations nous apporte son contingent de nouvelles de plus en plus alarmantes. D'une mirute à l'autre, d'une seconde à l'autre, tout peut arriver. Le monde sera-t-il assez fou pour assister, impuissant, à un pareil dénouement ?

Et la France ? La France qui, en 1967, avait défini et pratiqué une politique de neutralité s'inspirant de cette règle absolue : embargo sur les armes et sur le matériel militaire à destination des pays du champ de bataille ? Fidèle à cette position, le Gouvernement a passé des accords avec des pays situés en dehors du champ de bataille.

Mais, comme toutes les guerres, celle de 1973 apporte des faits nouveaux. Certaines informations nous affirment que des appareils *Mirage* livrés par la France à la suite de ces accords auraient été utilisés dans les opérations militaires. Affirmation pour les uns, aussitôt démentie par les autres ! Etes-vous en mesure, monsieur le ministre, de confirmer ou d'infirmer catégoriquement ces informations ? Et, dans le cas où elles seraient vérifiées, ne pensez-vous pas que l'article 35 de la Constitution, relatif aux accords internationaux — y compris les accords commerciaux — doit jouer immédiatement ?

Une autre nouvelle, plus alarmante puisqu'elle ne risque pas le démenti, est le départ de Marseille de bateaux chargés d'armes de guerre et de chars à destination d'un pays qui a expédié un contingent militaire sur le champ de bataille. Quelle a été la réaction du Gouvernement en apprenant cette nouvelle, hélas vérifiée ? Qu'attend-il pour prendre les mesures qui s'imposent du fait des accords existant entre la France et ce pays ?

Déjà, dimanche dernier, un ancien Premier ministre, qui fut également ministre des affaires étrangères, tenait un langage analogue.

Ne croyez-vous pas que, devant les risques encourus, il y aurait urgence à décréter un embargo total sur les armes et sur le matériel militaire à destination de tous les pays du Proche-Orient ? Cette position serait, après tout, rigoureusement conforme à l'esprit même de la politique de la France depuis 1967.

Dans leur immense majorité, les Français comprennent que les intérêts de la France exigent qu'elle mène au Proche-Orient une politique d'équilibre et de conciliation.

Alors, monsieur le ministre, il faut choisir ! Et non pas un camp, mais une politique. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Sommes-nous désormais en mesure de mener une telle politique, conforme non seulement aux intérêts de la France, mais aussi aux impératifs de la morale internationale ?

Votre déclaration du 8 octobre dernier, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle fut surprenante, ne risque-t-elle pas de priver la France du rôle de premier plan que — conformément à sa tradition — elle pourrait jouer dans le règlement pacifique du conflit ?

L'opinion publique française a été choquée par vos propos, monsieur le ministre, vous le savez bien. Combien de nos collègues, dans cette Assemblée, appartenant à la majorité comme à l'opposition, ont été stupéfaits lorsqu'ils vous ont entendu prononcer cette « petite phrase » qui a fait tant de bruit en France et dans le monde.

Il s'agit, non plus, pour chacun d'entre nous, d'une appartenance à tel ou tel groupe politique, mais d'une réaction profondément humaine.

Pouvez-vous nous donner l'assurance que l'opinion que vous avez ainsi exprimée est partagée par tous les membres du Gouvernement ? Car enfin, c'est bien M. le Premier ministre lui-même qui, le premier, le samedi 6 octobre, s'est exprimé en termes très différents des vôtres. C'est bien encore M. le Premier ministre qui, parlant de cette tribune le mardi 9 octobre dernier, s'est efforcé de corriger vos propos. C'est bien le porte-parole du Gouvernement qui, à l'issue du conseil des ministres du mercredi 10 octobre, a tenté d'atténuer la portée de votre déclaration.

Pourquoi, dans une affaire aussi grave, à l'occasion d'un débat aussi important que celui d'aujourd'hui, ne pas engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale par un vote de confiance comme le prévoit l'article 49 de la Constitution ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Même si vous obteniez cette confiance, le trouble des consciences ne disparaîtrait pas pour autant. Permettez-moi de vous le dire, le Gouvernement n'exprime pas la volonté du pays ; il n'a pas, sur ce point, la confiance de la nation. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Sourdis. Faites preuve de modération !

M. Bertrand Flornoy. C'est vous qui le dites ! Prouvez-le !

M. Gabriel Péronnet. Prouvez vous-même qu'il n'en est rien ! Nous, nous sommes disposés à le faire.

Nous sommes depuis quinze jours enlisés dans nos travaux parlementaires, mobilisés par le vote de la réforme constitutionnelle.

M. Alexandre Bolo. Vous n'étiez pas là hier ! Le sujet ne vous a pas beaucoup « mobilisé » !

M. Gabriel Péronnet. Vous, vous êtes toujours mobilisés !

M. Pierre Lepage. C'est une obsession !

M. Antoine Gissinger. On ne vous a pas entendu préciser votre position hier !

M. Gabriel Péronnet. Loin de moi l'idée de minimiser l'importance de cette réforme, mais nous sommes un certain nombre à penser qu'il eût été plus raisonnable d'ajourner l'examen du projet de réduction de sept à cinq ans du mandat présidentiel, projet dont personne, quelle que soit la position qu'on prend sur le fond, ne comprend l'urgence.

M. Antoine Gissinger. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui !

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le ministre, la question que je vous ai posée au nom du groupe des réformateurs démocrates sociaux est claire. Elle exige une réponse claire.

Le Parlement, l'opinion publique française, l'opinion mondiale attendent les explications, que vous allez, pour la première fois depuis le début du conflit, donner à l'Assemblée nationale.

Chacun de nous, dans cette enceinte, est conscient de l'importance et de la portée des propos que vous allez tenir.

Vous avez déclaré, le mercredi 10 octobre dernier, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, que vous pourriez « faire des suggestions pour contribuer à un règlement pacifique ». « J'offre, avez-vous dit, le concours de mon pays pour que la guerre s'apaise rapidement et ne puisse renaître. Je suis convaincu que nos amis européens ont le même désir. Je souhaite que ces bonnes volontés ne soient pas offertes en vain ».

Nos amis européens ? Combien avez-vous eu raison de les consulter et ne devons-nous pas regretter aujourd'hui que l'Europe ne puisse s'exprimer par une seule et même voix, intervenir de toute sa puissance dans ce conflit ? De quel poids une Europe unie ne pèserait-elle pas ! De quelle influence ne disposerait-elle pas face aux deux blocs soviétique et américain pour parvenir enfin à une paix juste et durable, fondée sur la coexistence et la coopération de tous les peuples de la région !

Certes, les ministres des affaires étrangères des Neuf ont exprimé un point de vue commun ; mais je crains fort que leurs déclarations ne restent à l'état de vœux pieux.

Votre offre du concours de la France a suscité, nous a-t-on dit, un vif intérêt aux Nations Unies.

Il faudrait évidemment en savoir davantage sur les intentions que vous avez exprimées pour être en mesure de les apprécier, de même qu'il conviendrait de savoir ce que M. le Premier ministre a voulu dire en parlant de « cadre à définir ».

Tout cela est suffisamment vague pour que nous soyons en droit de vous demander d'apporter toutes les précisions que nous attendons de vous.

« La France ne parle pas, elle agit » a déclaré, il y a quelque temps, à propos d'un autre événement international grave, un porte-parole du Gouvernement.

Les parlementaires de toutes opinions, les Français ont le droit, monsieur le ministre, de savoir comment. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Baillot, auteur de la deuxième question.

M. Louis Baillot. Mesdames, messieurs, le conflit du Moyen-Orient, qui dure depuis bientôt deux semaines, provoque dans l'opinion publique une grande émotion et une profonde inquiétude.

Comment pourrait-il en être autrement quand, déjà, des milliers de jeunes hommes, qu'ils soient égyptiens, israéliens, syriens ou originaires d'autres pays arabes, sont tués, blessés, estropiés à vie, quand les populations civiles syriennes et égyptiennes subissent les bombardements de l'aviation israélienne, qui font de très nombreuses victimes parmi les femmes et les enfants ?

Comment l'inquiétude ne serait-elle pas profonde quand se poursuit l'escalade de la guerre ? La question revient fréquemment dans les conversations de millions de Français : cette escalade ne conduira-t-elle pas à un conflit généralisé ?

Et les récentes déclarations du président Nixon, annonçant une possible intervention directe de l'armée américaine dans le conflit...

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Et Brejnev !

M. Louis Baillot. ... ne sont pas faites pour apaiser cette inquiétude légitime.

En l'espace de quelques jours, les événements ont rapidement évolué. Aujourd'hui, la situation n'est plus ce qu'elle était au moment de la guerre de 1967.

Les commentateurs de tous les pays sont unanimes à le reconnaître, Israël ne jouit plus du même crédit de sympathie.

Pourquoi une telle situation ?

En 1967, Israël avait réussi, grâce à une propagande savamment orchestrée, à tromper l'opinion publique mondiale. (*Protestations sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*) Son agression contre les pays arabes avait été présentée comme le combat de David contre Goliath, comme le droit du peuple juif, qui avait eu tant à souffrir de la Deuxième Guerre mondiale — ce qui est profondément vrai — à posséder son propre Etat dans lequel il pourrait vivre libre.

Quant aux peuples arabes, ils étaient présentés, par une violente propagande raciste, comme des bons à rien, des fanatiques, des barbares dont le seul but était de détruire l'Etat d'Israël.

Mais six années ont passé, et bien des choses se sont éclaircies. Par la force, le gouvernement israélien a annexé des territoires égyptiens et syriens importants, ceux du Sinaï et du Golan.

Il s'y est installé. Le général Dayan lui-même a déclaré : « Dans tous les cas où nous décidons de créer des localités israéliennes, nous tenons compte du fait que ces régions resteront sous notre contrôle et devront être incluses dans les nouvelles frontières du pays, après la conclusion d'un traité de paix. »

Ces créations visaient non seulement des kibboutzim, mais aussi des villes importantes, tant au nord qu'au sud du Sinaï.

A la veille même de ce nouveau conflit, les dirigeants israéliens ont manifesté encore leur volonté d'obtenir la capitulation complète des pays arabes devant leurs exigences politiques, économiques et territoriales.

Des déclarations comme celles qui ont été faites dès le déclenchement de la guerre par plusieurs généraux israéliens qui veulent « briser les os à l'ennemi », le « liquider », « l'anéantir », voire le « transformer en chair à canon » ont provoqué dans l'opinion publique une profonde indignation.

Il n'est plus question du combat de David contre Goliath, mais de la volonté des dirigeants israéliens d'imposer une politique de force et de domination au cœur du Moyen-Orient.

Cette politique suscite, en Israël même, de l'inquiétude et de la réprobation. Dans des conditions particulièrement difficiles, des forces diverses luttent contre la politique du gouvernement israélien.

Parmi celles-ci, le parti communiste israélien vient de prendre courageusement position, en affirmant par la voix de son secrétaire général (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.* — *Applaudissements sur les bancs des communistes*) notre camarade Vilner, que la guerre devait prendre fin immédiatement par le retrait de tous les territoires occupés, l'acceptation des décisions de l'O.N.U., la reconnaissance des droits nationaux des Palestiniens. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Pierre Lepage. Les socialistes n'approuvent pas !

M. Louis Baillot. L'autre fait marquant de cette guerre, et qui pèse déjà très lourd dans la situation, c'est l'attitude des soldats égyptiens et syriens qui, non seulement opposent une résistance farouche à l'armée israélienne présentée jusqu'à présent comme invincible, mais ont été capables de lui porter des coups sévères.

MM. Jacques Baumel et Hector Rolland. Avec les armes russes !

M. Louis Baillot. Les dirigeants israéliens reconnaissent eux-mêmes ces changements. « La guerre sera longue et difficile » déclarent-ils.

Une propagande raciste antiarabe alimentée par des moyens considérables avait humilié, bafoué les peuples arabes. Ceux-ci viennent de relever la tête. Ils défendent leur honneur. Ils se battent pour reconquérir leurs territoires. Car, c'est un fait, dans le Sinaï, les Egyptiens se battent en Egypte et, sur le Golan, les Syriens se battent en Syrie.

M. Antoine Gissingier. Et les Chinois en Chine !

M. Louis Baillot. Ainsi la guerre qui se déroule prend tout son sens, celui d'une guerre de libération des territoires occupés par la force depuis juin 1967.

C'est à partir de cette analyse objective de la situation qu'il convient de rechercher, selon nous, les moyens de mettre fin à ce conflit et d'apporter une juste solution aux problèmes de cette partie du monde.

M. Pierre Lepage. Qu'apportez-vous, vous ?

M. Louis Baillot. Dans le débat sur la motion de censure, la semaine dernière, Georges Marchais rappelait notre position. (*Exclamations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs démocrates sociaux.*) C'est celle qui est définie dans le programme commun de gouvernement. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

« Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité au Proche-Orient dans le respect du droit à l'existence et à la souveraineté de tous les Etats de la région... »

M. André Fanton. M. Defferre n'applaudit pas !

M. Louis Baillot. « ... notamment de l'Etat d'Israël, ainsi que des droits nationaux... »

M. Edmond Nessler. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Louis Baillot. « ... du peuple arabe de Palestine. Pour ce faire, il convient de prendre en considération la résolution du conseil de sécurité du 22 novembre 1967 ».

Au moment où nous discutons, un élément nouveau et extrêmement important a été porté à la connaissance du monde entier. Il s'agit du discours prononcé hier par le président Sadate au Caire.

Le président égyptien a déclaré entre autres :

« Nous sommes prêts à accepter un cessez-le-feu sur la base du retrait immédiat des forces israéliennes de tous les territoires occupés et sous un contrôle international, sur les lignes existant avant le 5 juin 1967. »

« Aussitôt que le retrait aura été effectué, nous sommes prêts à assister à une conférence internationale de paix aux Nations Unies. »

Il s'agit là d'une ouverture de paix que tout homme de bonne foi ne peut contester.

Hélas ! au même moment, Mme Golda Meir, parlant devant la Knesseth, tenait un tout autre langage :

« Cette guerre se poursuivra autant qu'il faudra pour remporter la victoire. »

La condition de la paix, a-t-elle déclaré, réside dans la « destruction de la force militaire ennemie ».

Cette dernière déclaration s'inscrit dans la politique de force du gouvernement israélien, politique que celui-ci tente de justifier en avançant la thèse des « frontières sûres et reconnues ».

Tout homme de progrès, tout homme épris de paix ne peut pas approuver une telle thèse. Pour notre part, nous considérons comme extrêmement dangereuse cette conception qui tend à justifier la conquête de territoires dans des Etats voisins pour s'assurer des frontières sûres.

M. Gabriel de Poulpiquet. C'est ce que font les Russes.

M. Louis Baillot. Elle porte obligatoirement en elle tous les germes de la guerre. Elle ne peut en aucun cas permettre une solution juste et durable des problèmes frontaliers.

M. Jacques Marette. C'est pourtant ce qu'a fait Staline !

M. Louis Baillot. Les frontières d'Israël ne peuvent être sûres et reconnues que si elles sont garanties par une paix négociée, que si l'expansion des territoires occupés est rejetée.

Aussi, c'est dans la voie de la négociation politique, aussi difficile soit-elle, qu'il faut s'engager pour trouver la juste et durable solution du conflit israélo-arabe. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Que fait le Gouvernement français pour contribuer à la recherche de cette solution ?

M. Hector Rolland. Et que fait l'union de la gauche !

M. Louis Baillot. Le moins que l'on puisse dire est que sa position manque de clarté, de précision et qu'elle est empreinte de profondes contradictions.

Ces contradictions sont apparues clairement dans les déclarations du Premier ministre à Sarrebourg et de M. Jobert.

Le manque de clarté, l'imprécision de la politique française sont apparus, comme le relate un quotidien du matin, dans le discours que le ministre des affaires étrangères a prononcé devant l'Assemblée générale de l'O. N. U. Ce discours aurait été volontairement laconique lorsque le ministre a évoqué le conflit du Proche-Orient, si l'on en croit ce même quotidien.

Peut-être, aujourd'hui, l'Assemblée nationale, et, à travers elle, la nation, connaîtront-elles la politique du Gouvernement ?

Ces aspects contradictoires de la politique gouvernementale trouvent leurs reflets au sein même de la majorité. Nous avons tous pris connaissance de déclarations pro-israéliennes fracassantes faites par plusieurs députés de la majorité.

M. Hector Rolland. Et de l'opposition !

M. Louis Baillot. Ceux-ci, en la circonstance, se retrouvent en compagnie de politiciens et de journaux d'extrême-droite...

M. André Fanton. *Le Provençal* !

M. Louis Baillot. ... qui, au nom de la croisade en faveur du monde libre et de l'antisoviétisme, j'allais dire de la lutte antibolchevique, ont momentanément substitué à leur antisémitisme un racisme antiarabe virulent. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Hector Rolland. Adressez-vous à M. Defferre !

M. Louis Baillot. Les contradictions du Gouvernement français se retrouvent à propos des livraisons d'armes.

La propagande israélienne a prétendu, sans en avoir apporté la moindre preuve jusqu'à cette heure, que deux Mirage libyens avaient été abattus au-dessus du Sinaï.

M. Hector Rolland. C'est une erreur !

M. Louis Baillot. Cette offensive psychologique du gouvernement de Tel-Aviv nous a permis d'apprendre qu'Israël a bénéficié d'armements français en même temps que les pays arabes.

M. Marcel Béraud. Et les Sam ?

M. Louis Baillot. L'actuel secrétaire général de l'U. D. R., M. Sanguinetti, n'a-t-il pas déclaré dimanche dernier : « Je constate que les seuls Mirage qui combattent et qui combattent bien sont les Mirage israéliens. Il n'y en a pas d'autres dans le ciel. Hier matin, les radios signalaient que nous continuions les livraisons de pièces détachées à Israël. Et en tant que président de la commission de la défense nationale pendant cinq ans, je puis vous assurer que la somme des pièces détachées que nous envoyions à Israël lui permettait de reconstituer intégralement ses Mirage. »

En un mot, Israël n'a pas reçu de Mirage entiers, il les a reçus en petits morceaux.

Et puisqu'il s'agit de Mirage et des avions Marcel Dassault, une autre information nous apprend que l'armée israélienne a mis au point un missile sol-sol baptisé Jericho. C'est la firme Dassault qui lui a apporté l'assistance technique nécessaire en lui fournissant un missile sol-sol français dénommé Javelot.

Comme on le voit dans cette partie du monde comme dans bien d'autres, ce qui guide le Gouvernement c'est la vente d'armes de guerre. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Emmanuel Hamel. Et vous, ce qui vous guide, c'est la politique russe !

M. Louis Baillot. Toujours à propos des contradictions gouvernementales, ceux qui s'indignent que de telles armes soient livrées aux pays arabes devraient réfléchir. Notre pays est tributaire de ces pays pour son approvisionnement en pétrole. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Un député républicain indépendant. Parlez-nous des livraisons d'armes soviétiques.

M. Guy Ducloné. Et vous de l'O. A. S. !

M. Louis Baillot. Aujourd'hui, tout le monde attend les décisions que ces pays vont prendre au sujet des livraisons de pétrole.

Or ce sont les mêmes qui ont applaudi à la fermeture des puits de mines de charbon, laquelle a paralysé le développement d'autres sources d'énergie nationale au profit exclusif des grands pétroliers. (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jacques Marette. Vous êtes un pitre !

M. Louis Baillot. Cette politique d'abandon de l'intérêt national en matière d'énergie, dont ils sont responsables, devait avoir, tôt ou tard, des conséquences néfastes.

M. Pierre Lepage. C'est faux !

M. Louis Baillot. C'est le cas aujourd'hui et c'est bien ce qui vous blesse.

M. Jacques Marette. Vous êtes un perroquet stalinien !

M. Louis Baillot. Au terme de l'exposé de cette question, consacrée au conflit du Proche-Orient, nous voudrions dire que nous n'oublions pas, que nous n'oublierons jamais, les millions

d'hommes et de femmes qui, parce qu'ils étaient juifs, ont été torturés, massacrés, exterminés. (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Edmond Nessler. Tartuffe !

M. Louis Baillot. Vous me traitez de tartuffe. Apprenez, monsieur, que des membres de ma famille sont restés à Auschwitz, parce qu'ils étaient juifs. Aussi, je sais de quoi je parle. (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Cela n'empêche pas Katyn !

M. Guy Ducloné. Le beau-frère de M. Baillot est compagnon de la Libération.

M. Louis Baillot. Mais n'oublions pas non plus qu'actuellement plus d'un million d'hommes et de femmes, parce qu'ils sont palestiniens, sont privés de patrie...

M. Lucien Neuwirth. Et d'autres le sont parce qu'ils sont juifs !

M. Louis Baillot. ... et qu'ils vivent depuis vingt-cinq ans dans des conditions effroyables que la morale condamne.

Aussi faut-il tout faire pour que la guerre cesse ! Pour terminer, permettez-moi d'emprunter à René Andrieu la conclusion de son éditorial dans *l'Humanité* de lundi dernier : (Rires et exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

« Une juste solution implique l'évacuation des territoires arabes occupés en juin 1967, le respect des droits nationaux du peuple palestinien, la reconnaissance des droits de tous les Etats de cette région à vivre dans la paix et dans la sécurité. »

M. Lucien Neuwirth. Et les juifs soviétiques ?

M. Louis Baillot. « Hors de cette voie, il n'est pas de salut pour l'Etat d'Israël. Même si ses armées, une fois de plus, l'emportaient. Car, les mêmes causes produisant les mêmes effets... »

M. Lucien Neuwirth. Et les pogroms ?

M. Louis Baillot. « ... un nouveau conflit ne manquerait pas d'éclater dans les années à venir... »

« Plutôt que le verdict des armes, mieux vaut donc... — j'ajoute : pour les dirigeants israéliens — ... rechercher celui de la raison ». (Applaudissements sur les bancs communistes.)

M. Pierre Lepage. Vous avez cité un mauvais auteur.

M. le président. La parole est à M. Roux.

M. Claude Roux. Monsieur le président, mes chers collègues, voici que le conflit israélo-arabe prend une nouvelle dimension.

Les Etats-Unis laissent en effet entendre qu'ils pourraient intervenir directement. Comment vont réagir les Soviétiques ? Se contenteront-ils d'envoyer du matériel très perfectionné — ils ne s'en sont d'ailleurs pas privés jusqu'à présent — aux armées syrienne et égyptienne, ou prendront-ils le risque d'un appui massif de spécialistes ?

C'est la question que chacun se pose. Aussi, devant cette nouvelle escalade, nous voudrions, monsieur le ministre, être informés de l'analyse que fait le Gouvernement français. Si, en effet, ces événements graves nous préoccupent, c'est que nous pensons que la France et l'Europe ne peuvent rester indifférentes, alors que la guerre fait rage en Méditerranée.

La France a une mission à remplir, et l'Europe, des intérêts à assurer.

Quelle est la mission de la France ?

Aucun Français ne peut rester insensible devant les malheurs collectifs qui frappent les Israéliens et les Arabes. Chaque jour, des centaines de jeunes soldats tombent et, chaque jour, des civils sont tués ou blessés par les bombardements. Si nous devons comprendre les craintes et les exigences d'Israël, nous devons aussi mesurer la détresse des Palestiniens.

Nous comprenons les craintes et les exigences d'Israël. Le peuple juif a tant souffert au cours des siècles, principalement en Europe, de persécutions, de discriminations, de déportations, voire d'exterminations massives...

Mme Hélène Constans. Ce n'est pas une raison !

M. Claude Roux. ... que nous concevons son besoin d'avoir un foyer et de rassembler sur le territoire ancestral ses fils dispersés.

Mais la naissance de l'Etat d'Israël a toujours été contestée par les Arabes. C'est précisément parce que certains Etats arabes ont même proféré, à un moment déterminé, des menaces précises de destruction qu'Israël a exercé des actions préventives. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Claude Roux. Reconnaissons aussi que le peuple israélien a quelque excuse d'être exaspéré quand il voit se multiplier des actes de terrorisme dont les plus odieux ont été celui de Munich ou celui de l'aéroport de Lod. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Claude Roux. C'est aussi parce qu'Israël se méfie de ses voisins qu'il cherche obstinément à éloigner de ses frontières les menaces potentielles.

Malheureusement, ce faisant, Israël entre alors dans l'engrenage terrible de la conquête et de la colonisation de terres occupées, ce qui suscite de nouveaux problèmes.

Nous restons tous, quelle que soit notre appartenance politique, très attachés à la sauvegarde de l'Etat d'Israël, à son indépendance, à sa sécurité. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Pour qu'une solution juste intervienne, il faut que ses voisins arabes reconnaissent son existence et que les frontières israéliennes soient garanties par les grandes puissances.

Mais la France ne peut par ailleurs rester insensible au fait qu'elle entretient de longue date, bien avant la création de l'Etat d'Israël, des relations d'amitié avec des pays comme la Libye, la Syrie, la Jordanie et l'Egypte.

Notre langue, notre culture sont plus répandues au Liban et en Egypte que dans aucun autre pays du Proche-Orient et nul ne peut aussi rester insensible au fait que ce conflit entre Israël et les Arabes a entraîné de dramatiques déplacements de population.

L'existence de réfugiés palestiniens est un fait que nul ne peut ignorer, et aucune solution de paix durable ne pourra être trouvée si ce problème majeur n'est pas réglé.

La France ne peut pas non plus rester insensible devant ce conflit quand on sait que le monde arabe entier est concerné, en particulier des pays comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, avec lesquels nous sommes liés par la culture et par les intérêts économiques.

La mission de la France, l'intérêt de l'Europe commandent de préserver la paix dans toute la Méditerranée. Mais la paix, mesdames, messieurs, ne peut sortir que d'une négociation. Nous savons que la France, pour sa part, a toujours eu pour objectif principal instaurer au Proche-Orient une paix durable. A cette fin, nous savons qu'elle s'est employée — mais, monsieur le ministre, nous attendons que vous nous en fournissiez les détails — à aider à dégager les moyens et les conditions d'un règlement qui garantisse la sécurité et la stabilité au bénéfice de tous les Etats de la région, donc bien entendu, conformément à la position constante de la France, au bénéfice d'Israël.

Mais, quoi que nous fassions, l'opinion internationale ne comprendrait pas que l'Europe ne prenne pas l'initiative, en se mettant à la disposition des belligérants, de rechercher les moyens de mettre un terme à ce dangereux conflit. Et quand je parle de l'Europe, je pense évidemment à la Communauté des Neuf.

Quelles initiatives la Communauté des Neuf a-t-elle prises ou devrait prendre pour tenter de ramener la paix ? C'est aussi la question, monsieur le ministre, que je me permets de vous poser parce qu'il ne serait pas bon, pour l'avenir de l'Europe, de laisser les Etats-Unis d'Amérique et la Russie soviétique se livrer à l'escalade des moyens d'intervention militaires dans une zone qui intéresse au premier chef les riverains de la Méditerranée.

La construction de l'Europe doit commencer par la définition d'une politique commune et ce conflit donne l'occasion aux Neuf de définir une telle politique.

Telles sont, mesdames, messieurs, les préoccupations de nombreux Français de bonne foi et de bonne volonté. En dehors des sympathies que chacun peut éprouver pour les uns ou pour les autres, il y a chez tous le profond désir de voir la paix restaurée.

C'est pourquoi je me permets de vous demander, monsieur le ministre, de nous rappeler quelles ont été, au cours de ces dernières années, les grandes lignes de la politique française et de nous indiquer, autant que faire se peut, quel est, aujourd'hui, le point de vue du Gouvernement français et dans quelle

direction il entend faire porter ses efforts en faveur de la paix et de la justice. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Destremau.

M. Bernard Destremau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tandis qu'une des guerres les plus stupides de l'histoire se déroule à quelques heures d'avion de cette assemblée, il ne s'agit pas aujourd'hui de nous demander qui a tort et qui a raison.

Certes, l'attaque par les armes d'octobre 1973 doit être condamnée, comme fut condamnée celle de juin 1967. Qu'on nous permette d'ajouter que « les disputes dureraient moins longtemps si les torts n'étaient que d'un seul côté ».

Gardons-nous de porter trop de jugements. Recherchons seulement comment nous pourrions sauver la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui meurent chaque jour, par centaines. Il importe que, de toute urgence, plus une seule arme ne sorte de France à destination des pays impliqués directement ou indirectement dans le conflit. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Donnons l'exemple et persistons dans notre attitude.

Aussi longtemps que les nations du Proche-Orient ignoreront la modestie dans le succès, il nous appartiendra d'éviter la domination de l'une ou de l'autre et d'assurer l'équilibre des forces.

Dès janvier 1970, les républicains indépendants ont appelé l'attention sur les conséquences d'un embargo discriminatoire. Plus que jamais nous insistons pour une cessation des fournitures d'armes afin de pouvoir, le moment venu, faire entendre la voix de la France dans le règlement de ce conflit déchirant. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Nous tenons à le dire, la France, en l'occurrence, n'a pas à choisir mais à rester fidèle à une politique de paix et de neutralité avec toutes les nations du Proche-Orient.

Nous devons nous garder d'exercer une action favorable à l'un des belligérants et, dans ces circonstances, où la sensibilité est à fleur de peau et où se propage le délire d'interprétation, nous garder de propos auxquels les significations les plus exhaustives peuvent être données.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de mener l'action diplomatique appropriée pour circonscrire le conflit, pour le localiser.

N'est-il pas surprenant que des pays tels que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, qui ne sont en rien menacés par Israël, envoient des corps expéditionnaires à des milliers de kilomètres de leurs frontières, qu'ils jettent l'argent nécessaire pour cela, alors qu'ils prétendent ne pas avoir les moyens d'honorer l'engagement pris, il y a tant d'années, d'indemniser nos ressortissants ? (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Nos relations avec les pays du Maghreb ne nous ont apparemment pas servi à faire entendre raison à ceux avec lesquels nous faisons un effort exceptionnel de coopération.

Au Proche-Orient force est de constater que la politique suivie à l'égard des pays arabes depuis 1967 ne nous a permis ni de modérer les antagonismes ni d'exercer une influence quelconque susceptible d'empêcher l'éclatement des hostilités.

La Russie soviétique, en revanche, profite pleinement de la situation. Mesure-t-on bien le prestige qu'elle est en train de regagner chez ceux qui, pourtant, commençaient à la boudier ? Les dirigeants de Moscou, à la faveur de cette guerre, se taillent des positions considérables pour l'avenir, alors qu'une entente des trois grandes puissances occidentales aurait pu à la fois éviter le conflit et barrer la route à l'impérialisme du Kremlin. Une fois le triomphe soviétique en Méditerranée orientale acquis, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'une certaine doctrine Brejnev ne s'applique à la Méditerranée arabe ?

Voudra-t-on obliger le gouvernement français à opter ? Nous espérons qu'il n'acceptera jamais d'être contraint par l'étranger. On sait ce que nous disent parfois ceux qui s'empoignent : « Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous ». Nous verrons les manichéens se multiplier, mais nous refuserons de devenir des partisans ; cela nous enlèverait toute chance de contribuer à l'arrêt des combats. Nous espérons que mesdames et messieurs les députés résisteront aux pressions de l'extérieur, comme ils ont résisté la semaine dernière aux pressions de l'intérieur.

Nous avons dit ce que notre comportement ne devait pas être. Voyons ce qu'il pourrait être.

Il est temps que la France se place dans des conditions telles que son crédit moral retrouvé lui permette d'aider efficacement à la préparation de la paix.

Comme la vertu se situe souvent entre deux vices, et généralement à mi-chemin, nous ne devons être inspirés ni par l'unique préoccupation de nos intérêts ni par une soumission aveugle à nos sentiments.

Mais notre neutralité ne peut être de l'indifférence. Nous ne jouerons pas les Ponce Pilate. Tout ce qui arrive à ces peuples qui se battent avec un acharnement anachronique, alors que bien des traits de leurs caractères devraient les rapprocher, est ressenti par les Français. Tant de nos compatriotes ont visité ces pays, y ont vécu, parfois fait souche, et souvent gagné leur vie, que nous ne serons jamais indifférents au bonheur et au malheur des peuples de l'Orient.

Notre indépendance ne peut être du détachement. Dans ce tohu-bohu, le souci de l'indépendance de la France reste vif. Cela veut dire que nous refuserons qu'une puissance quelconque, qu'elle soit belligérante ou non, régionale ou mondiale, nous force la main. Liberté d'action ne veut pas dire que nous puissions nous détacher de pays avec lesquels nous rapprochons tant de liens économiques, culturels et affectifs.

Comment la paix peut-elle survenir ?

Par un accord direct entre les adversaires, tel que l'a toujours préconisé le gouvernement de Tel Aviv ? Nous y avons cru un certain temps. Mais s'attendre à ce qu'aujourd'hui tant de haines accumulées fassent place brusquement à la raison nous paraît, pour le moment, une espérance qui s'éloigne.

Grâce à une résolution de l'Organisation des Nations Unies ? Cela n'est pas exclu. Mais il faudra cette fois rédiger un texte applicable et disposer de moyens concrets pour assurer son application.

En vertu d'un règlement européen ? Ce serait une heureuse innovation. Mais il paraît difficile de faire l'unanimité à neuf sur des dispositions précises. En revanche, certaines puissances européennes, comme la Grande-Bretagne, jadis notre rivale en Orient, aujourd'hui notre alliée dans les vicissitudes de l'histoire moderne, pourraient, conjointement avec la France, faire entendre le point de vue eurafricain et jouer un rôle décisif dans le règlement de paix.

Il apparaît désormais que les grandes puissances doivent prendre toutes leurs responsabilités, que ce soit à l'O.N.U. ou dans d'autres environnements, lorsqu'il s'agira de bâtir la paix.

Prendre toutes leurs responsabilités, cela veut dire assurer, avec tous les moyens politiques, militaires et économiques nécessaires, l'application du texte qu'elles auraient signé et ne pas se contenter d'un paraphe.

La présence des « casques bleus » a contribué, de 1956 à 1967, au maintien de la paix. Si l'idée de cette force d'intervention est reprise, il conviendra de l'améliorer par la participation sur le terrain des nations traditionnellement engagées au Proche-Orient, avec, à leur côté, certains pays non alignés.

Ces diverses formules sont à envisager. Peut-être pourrez-vous nous dire, monsieur le ministre, celle qui vous paraît préférable pour que la quatrième guerre israélo-arabe en moins de vingt-cinq ans soit la dernière, faute de quoi la paix du monde risque demain d'être en danger.

Au douzième jour du conflit, il est à craindre que les super-puissances ne prêtent une oreille complaisante à leurs protégés respectifs et ne leur disent, chacune de son côté, que « la situation n'est pas mûre ».

Si les uns comme les autres, Israéliens et Arabes, s'employaient à retarder la négociation dans la perspective d'infliger à l'adversaire des coups de boutoir avantageux, le danger de leur anéantissement, économique d'abord et physique plus tard, grandirait au fil des jours.

En même temps que l'inquiétude des Français se développe, quant aux approvisionnements en pétrole, une certaine lassitude s'empare de l'opinion publique devant ces disputes sans fin.

Le devoir des puissances est aujourd'hui de risquer la paix, une paix qu'elles devront garantir par leur présence effective sur place, qu'il s'agisse de préserver l'existence de l'Etat d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, d'assurer la reconnaissance du fait palestinien ou d'obtenir la liberté de navigation sur le canal de Suez, pour ne citer que les éléments les plus apparents du traité que nous attendons.

Monsieur le ministre, nous sommes certains que vous vous emploierez à faire en sorte que les hommes d'Orient, soumis périodiquement aux décisions de chefs souvent irresponsables, guettés par la misère qui sera la vraie gagnante de cette guerre, découvrent enfin la liberté de vivre en paix. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tandis que nous débattons dans cette enceinte, de jeunes Israéliens et de jeunes Arabes s'affrontent sur le Golan et dans le Sinaï. Que d'héroïsme gaspillé sur ces terres bibliques, non loin de Jérusalem, la ville trois fois sainte !

C'est dire le caractère combien douloureux et crucial des heures que nous vivons et la nécessité de tout faire pour mettre fin à ces tragiques affrontements, à ces péripéties qui s'entourent — mes collègues l'ont rappelé tout à l'heure — d'ombres et d'arrière-pensées inquiétantes. Sans parler de la guerre des nerfs qui n'est pas, on s'en doute, absente de ce conflit.

A beaucoup d'entre nous le conflit qui ensanglante à nouveau depuis dix jours le Moyen-Orient rappelle un autre affrontement qui, il y a trente-cinq ans, fut l'annonciateur de la conflagration mondiale : la guerre d'Espagne.

Alors, comme aujourd'hui, les grandes puissances s'affrontaient par personnes interposées. Nous voyons les champs de bataille du Moyen-Orient, comme ceux de l'Espagne jadis, servir de banc d'essai aux nouveaux armements soviétiques et américains, et, pourrait-on dire, s'il n'y avait le fait nucléaire, de répétition générale aux protagonistes d'un futur conflit.

Dans ce face à face de deux super-grands, dont l'un au moins connaissait la date de la guerre une semaine avant son déclenchement, quel rôle peut jouer la France, puissance moyenne ?

Mon propos, à l'occasion de cette question orale, est d'indiquer, monsieur le ministre, deux directions dans lesquelles nous pouvons agir.

La première direction consiste à dissiper la pénombre dont s'entoure présentement le Gouvernement. Celui-ci doit nous dire avec une clarté totale ce qu'il pense et, plus encore, ce qu'il veut.

La seconde direction est celle de l'insertion de notre action dans un cadre européen qui est aujourd'hui la seule dimension capable de permettre à la France de faire triompher les idéaux humanitaires qui ont toujours été à la base de sa politique étrangère.

Devant la gravité de la situation, nous étions en droit d'attendre que les responsables de notre politique étrangère prennent position clairement. Une déclaration motivée, dont tous les termes auraient été mûrement pesés, était d'autant plus nécessaire que le Président de la République, dans sa conférence de presse du 27 septembre, n'avait pas abordé les problèmes du Moyen-Orient.

Nous souhaitons vivement, monsieur le ministre des affaires étrangères, que le débat d'aujourd'hui vous donne l'occasion d'une telle déclaration, car votre première manifestation, celle du lundi 8 octobre, n'a été qu'une petite phrase, une de ces « petites phrases » dont la politique française, depuis quelques années, a contracté le goût assez malsain. Un aphorisme comme celui que vous avez improvisé l'autre jour, fût-ce sous la forme d'une interrogation, ne définit pas une politique. Il n'est pas à la mesure du problème posé, problème douloureux s'il en est. Au lieu de la petite phrase, vous auriez pu, vous auriez dû dire qu'Israël a peut-être laissé passer l'occasion de négocier.

Demain, lorsque les armes se seront tuées, Israël devra renoncer à tout triomphalisme. Au-delà des victoires militaires, Israël a besoin de gagner psychologiquement la paix en faisant la paix avec ses voisins. La victoire foudroyante des six jours a humilié les Arabes et engendré un besoin irrépensible de revanche.

Les belligérants des deux camps risquent de justifier la pensée de Simone Weil : « Quand la victoire entre dans un camp, la justice en sort. » (Applaudissements sur quelques bancs de l'union centriste.)

De toute évidence, il ne peut y avoir ni vainqueur ni vaincu, sinon il n'y aurait plus, dans cette partie du monde, que des vaincus.

Dans ces conditions, vous comprendrez, monsieur le ministre, que votre propos laconique ne saurait constituer l'évangile de la morale internationale en une telle affaire. Quelle que soit la valeur de sa cause, nul n'est reçu à se faire justice lui-même. Dans le monde contemporain, qui porte les cicatrices de tant de conflits passés et où la paix est si fragile, nous ne pouvons accepter que les vaincus d'une guerre précédente emploient la force pour reconquérir les territoires qui leur ont été arrachés, sans avoir au préalable épuisé tous les moyens de négociation.

Ce serait justifier rétrospectivement les agressions du passé. Aujourd'hui, ce serait ouvrir la porte à de multiples risques d'affrontement dont nous n'avons pas besoin : que de personnes déplacées, de réfugiés, de communautés chassées de leur sol dans le monde actuel ! Sans oublier ceux qui luttent sur leur propre sol, car, messieurs, si les Syriens se battent en Syrie et si les Egyptiens se battent en Egypte, les Tchécoslovaques se battent en Tchécoslovaquie et les Arméniens se battent en Arménie. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Ne faire fond que sur la violence serait rejeter aussi la possibilité d'un règlement négocié.

Nombre de nos collègues proposent l'embargo, mais est-ce vraiment une solution ?

Il y a plusieurs approches de ce problème. Elles ne sont pas toutes de même valeur. L'une d'entre elles est hypoérite. Elle consiste à proposer ou à décréter l'embargo en étant bien décidé en fait à ne pas l'appliquer, ou bien à en faire une application sélective, ce qui revient au même. Il y a aussi une pratique ambiguë de l'embargo ; c'est celle de plusieurs Etats étrangers que je ne citerai pas.

En ce qui concerne la France, qu'en est-il ? En apparence, notre position est claire : l'embargo total sur les armes et pièces de rechange à destination d'Israël a été décidé par le général de Gaulle le 3 janvier 1969 après le raid israélien contre l'aéroport civil de Beyrouth. L'embargo a été étendu ensuite à tous les pays dits du « champ de bataille ».

Mais, s'agissant d'Israël, la décision de janvier 1969 a-t-elle été appliquée strictement ? Un homme politique important, puisqu'il s'agit de M. Alexandre Sanguinetti, a déclaré dimanche dernier au Puy, d'après *Le Monde* : « En tant que président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale pendant cinq ans, je puis vous assurer que la somme des pièces détachées que nous envoyions à Israël lui permettait de reconstituer intégralement ses Mirage. » Ce propos, qui n'est du reste pas isolé, correspond-il à la réalité ? S'il est exact, on pourrait se demander si nous n'avons pas tenu sur l'embargo un double langage. Là aussi, nous souhaitons une déclaration qui balaise toutes les équivoques.

Une autre question est la suite logique de la précédente : quelle serait, monsieur le ministre, l'attitude du gouvernement français si, aujourd'hui, dans une semaine ou dans un mois, il était prouvé que des Mirage vendus à la Libye ont été engagés dans la guerre et s'il se confirmait que des pilotes égyptiens ont été, sous une fausse identité, formés en France au maniement de ces appareils ?

Nous souhaitons surtout que vous nous confirmiez ce qui est sans doute votre politique mais qui n'a peut-être pas été assez répété depuis quelque temps, à savoir que la France tient à garantir non seulement la survie mais aussi la sécurité d'Israël. La France doit demeurer intransigeante sur l'existence de l'Etat d'Israël, sur le droit de cet Etat à avoir des frontières sûres et reconnues et sur la nécessité d'instaurer, dans un règlement d'ensemble de la question du Proche-Orient, la liberté de navigation pour tous.

Mais elle doit aussi faire comprendre à l'Etat d'Israël qu'il ne survivra pas s'il n'est pas accepté par ses voisins arabes, au premier rang desquels les Palestiniens qui constituent un fait et une entité irrécusables. C'est le fond du problème.

Le rapport des forces est écrasant, dès maintenant, et le sera encore davantage à moyen terme, en faveur des Arabes, en raison de leur potentiel et de leur croissance démographique, sans commune mesure avec ceux d'Israël, en raison aussi — c'est un fait nouveau — de leur capacité, illustrée par le conflit actuel, à sortir de leur retard technique. Le temps joue contre Israël.

Mais pour que la France puisse faire entendre sa voix, encore faut-il qu'elle ne compromette pas ses chances, n'entame pas sa crédibilité, ses possibilités de médiation, en choisissant, ouvertement ou secrètement, l'un des camps en présence.

Certes, si nous n'avions à consulter que nos intérêts, le choix serait facile : les échanges commerciaux avec les pays arabes sont beaucoup plus importants qu'avec Israël et ne cessent de s'accroître. Les impératifs de nos approvisionnements en pétrole, de notre politique énergétique pèsent dans le même sens. Mais on ne fonde pas une politique étrangère sur les seuls intérêts économiques.

Or, nous n'avons pas seulement une diplomatie — c'est-à-dire un instrument, d'ailleurs remarquable — nous avons, nous prétendons avoir une politique étrangère fondée sur une certaine conception de la société internationale.

Cette conception suppose que nous soyons moralement inattaquables et ce d'autant plus que la France figure parmi les garants de l'existence d'Israël, puisqu'elle a été cosignataire de la résolution de 1948 qui a consacré son appartenance à la communauté internationale.

Dans ce drame, tous les observateurs gagneraient à prendre un peu de distance et à ne plus se déterminer en fonction d'événements de la proche histoire contemporaine. Les uns prennent le parti d'Israël parce qu'ils y voient la terre de refuge des Juifs persécutés. Les autres se prononcent contre le camp arabe parce qu'ils n'ont pu encore surmonter les préventions nées de la guerre d'Algérie. N'est-ce pas oublier que les liens de la France avec le bassin méditerranéen viennent de beaucoup plus loin, qu'ils reposent sur une très ancienne tradition d'influence et d'affinités culturelles, au Maghreb, en Egypte, en Syrie, au Liban, et qu'ils ne doivent pas être à la merci des passions de la conjoncture ?

L'action de la France ne saurait être pleinement efficace que si elle prend place dans un cadre de concertation européenne. A ce sujet, mes amis placent beaucoup d'espoir dans

le récent appel des Neuf. L'appel des neuf pays de la Communauté européenne aux belligérants pour qu'ils consentent à arrêter les hostilités » vaut une mention particulière, d'abord parce qu'il émane de puissances moyennes moins engagées dans le conflit que les super-grands, ensuite parce que sans se montrer exigeants sur la procédure les Neuf proposent une conciliation entre le cessez-le-feu et l'ouverture d'une véritable négociation.

C'est pourquoi, monsieur le ministre des affaires étrangères, le débat d'aujourd'hui serait essentiel s'il permettait au Gouvernement français, s'exprimant par votre bouche, d'annoncer sa décision, en association avec ses partenaires européens, de contribuer, par le silence des armes, au retour de la paix et à la recherche d'une solution qui en soit une, c'est-à-dire qui ne porte pas en elle les germes d'un nouveau conflit.

Nous en sommes au quatrième épisode d'un conflit qui n'a guère connu de trêve et les données d'une solution politique n'apparaissent pas encore évidentes. Nous croyons néanmoins, pour notre part, nous voulons croire que les efforts des hommes de bonne volonté ici et là permettront un jour prochain d'essayer de sortir de l'engrenage du terrorisme, des massacres et aussi de la partie de poker à laquelle les super-grands semblent se livrer dans cette partie si fragile et si vulnérable du monde, en vue d'établir une véritable concertation sur les objectifs à fixer et les moyens d'obtenir une paix durable.

Nous faisons confiance à notre diplomatie pour cerner ces objectifs difficiles. Le Gouvernement français, en liaison étroite avec ses partenaires européens, s'honorera de mener sans désespérer, en dépit de tous obstacles, cette partie difficile. Notre conscience, la conscience du monde est à ce prix ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Poperen.

M. Jean Poperen. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, voilà dix jours, nous nous sommes dit : « Encore la guerre ! ». Aujourd'hui, il nous faut dire : « Jusqu'où ? ». Tragique pour les peuples de cette région à qui notre monde, notre civilisation doivent tant, cette nouvelle flambée va-t-elle menacer la paix mondiale ? Chacun en vient aujourd'hui à se poser cette question qui donne plus de force encore, plus de gravité à cet impératif suprême : il faut que cessent les combats.

C'est pourquoi, par-delà des prises de position qui pourraient paraître académiques, la tâche pressante qui nous incombe aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, est de débattre des moyens dont dispose la France pour contribuer à rétablir la paix et des initiatives qu'elle peut prendre à cette fin. J'apporterai ici, sur ce sujet, l'opinion du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche dont les lignes directrices ont été exposées dès la semaine dernière, à cette même tribune, par François Mitterrand et développées depuis lors par les déclarations du bureau exécutif du parti socialiste et du bureau national du mouvement des radicaux de gauche.

Le premier réflexe, quand les armes se déchainent, est de demander : à qui la faute ? La recherche des causes immédiates n'est, il est vrai, jamais dépourvue d'intérêt ; encore que, dans le cas présent, il n'y ait guère matière à polémique sur l'origine de l'initiative de la reprise des combats, origine qui n'a été sérieusement contestée ni au Caire, ni à Damas.

En fait, nous savons bien qu'il n'y a point d'espoir de mettre un terme au cycle infernal des guerres et des trêves pourries qui désolent le Proche-Orient depuis plus d'un quart de siècle, tant que chacun des peuples de cette région du monde n'obtient pas la place et les garanties auxquelles il a droit. Et les passions qu'avive cette guerre toujours renaissante, au-delà du choc moderne des intérêts et des impérialismes, ne faut-il point en chercher la source au plus profond de l'histoire de notre monde ? Le temps n'est-il pas venu de décider que cette terre d'Orient, terre d'espérance où se sont rencontrés tant de peuples, où tant de civilisations, tant de croyances se sont enrichies de leurs déchirements mêmes, que cette terre d'espérance sera enfin la terre de la fraternité ?

Mais pour que bascule vers l'apaisement l'héritage de ces trois millénaires, il y faudra toute notre passion à nous, notre passion de la paix. Naturellement, notre contribution à la recherche de la paix, si passionnée qu'elle puisse être, doit rester assez prudente, assez modeste pour respecter le droit souverain des peuples de cette région du monde à décider eux-mêmes de leur destin.

A notre avis, deux principes intangibles balisent la voie de la paix. Tout d'abord, chacun des peuples, chacune des nations de cette région du monde a le droit de vivre en tant que nation. Ce droit de vivre pour chacune d'entre elles, comme pour toute nation dans les conditions du monde moderne, y

compris dans des régions de forte tradition migratoire, signifie le droit à une assise territoriale stable, support d'un Etat national. Cela est vrai pour la nation arabe; cela est vrai pour le peuple et la nation d'Israël.

Mais l'une des singularités tient ici à ce que la nation arabe — pour reprendre l'expression de ses leaders — se partage entre divers peuples et nationalités, disposant chacune d'une assise territoriale et de structures d'Etat, à deux exceptions près: le peuple de Palestine ne dispose pas actuellement d'une assise territoriale autonome, tandis qu'à l'inverse l'Etat jordanien, création de l'ère coloniale, est l'appellation d'une réalité mouvante qui, depuis le début de ce siècle, s'est inscrite en plusieurs structures étatiques successives. De toute façon, la solution qui permettra à chacune des deux nations — Israël, Palestine — de vivre, s'inscrit à l'intérieur de cette zone qui va de l'isthme de Suez aux confins occidentaux de l'Irak. C'est là que le droit à l'existence d'une nationalité palestinienne peut trouver sa sanction territoriale. Et ce ne peut être, à l'évidence, aux dépens du droit à l'existence de la nation israélienne, inséparable de son droit à la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Or, s'il est probable que, d'un côté comme de l'autre, seules des minorités fanatiques continueront de s'enfermer dans le refus d'une réalité nationale israélienne ou palestinienne et du principe de leur droit à l'existence. La difficulté qu'il y a à assurer en pratique la coexistence de ces deux nationalités conduit beaucoup de responsables, de par le monde, et peut-être beaucoup d'entre nous, à reculer devant l'application de ce principe. Pour nous, le fil conducteur de notre action au Proche-Orient est la recherche des garanties pratiques de ce droit à l'existence des diverses nations. Sans jamais préjuger ce que serait le statut juridique de cette future coexistence — qui pourrait être un simple accord inter-Etats garanti par la communauté internationale, une confédération, une fédération, ou toute autre formule — nous avons expliqué en toute franchise, à nos camarades socialistes d'Israël qu'il n'y aurait point d'issue hors de l'aménagement de la coexistence.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Jean Poperen. Mais cette vérité, il va de soi, doit être entendue des deux côtés.

Car, pour le peuple d'Israël, comme pour tous les peuples, le droit de vivre signifie le droit de vivre en paix dans la liberté. Il y a une grande inconséquence et peut-être quelque rouerie à reconnaître à Israël le droit d'exister et à lui en refuser les moyens.

Nous pouvons comprendre, nous comprenons, les sentiments qui animent les Arabes dans leurs tentatives de ressaisir des territoires qu'ils considèrent comme leurs. Mais ces tentatives et cette quatrième guerre d'Israël, tout particulièrement, assorties du refus de reconnaître l'état d'Israël, ne peuvent qu'enraciner la conviction des Israéliens qu'ils n'ont d'autre garantie de survie que dans leur propre effort politique et militaire. Car de ce côté là, c'est de la vie ou de la mort d'un peuple qu'il s'agit: le terrible déséquilibre de l'enjeu est une donnée impitoyable du drame.

Faute d'un règlement international qui ne soit contesté d'aucun côté et dont la valeur soit fondée sur une expérience suffisamment longue, il est inévitable qu'Israël cherche les garanties de sa sécurité dans la disposition de ses frontières: c'est ce que veut dire la déclaration du bureau exécutif du parti socialiste lorsqu'elle parle de « frontières sûres ».

Ainsi, du double point de vue de la Palestine et d'Israël, l'application sur le terrain du droit des peuples à l'existence nationale conduit à reconsidérer le statut de cette région du monde, statut dont l'expérience des dernières années a démontré les insuffisances. Et cela nous amène à examiner le second principe qui présidera nécessairement à l'établissement d'un accord dans cette région.

L'accord ne peut résulter que de la négociation entre ceux qui se battent. Pourquoi faut-il que le refus d'admettre cette vérité d'évidence ait conduit le Proche-Orient de tragédie en tragédie ?

Pourquoi, sinon à cause du refus même de reconnaître l'existence nationale de l'interlocuteur éventuel ? Pour nous, socialistes, en tout cas, cette règle — négociation entre ceux qui se battent — est universelle. Elle vaut ici comme elle a valu ailleurs et par exemple hier en présence de la guerre du Viet-Nam. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.*)

Naturellement, tous les chemins de la diplomatie doivent être explorés qui peuvent conduire à cette indispensable négociation directe. Mais la médiation internationale, l'arbitrage, peuvent contribuer à créer les conditions de la négociation directe;

ils ne sauraient se substituer à elle. Si l'on veut que cesse le face à face du champ de bataille, il faut accepter le face à face de la table de négociation.

D'où peut venir le concours d'une médiation internationale ? Profondément attachés, comme ils l'ont toujours été, aux règles de la sécurité collective, les socialistes souhaitent que l'Organisation des Nations Unies assume pleinement ses responsabilités. Mais pour qu'il en soit ainsi, il est temps que les nations cessent de jouer à cache-cache avec leurs propres décisions. Il est temps qu'elles s'emploient à donner à la résolution de novembre 1967 une signification unique qui soit reconnue par tous.

Cependant, l'organisation internationale sera-t-elle en mesure de jouer son rôle tant que les deux super-grands, comme on les appelle, ne seront pas d'accord pour en libérer les mécanismes ? La consolidation de la paix dépend, pour une large part, des relations entre les deux principales puissances économiques, politiques et militaires du monde actuel, nous en sommes tous conscients.

Quant à nous, nous avons applaudi sans réserve ni arrière-pensée aux progrès de la détente. Mais celle-ci n'a de sens que si elle est l'occasion de parler clairement des problèmes difficiles, de travailler à réduire, les uns après les autres, les obstacles à la paix, faute de quoi, de nouvelles crises éclatent qui apparaissent, pour la détente, comme de périlleuses épreuves de vérité.

Et aujourd'hui, tandis que nous délibérons, le monde commence à se demander si l'épreuve de vérité ne va pas tourner à l'épreuve de force. Les deux super-grands semblent se rapprocher dangereusement du gouffre, chacun se convainquant, naturellement, que le risque est calculé. Mais, en matière de diplomatie, il y a peu d'exemples qu'à force de marcher au bord du gouffre on ne finisse par y tomber; et l'histoire du siècle écoulé prouve que la plupart des guerres ont éclaté entre des gens qui ne les voulaient pas ou, du moins, qui prétendaient ne pas les vouloir.

Les événements actuels au Proche-Orient démontrent, en tout cas, s'il en était besoin, combien serait fragile une paix mondiale qui ne reposerait que sur l'éventuelle bonne volonté et bonne entente des deux plus grandes puissances du monde. La paix ne peut être suspendue au fil du téléphone rouge.

Les Neuf de la Communauté européenne ont lancé un appel: on ne pouvait moins faire. Mais est-ce suffisant ? C'est une des questions que l'on est en droit de vous poser, monsieur le ministre. Et, de toute façon, la voix de l'Europe a-t-elle quelque chance d'être entendue tant que l'Europe n'est pas une réalité politique ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Reste à considérer, et c'est notre responsabilité propre, ce que peut la France en sa solitude. Quel peuple mieux que le peuple de France, si proche encore de ses origines paysannes, peut comprendre les peuples d'Orient — juif et palestinien — en quête d'une terre où enraciner leurs propres communautés ? Où mieux sentir la passion de ces peuples, leurs craintes et leurs espérances, leur inlassable foi, qu'en ce pays, le nôtre, que les rencontres de l'histoire, lointaine et récente, ont rendu si proche des uns et des autres ?

D'un côté, ce fut le refus quasi unanime du hideux anti-sémitisme au temps de l'holocauste nazi, dont toute résurgence, même camouflée en progressisme, est ressentie comme une insulte aux souffrances et aux combats d'hier; de l'autre côté, puisque, hélas ! il faut encore parler ainsi, c'est cette affectivité tourmentée, nourrie des flux contraires de la colonisation et de la décolonisation, de l'affrontement, puis de l'apaisement.

Ce précieux capital de souvenirs et de sentiments peut-il servir à la paix ? Ici, c'est votre responsabilité, messieurs du Gouvernement, qui est en cause. Comment prétendre arbitrer quand on prend si évidemment parti ? Etrange façon de travailler à l'arrêt des combats que d'en justifier d'abord la reprise !

François Mitterrand a dit, ici même, ce que nous pensions de cette intervention du chef de la diplomatie française. Mais vos propos ne sont, hélas ! ni gratuits, ni fortuits; et, pour la honte de ce pays et le malheur de la paix, votre engagement n'est point seulement verbal.

Des informations publiées dans la presse et faisant état d'envois de matériels de guerre à des pays engagés dans les combats n'ont pas été démenties. Le président de notre groupe, M. Gaston Defferre, vous a télégraphié à ce sujet; il n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Est-il exact que, le 10 octobre, un navire ait quitté Marseille avec quatre-vingts tonnes de munitions, de matériels et d'armes à destination de Tripoli ?

Est-il vrai que, le 11 octobre, un autre navire soit parti, également chargé de matériels et de munitions, en direction de Casablanca ? Direz-vous que le Maroc n'a pas pris parti dans la guerre, quand des unités marocaines sont engagées au feu ?

Oseriez-vous reprendre la distinction entre « les pays du champ de bataille » et les autres, distinction devenue dérisoire et indécente ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et des socialistes et radicaux de gauche.)

Nous attendons votre réponse, monsieur le ministre.

Enfin, où en êtes-vous avec la Libye ? Où sont les Mirages ?

Le 2 mai dernier, en réponse à une question de M. Pierre-Charles Krieg, vous déclariez : « A ce jour, rien ne permet de conclure que les accords signés aient été violés. » A ce jour — c'était au mois de mai — mais aujourd'hui ? Vous avez pris alors, nous semble-t-il, un grand risque, monsieur le ministre, dont on peut se demander s'il n'a pas disqualifié le gouvernement français dans la recherche de la paix.

Le moment est venu où nous avons le droit, où la nation a le droit d'obtenir réponse à deux questions.

D'abord, êtes-vous décidé à décréter immédiatement et effectivement l'embargo sur tous les envois de matériels de guerre et de munitions à tous les pays engagés directement ou indirectement dans le conflit du Proche-Orient ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.)

Ensuite, quelles initiatives comptez-vous prendre sans délai pour contribuer à l'ouverture de négociations en vue de la cessation des combats et de la recherche d'une paix juste et durable au Proche-Orient ?

Socialistes, hommes de gauche, fidèles à notre idéal, en cette affaire, en ce moment, nous ne pensons qu'à la paix. Notre hostilité à un gouvernement qui est de plus en plus sévèrement jugé par le peuple français est plus résolue que jamais, mais l'enjeu est trop grave, il y a trop de souffrances et de morts là-bas, trop de menaces sur la paix mondiale pour que nous négligions de soutenir toute initiative en faveur de la paix.

Nous voulons donc espérer que ce gouvernement ne restera ni muet ni inactif, mais son autorité en cette affaire dépend de sa décision immédiate, sans équivoque, de bloquer tout envoi d'armes vers le Proche-Orient. « Prenez garde ! » a-t-on entendu hier, ici même, à l'occasion d'un autre débat. Aujourd'hui, dans une affaire autrement grave, nous vous disons : « Oui, messieurs du Gouvernement, prenez garde ! malheur à ceux qui alimenteraient le brasier de la guerre. »

Par vos réponses à nos questions, nous saurons, à la fin de cette séance, si le gouvernement actuel de la France est enfin résolu à agir pour la paix. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont, pour la plupart, tenu d'excellents propos. Je dis « la plupart », car je n'ai pas apprécié l'intervention d'un au moins d'entre eux.

M. Georges Marchais. Tant mieux pour nous !

M. Jacques Soustelle. Tant mieux pour moi également !

M. Georges Gosnat. Entre nous, il y a une différence !

M. Jacques Soustelle. En revanche, les applaudissements qui ont salué l'excellente intervention de M. Poperen montrent que certaines idées, des idées-forces dirai-je, sont communes à de nombreux membres de cette assemblée.

Néanmoins, certains orateurs ont eu tendance à placer sur le même pied, en quelque sorte, Israël et les Etats arabes. Or, une différence capitale distingue les deux groupes de belligérants. Comme ils l'ont bien montré dans le passé, les Etats arabes peuvent parfaitement essayer des détails sans qu'elles portent une atteinte profonde à leur existence nationale ; ils disposent de l'espace et leur capacité de survie n'est pas entamée par l'amputation de tel ou tel morceau de leur territoire, placé provisoirement sous une administration étrangère. En revanche, l'Etat d'Israël n'a pas le choix : il doit vaincre ou disparaître ; c'est, pour lui, une question de vie ou de mort.

Nous devons conserver cela en mémoire à tout instant en résistant à la tentation d'établir trop facilement un équilibre entre les victimes de l'agression et ses auteurs. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants.)

Aggression, en effet, car personne dans le monde, semble-t-il, sauf peut-être M. le ministre des affaires étrangères, n'a paru éprouver le moindre doute sur la responsabilité de cette guerre qui a éclaté le jour du Kippour. Elle a, d'ailleurs, été reconnue comme telle par les Etats arabes eux-mêmes et notamment par le ministre des affaires étrangères égyptien.

En 1967, les hostilités avaient commencé par le blocus du détroit de Tiran. Or le blocus est considéré, en droit international, comme *casus belli*, notamment — je me permets de le signaler —

par le texte soviétique, déposé aux Nations Unies le 5 janvier 1952, sur la définition de l'agression : « Est considéré comme Etat agresseur celui qui établit un blocus des ports ou des côtes d'un autre Etat. »

Tel était bien le cas précis en ce qui concerne le blocus du détroit de Tiran. Toujours est-il qu'à ce moment-là, pour la doctrine française, était agresseur celui qui tirait le premier ; et, formellement Israël avait tiré le premier.

Cette fois-ci Israël n'a pas tiré le premier. Il est évident que l'agression est venue d'Egypte et de Syrie. Mais la doctrine française a changé puisque, semble-t-il, on se demande seulement maintenant si quelqu'un « veut remettre les pieds chez soi... », définition d'ailleurs bien difficile à préciser.

En somme, si je comprends bien, Israël a toujours tort et les Arabes ont toujours raison.

Mais la question cruciale est la suivante : quels sont les buts de guerre des Etats agresseurs et pourquoi ont-ils déclenché ce nouveau conflit ?

En 1948, lors de la naissance de l'Etat d'Israël, à la suite de la décision des Nations Unies, il n'y avait aucun doute : le but de guerre des six Etats arabes qui ont envahi les territoires dévolus par les Nations Unies à l'Etat d'Israël était l'anéantissement de cet Etat, avant même qu'il eût pris sa forme. A cet égard, je rappelle pour mémoire les déclarations du secrétaire général de la Ligue arabe, Azzam Pacha, promettant un massacre « comparable aux massacres mongols » et dont on parlerait dans l'histoire.

En 1967, le but de guerre affirmé, déclaré sous toutes les formes, que ce soit par les hommes d'Etat arabes, par les radios du Caire et de Damas, par Ahmed Choukeiri, dont une déclaration particulièrement significative a été publiée par le journal *Le Monde* du 2 juin 1967, voire dans les chansons de cabaret, dont la plus populaire au Caire avait pour refrain « Egorge, égorge, égorge », ce but de guerre était l'anéantissement de l'Etat d'Israël et l'extermination de sa population. Si l'on en doutait si peu que ce soit, il suffirait de regarder les brochures distribuées aux soldats égyptiens par le gouvernement de Gamal Abdel Nasser, où des illustrations naïves et grossières, dans le style du *Stürmer*, représentaient les petits juifs, tremblants et loqueteux, jetés à la mer par les brillants soldats arabes.

Mais, nous dit-on aujourd'hui, cela aurait changé. Anouar es-Sadate est décrit comme un modéré, et les buts de guerre ne seraient plus du tout ceux de 1948 ou de 1967.

Mais est-ce exact ?

Certes, on nous cite un discours de M. Anouar es-Sadate dans lequel il se déclare prêt à entrer en négociation ou à faire partie d'une conférence, mais en précisant aussitôt que la condition préalable était le retrait des Israéliens de tous les territoires où ils se trouvent présentement ; ainsi, la moitié de Jérusalem en ferait évidemment partie.

Poser une telle condition préalable revient à demander à l'Etat d'Israël de commettre un suicide ; or, pas plus un Etat qu'un individu n'est sensible à des oburgations de ce genre. D'ailleurs, au moment même où il prononçait ce discours dit « conciliant », son collègue et complice, Hafez al-Assad, déclarait rigoureusement le contraire en disant notamment qu'il s'agissait d'une guerre de libération totale du territoire de la nation arabe.

Remontons un peu dans le passé.

Que constatons-nous, notamment en Egypte ?

L'Etat égyptien publie officiellement ce vieux faux antisémite, le *Protocole des sages de Sion*. Les livres de classe mis dans les mains des enfants égyptiens ne parlent que de haine et d'assassinat. A l'université Al-Azhar, lors d'une conférence réunissant, en 1962, un grand nombre d'ulémas, le docteur Mohammad Azzah Darwaza déclare : « Les musulmans et les Arabes ne peuvent consentir à ce que les Juifs rendent certaines parties de ce qu'ils ont usurpé et se confirment dans les territoires que l'Organisation des Nations Unies leur a alloués. C'est la patrie des musulmans et des Arabes, et l'O. N. U. n'a pas le droit de permettre aux Juifs d'en posséder la moindre parcelle. »

Dira-t-on que cette déclaration est un peu ancienne ? J'ai sous les yeux le texte d'un discours prononcé il y a un an au Caire, dans lequel M. Anouar es-Sadate déclarait notamment : « Avec l'aide d'Allah, nous reprendrons Jérusalem des mains de ceux dont le Coran a dit : « Ils seront humiliés et misérables ». Nous ne négocierons pas avec Israël. Je vous promets qu'au prochain anniversaire de la naissance du Prophète, nous célébrerons la libération de notre pays et aussi la défaite de l'arrogance et de la frénésie des Israéliens de telle sorte qu'ils redeviendront ce que le Coran dit d'eux : « condamnés à l'humiliation et à la misère. »

Pour en terminer avec les citations, je mentionnerai la revue du Mouvement palestinien, soutenu si fortement par la Syrie et par l'Egypte, qui déclare formellement : « L'objectif de cette guerre n'est pas d'imposer notre volonté à l'ennemi, mais de le détruire afin de prendre sa place ». Le mot arabe est « ifnaki »,

qui signifie « anéantissement », c'est-à-dire, en allemand, « Vernichtung », mot favori des théoriciens nazis de la destruction du peuple juif.

En fait — disons le clairement — nous nous trouvons devant une nouvelle tentative de génocide, car le but de la guerre n'a jamais varié depuis le fameux grand mufti de Jérusalem, el Hadj Amine, jusqu'à es-Sadate, en passant par un autre Amine, celui de l'Ouganda, qui déclare qu'Hitler a eu tort en n'exterminant pas les juifs qui ont échappé aux camps de la mort.

Je me tourne vers mes collègues de la majorité — les questions de parti n'ont, je crois, pas grande importance dans cette affaire — et je leur dis : N'avez-vous pas proclamé aujourd'hui encore votre attachement à l'existence de l'Etat d'Israël ? Est-il possible en même temps de poursuivre une politique qui favorise l'agression des Etats arabes ?

Je me tourne maintenant vers mes collègues de la gauche démocratique, dont nous avons entendu la voix éloquente, juste avant que je ne monte à cette tribune et je leur dis : N'est-il pas vrai que l'Etat d'Israël est au Moyen-Orient le seul Etat démocratique où, en dépit de la guerre persistante, les processus parlementaires poursuivent leur action, où les élections ont lieu dans des conditions de parfaite loyauté, où le gouvernement est issu du parlement, lui-même issu du suffrage universel, où la « Histadrout » — confédération des syndicats — est un des éléments essentiels de l'économie du pays ? Vous savez bien aussi que les kibboutzim, après tout, relèvent du socialisme.

Alors, n'y a-t-il pas dans cette assemblée un consensus suffisamment large pour qu'enfin, par-dessus les limites des partis, nous nous unissions afin que la France fasse désormais une politique favorable à la paix et au maintien de l'existence de l'Etat d'Israël ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux, de l'union centriste et sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Depuis 1967 et jusqu'à présent, la politique de la France est apparue comme un alignement perpétuel sur la position voulue par les Etats arabes, notamment à l'Organisation des Nations Unies et dans le problème des ventes d'armements, qui contiennent encore aujourd'hui et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Dira-t-on qu'il s'agit du pétrole, de l'approvisionnement de la France en carburant ?

D'abord, je ne pense tout de même pas qu'une telle raison, si importante soit-elle, puisse suffire à déterminer la politique d'un grand pays. Car, ni la Grande-Bretagne ni l'Allemagne ni l'Italie, qui ont besoin autant que nous du pétrole, ne mènent une politique semblable à la nôtre au Proche-Orient.

Peut-être, après tout, cela prouve-t-il qu'on a eu tort d'abandonner le Sahara qui eut assuré notre indépendance énergétique. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, je suis convaincu, comme la plupart de nos collègues revenant de leur circonscription, que le peuple français ne veut pas se trouver dans la situation morale insoutenable d'être considéré comme le complice d'une tentative de génocide. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux, sur de nombreux bancs des républicains indépendants et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous ne disons pas ! Je ne prétends pas que le Gouvernement français renverse spectaculairement la politique qu'il mène depuis 1967, encore qu'il ait renversé spectaculairement à cette époque celle qu'il menait auparavant. Mais, au moins, que la diplomatie française reprenne la qualité essentielle de toute diplomatie, quelle qu'elle soit, à n'importe quelle époque : une certaine flexibilité.

Nous nous sommes enlisés dans une position telle qu'aujourd'hui, vous le savez bien, les tentatives que, de la meilleure foi du monde, nous voudrions faire pour apparaître comme des arbitres ne sont pas, comme on dit, crédibles, parce que, précisément, nous nous sommes engagés si avant dans un sens que nous ne pouvons pas être considérés par l'autre camp comme des arbitres possibles.

Alors, que faut-il faire ? A mon tour je dirai qu'un geste qui serait significatif, qui marquerait une rupture avec les errements du passé récent, serait de mettre l'embargo sur tous les armements destinés aux pays actuellement en guerre, directement ou indirectement, en abandonnant cette spécieuse distinction entre les pays du champ de bataille et ceux qui n'en sont pas, d'autant que, finalement, tous sont plus ou moins du champ de bataille !

Donnez, monsieur le ministre, à notre délégation aux Nations Unies des instructions pour qu'elle adopte une attitude plus impartiale, pour qu'elle cesse de s'aligner sur les positions les plus extrêmes, quelquefois d'une criante absurdité, des délégations arabes, comme, par exemple, lorsqu'elle s'est associée au vote condamnant Israël pour des crimes de guerre imaginaires !

Que l'on reprenne avec Israël des relations non pas privilégiées, mais normales, comme il sied entre Etats civilisés !

Faites un effort, je vous en prie, pour débloquer une situation dans laquelle notre pays ne peut pas exercer l'influence qui peut, qui doit être la sienne dans ce Moyen-Orient où il a longtemps joué un si grand rôle.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais vous poser. Je suis sûr que l'Assemblée entendra avec beaucoup d'attention vos réponses. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux, sur de nombreux bancs des républicains indépendants et sur divers bancs de l'union centriste et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, j'ai écouté attentivement les questions qui m'ont été posées et les développements qu'elles ont suscités.

Vous souhaitez être informés de la politique du Gouvernement. Je serai par conséquent fort long. Je ne veux pas, en effet, encourir le reproche de ne pas avoir été précis et de ne pas avoir répondu à vos questions.

Depuis 1967, pour les observateurs attentifs, tout a été dit et redit à ce sujet. Mais, souvent, on ne veut pas lire ou on ne veut pas entendre. Mon rôle, aujourd'hui, est de vous dire, sans passion mais avec précision, quelle a été la politique des gouvernements depuis 1967 et quelle est actuellement la politique française face aux événements qui se déroulent au Proche-Orient.

Plusieurs orateurs m'ont demandé si nous allions changer de politique. Je suis venu ici pour vous expliquer d'abord la politique du Gouvernement. Je vais donc vous dire ce qu'elle est.

Je vais peut-être me livrer à un historique un peu long, mais je crois qu'il est indispensable. Mais, auparavant, après avoir entendu les uns et les autres, concernant Israël d'abord, les Arabes ensuite, je vous dirai ceci : Israël ne va pas disparaître, Israël n'est pas menacé par la France d'un crime de génocide, monsieur Soustelle !

M. Jacques Médecin. Il n'a jamais dit cela !

M. le ministre des affaires étrangères. Israël est une nation, formée autour d'un petit peuple courageux, volontaire et qui a beaucoup souffert, nous le savons tous. Et personne dans cette assemblée ne peut prétendre de bonne foi que le Gouvernement français, de façon oblique et secrète, fait des démarches pour attenter à la sécurité et à la vie d'Israël. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Alors, assez de procès, et je m'expliquerai là-dessus.

Seulement, voilà, il y a les réalités de l'existence internationale des Etats.

Israël a été créé en 1948, reconnu par de nombreux Etats, dont la France parmi les premiers. Cela nous engage, et nous engage définitivement, qu'on le sache ici.

Israël a été créé, et maintenant il a à faire face à ses devoirs d'Etat. Il définit ses tâches, il définit ses buts, et il se heurte, dans ses buts et dans ses tâches, à la collectivité de ses voisins, et plus loin il se confronte aussi à la collectivité internationale. Je reviendrai également là-dessus.

M. Henri Ginoux. Banalités !

M. le ministre des affaires étrangères. Non, ce ne sont pas des banalités et je le dis du fond du cœur, monsieur ! (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

La France a une longue pratique des Etats arabes. Je ne vous ferai pas un cours d'histoire, vous n'en avez certes pas besoin.

Je vous rappellerai simplement que la France a des intérêts tout autour de la Méditerranée et en Afrique, et que les liens traditionnels qu'elle a avec l'Islam ont été à un moment perturbés, et même sérieusement perturbés, par les incidents graves, regrettables, pour beaucoup d'entre nous, qui se sont produits en Algérie.

M. Jacques Médecin. Incidents ! C'est vraiment le mot qui convient !

M. le ministre des affaires étrangères. Maintenant, il s'agit pour nous, pays méditerranéen, de prendre conscience des problèmes qui se posent à nous en ce qui concerne nos rapports avec le monde arabe, dont vous connaissez l'étendue et la population.

Depuis 1967, nous n'avons pas cessé de prévenir des dangers qui montaient. J'y reviendrai. Aujourd'hui, vous voyez que nous avons eu probablement et tristement raison. Les événements sont là et il nous faut en prendre conscience, vous autant que nous.

Il est très bien de monter à la tribune de l'Assemblée et de dire: « Je vous demande, monsieur le ministre... Le Gouvernement doit faire ceci... Le Gouvernement doit faire cela. » Mais vous, que proposez-vous, sinon des motions nègre blanc? (*Protestations sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et des socialistes et radicalx de gauche. — Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Henri Ginoux. Nous proposons quelque chose de net.

M. le ministre des affaires étrangères. J'en viens maintenant à un long historique qui aura l'avantage, je crois, de remettre chaque chose à sa place. Je le ferai avec exactitude et avec précision.

M. Henri Ginoux. Au fait!

M. le ministre des affaires étrangères. Non, pas encore au fait. Un tel historique est nécessaire car trop nombreux ici vous oubliez ce qui s'est passé.

M. Henri Ginoux. Sûrement pas.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous jugez en fonction de vos passions et non en fonction des faits. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Raoul Bayou. Les deux jugements sont compatibles.

M. le ministre des affaires étrangères. Peut-être.

Je remonterai seulement à mai 1967.

Comme l'a souligné M. Soustelle — il a fait, lui, beaucoup de rappels historiques, et dans le silence, me semble-t-il — Nasser a demandé alors le départ des forces internationales qui servaient de tampon entre l'Etat d'Israël et son propre pays. Le secrétaire général des Nations unies a accepté sa demande.

Ce geste a eu — il ne faut pas en douter — des conséquences très importantes. Ce fut la fermeture, décidée par Nasser, du trafic dans le golfe d'Akaba, le blocus du détroit de Tiran.

Du 5 juin au 12 juin 1967, la guerre, dont Israël avait pris l'initiative, s'est déroulée en six jours.

Pendant ce temps-là, le Conseil de sécurité se réunissait et demandait le cessez-le-feu, qu'Israël a observé quand il est arrivé au terme de son avance.

Pour être tout à fait exact, je rappellerai que l'Assemblée générale de l'O. N. U. s'est réunie pour essayer de déterminer quelle pouvait être la position des nations en face de cette guerre et de ses résultats, et elle n'a pas réussi, alors, à se mettre d'accord pour demander à Israël de revenir à ses frontières antérieures.

Cependant, quelques mois après, le 22 novembre 1967, à l'initiative de la Grande-Bretagne, une résolution a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité. Elle a été acceptée par l'Egypte et par la Jordanie, elle a été rejetée par la Syrie.

Elle a été acceptée, dans des conditions que je dirai, par Israël en 1970. Je vais la citer, en abusant de votre temps...

M. Jacques Médecin. C'est la cinquième fois que vous le dites!

M. le ministre des affaires étrangères. C'est peut-être la cinquième fois, mais il n'est pas inutile de se répéter. Vous avez demandé à être informés: je vous informerai complètement.

Cette résolution, qui a fait l'unanimité, est un texte libéré. Je vais prendre la liberté de vous en lire les passages essentiels.

« Le Conseil de sécurité... soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'ouvrir pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité... affirme que l'accomplissement des principes de la charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants: 1° retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit; 2° cessation de toutes assertions de hégémonie ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force. »

Le Conseil de sécurité « affirme en outre la nécessité de garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région, de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés, de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées; prie le secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les Etats intéressés en vue de favoriser un accord et de

secondar les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution. »

Tel est l'essentiel de cette résolution capitale, sur laquelle, je pense, votre attention est maintenant attirée complètement; elle le fut même avant puisque vous vous y êtes tous référés et que tous vous approuvez la résolution 242.

Que s'est-il ensuite passé?

M. Rogers, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a, en 1970, multiplié ses efforts pour essayer d'obtenir de nouveau un cessez-le-feu des belligérants. Il y est parvenu en juillet 1970, et c'est à ce moment-là qu'il a obtenu l'accord de l'Etat d'Israël à la résolution 242.

D'autre part, M. Jarring, pendant six ans, a essayé, comme la résolution lui en faisait obligation, de prendre contact avec les pays intéressés pour les amener à négocier. Il s'est déplacé, il est allé dans leurs capitales, ainsi qu'à Chypre, à New York; là, c'était évidemment facile.

A bout d'arguments, M. Jarring a établi un aide-mémoire et l'a présenté aux Egyptiens et aux Israéliens, le 8 février 1971. Ce n'est pas loin.

Les Egyptiens ont répondu qu'ils étaient d'accord pour reconnaître l'Etat d'Israël dans les termes de la résolution 242, à condition qu'Israël évacue les territoires occupés. Cette réponse est parvenue le 15 février. Le 26 février, l'Etat d'Israël refusait de souscrire au questionnaire Jarring.

Puis-je dire, sans éveiller de passion, qu'à ce moment-là une grande occasion a été manquée, la grande occasion de pouvoir amener à négocier, sous l'égide des Nations Unies, grâce aux soins de M. Jarring, les parties en présence qui, jusqu'ici, n'avaient pas voulu reconnaître qu'il y avait une possibilité de dialogue et d'accord? Ce fut donc l'échec.

En outre, on a inventé la concertation à quatre: Russie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne.

Les efforts des Quatre ont duré de 1969 à septembre 1971, et on est allé, de discussion en discussion, jusqu'à imaginer le retrait échelonné d'Israël des territoires occupés, tout en laissant en suspens la question de savoir à quel moment le retrait deviendrait total.

Et puis, les Etats-Unis se sont désintéressés de cette concertation à quatre et l'ont désertée.

Une dernière tentative a été faite. C'est le deuxième plan Rogers, qui prévoyait l'ouverture du canal en échange du retrait partiel des forces israéliennes du Sinaï et un retrait total ultérieur.

Sur ces propositions, l'accord ne s'est pas fait non plus. Israël n'a accepté ni le retrait partiel du Sinaï, ni le principe du retrait total ultérieur.

Sans passion, je dis que, depuis deux ans et demi, l'Egypte a déclaré — est-ce sincère ou non? — il ne m'appartient pas d'en juger — qu'elle était prête à s'entendre sur les bases mêmes qui avaient été définies dans le questionnaire Jarring et à reconnaître l'existence et la réalité de l'Etat israélien.

Quel changement, quel chemin parcouru depuis les textes que M. Soustelle citait, depuis les déclarations tonitruantes de Nasser, depuis les trois points de Kharloum où il n'était question ni de paix, ni de négociations, ni d'existence de l'Etat d'Israël!

Et puis, il y a eu aussi, dans tout ce tissu de négociations, l'effort des Européens, et d'abord celui des Six, qui s'est développé en 1970 et qui a abouti en 1971 à l'établissement d'un document précis sur les positions touchant le règlement du problème du Moyen-Orient.

Finalement, il y a eu cette concertation à neuf, concertation politique qui a donné les résultats que vous connaissez et que vous avez cités.

Il semblerait aussi — je le dis dans un souci d'exactitude et sans insister — que, nonobstant les déclarations du général syrien El Assad, citées par M. Soustelle, la Syrie serait prête, à son tour, à reconnaître la résolution n° 242.

A la vérité, si, au mois de février 1971, Israël avait accepté de s'engager dans une négociation, il aurait à ce moment-là — je le crois — fait un gain immense, immense parce que cet Etat aurait enregistré la position désormais proclamée par les leaders égyptiens. D'autre part, au lieu de se trouver désormais isolé par son refus, Israël aurait bénéficié du soutien international plus qu'il n'en bénéficie à l'heure actuelle.

M. Jean Bastide. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre?

M. le ministre des affaires étrangères. Oui, à condition que votre interruption ne soit pas trop longue.

M. le président. La parole est à M. Bastide, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Bastide. En contrepartie du retrait d'Israël des territoires occupés, la résolution de l'O.N.U. prévoyait-elle un système de sécurité ? C'est tout ce que je voudrais savoir.

M. Jacques Médecin. Bien sûr que non !

M. le président. Mes chers collègues, vous avez demandé à entendre M. le ministre. Je vous demande instamment de l'écouter sans l'interrompre.

M. le ministre des affaires étrangères. Je suis désolé de dire à l'auteur de la dernière interruption que la réponse est oui. D'ailleurs, si elle était négative, comme il vient d'être dit, je ne vois pas pourquoi tous les orateurs qui sont intervenus cet après-midi...

M. Jacques Médecin. Tous les orateurs ne sont pas encore intervenus !

M. le ministre des affaires étrangères. ... auraient précisément proposé de s'accrocher à cette résolution comme si elle était à leurs yeux spécialement constructive et capable de ramener la paix dans cette région troublée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Depuis l'échec de 1971, la fatalité s'est accrochée à l'actualité — vous le savez bien — et d'abord pour Israël qui s'est retrouvé isolé à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971, 1972, 1973. Je ne parle pas des motions de l'O. U. A. qui ont été violentes à son égard. Je ne parle pas non plus des motions de la conférence des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Alger.

Depuis 1967, dix-huit Etats ont rompu avec Israël et Israël est sans relations avec quatre autres Etats, ce qui fait un total assez impressionnant, les deux derniers Etats à avoir rompu tout récemment étant le Zaïre et le Cameroun. (*Mouvements divers.*)

Depuis lors, à l'Assemblée générale des Nations Unies, des motions de toutes sortes circulent qui demandent des sanctions contre Israël et réclament que soient respectées les légitimes aspirations des Palestiniens, que soit proclamé le droit des Palestiniens à l'autodétermination et que certains agissements — je le dis plus spécialement pour M. Soustelle — soient condamnés comme crimes de guerre.

M. Jacques Médecin. Ceux de Munich, par exemple !

M. le ministre des affaires étrangères. Notre délégation ne s'y est pas associée.

Dans cette conjoncture, nous avons chaque fois essayé de jouer un rôle modérateur, appuyés — on l'a dit et c'est vrai — par la Grande-Bretagne, laquelle a été souvent à nos côtés dans cette action.

Depuis 1967 donc, à l'assemblée générale des Nations Unies, soixante à quatre-vingt-dix Etats se sont régulièrement prononcés contre l'Etat d'Israël et près de quarante résolutions ont été votées.

Dans quelle situation se trouve-t-on actuellement ?

En Israël, c'est la méfiance totale et un état de crispation nationale, qui est parfaitement respectable, mais qui ne conduit pour l'instant qu'à la guerre. C'est aussi la conviction que le temps travaille pour Israël ; c'est un pari que l'on peut gagner ou que l'on peut perdre. Quant aux « territoires occupés » — l'expression n'est pas de moi, elle figure dans la résolution de l'O. N. U. — Israël s'y installe progressivement.

Je déplore que l'image d'Israël, celle d'un petit peuple courageux qui lutte pour sa vie, se défigure lentement dans la conscience internationale. (*Mouvements divers.*)

M. Joël Le Tac. En apparence ! C'est la loi du nombre. la politique française a été définie très tôt et qu'elle n'a pas

M. le ministre des affaires étrangères. Puisque vous m'avez demandé quelle a été la politique de la France depuis 1967, je répondrai tout simplement en citant les discours qu'ici même ou ailleurs mes prédécesseurs ont prononcés. Vous verrez que la politique française a été définie très tôt et qu'elle n'a pas changé depuis lors.

M. Henri Ginoux. C'est bien ce que nous regrettons !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est possible. Mais je suis là pour vous expliquer quelle est la politique du Gouvernement.

M. Henri Ginoux. Est-ce aussi celle du Premier ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Le 7 juin 1967, au moment même où se déroulait la guerre des Six jours, M. Couve de Murville déclarait à cette tribune :

« Dans la région de l'Orient où ils se trouvent, Arabes et Israéliens, juifs et musulmans, sont en quelque sorte vus à la cohabitation. Ils doivent vivre ensemble. Ils le font d'ailleurs,

même si cela était jadis dans des conditions bien différentes, depuis des siècles et des siècles. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'imposer aux uns ou aux autres des solutions qui seraient décidées contre eux et qui, de ce fait, seraient fatalement remises en cause à la première occasion favorable. En d'autres termes, il faut parvenir à finalement s'entendre. »

M. Couve de Murville déclarait ensuite, le 22 juin 1967, devant l'Assemblée générale des Nations unies :

« Israël, après ses succès militaires, occupe des territoires de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie, qui sont considérables en eux-mêmes et plus encore par rapport à son propre territoire qui compte une population arabe, y compris les réfugiés de Palestine, laquelle est elle-même considérable par rapport à sa propre population.

« Comment s'imaginer, s'il se prolonge, qu'un semblable état de chose, qui résulte d'un cessez-le-feu péniblement acquis, après des appels unanimes et répétés du Conseil de sécurité, puisse prévaloir sans entraîner des incidents incessants et dangereux ? »

M. Couve de Murville, toujours, le 7 novembre 1967, déclarait ici même devant l'Assemblée nationale :

« Peut-on vraiment penser, comme semble le faire le Gouvernement israélien, que la seule procédure concevable serait l'ouverture de négociations directes entre lui-même et les gouvernements arabes en cause pour définir les conditions de la paix ? Nous l'avons déjà dit bien souvent, et moi-même à l'Assemblée nationale dès le 15 juin : ce serait supposer à l'avance le problème résolu.

« Nous sommes alors, comme toujours, ramenés à la même conclusion. Ne nous laissons pas de répéter que, dans le très long processus qu'on est bien obligé de prévoir, seule une action de l'extérieur, appuyée par l'opinion internationale, peut amorcer l'évolution indispensable et lui permettre ensuite de se développer favorablement. »

En novembre 1967, le général de Gaulle a déclaré au cours d'une conférence de presse :

« Si Israël est attaqué — je l'ai dit alors à M. Eban en substance — nous ne le laisserons pas détruire ; mais si vous attaquez, nous condamnerons votre initiative. Certes, malgré l'infériorité numérique de votre population, étant donné que vous êtes beaucoup mieux organisés, beaucoup plus rassemblés, beaucoup mieux armés que les Arabes, je ne doute pas que, le cas échéant, vous remporteriez des succès militaires ; mais, ensuite, vous vous trouveriez engagés sur le terrain et au point de vue international dans des difficultés grandissantes, d'autant plus que la guerre en Orient ne peut pas manquer d'augmenter dans le monde une tension déplorable et d'avoir des conséquences très malencontreuses pour beaucoup de pays, si bien que c'est à vous, devenus des conquérants, qu'on en imputerait peu à peu les inconvénients.

« On sait que la voix de la France n'a pas été entendue, Israël ayant attaqué... »

Un député réformateur. Cette fois-ci, ce n'est pas lui qui a attaqué !

M. le ministre des affaires étrangères. ... s'est emparé, en six jours de combats, des objectifs qu'il voulait atteindre. Maintenant, il organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répressions, expulsions et il s'y manifeste contre lui une résistance qu'à son tour il qualifie de terrorisme.

« Il est vrai que les deux belligérants observent, pour le moment, le cessez-le-feu prescrit par les Nations Unies, mais il est bien évident que le conflit n'est que suspendu et qu'il ne peut pas avoir de solution, sauf par la voie internationale. Un règlement doit avoir pour base l'évacuation des territoires qui ont été pris par la force, la fin de toute belligérance et la reconnaissance réciproque de chacun des Etats en cause par tous les autres. Après quoi, par des décisions des Nations Unies, en présence et sous la garantie de leurs forces, il serait probablement possible d'arrêter le tracé précis des frontières, les conditions de la vie et de la sécurité des deux côtés, le sort des réfugiés et des minorités et les modalités de la libre navigation pour tous, notamment dans le golfe d'Akaba et dans le canal de Suez.

« Pour qu'un règlement puisse être mis en œuvre, il faudrait qu'il y eût l'accord des grandes puissances qui entraînerait ipso facto celui des Nations Unies et, si un tel accord voyait le jour, la France est d'avance disposée à prêter sur place son concours politique, économique et militaire pour que cet accord soit effectivement appliqué. »

Le général de Gaulle a échangé en janvier 1968 une pathétique correspondance avec M. Ben Gourion, à qui il écrivait notamment : « Vous rappelez à juste titre que mon pays et moi-même n'avons pas, depuis l'origine, ménagé notre sympathie à cette construction nationale et vous ne pouvez douter que, le cas échéant, nous nous serions opposés à ce qu'elle fût anéantie, comme le

garantissaient nos entretiens officiels de naguère et le fait que j'avais publiquement qualifié Israël d'Etat ami et allié. Mais ce sont là précisément les raisons pour lesquelles j'ai toujours dit, et d'abord à vous-même, que, pour justifier à mesure l'œuvre ainsi commencée et assurer son avenir, une stricte modération s'imposait à Israël dans ses rapports avec ses voisins et dans ses ambitions territoriales.

« Mais quoi ! Voici qu'Israël, au lieu de promener partout dans l'univers son exil émouvant et bimillénaire, est bel et bien devenu un Etat parmi les autres et dont, suivant la loi commune, la vie et la durée dépendent de sa politique. Or, celle-ci — combien de peuples l'ont tour à tour éprouvé ! — ne vaut qu'à la condition d'être adaptée aux réalités. »

Pour sa part, M. Michel Debré déclarait à l'Assemblée nationale, le 2 octobre 1968 :

« Pour ce qui concerne le Moyen-Orient, une résolution a été votée l'an dernier par le Conseil de sécurité. Pour son application, le secrétaire général des Nations Unies a désigné un représentant spécial. Celui-ci n'a pas encore abouti. Nous avons dit au secrétaire général comme aux gouvernements intéressés que nous soutenions la résolution du Conseil de sécurité et l'action du représentant spécial dont nous souhaitons que la mission continue. Rien ne sera possible dans l'immédiat s'il n'y a point, de la part d'Israël, évacuation des territoires conquis par la force. Rien ne sera assuré s'il n'y a pas volonté des deux parties de reconnaître leurs frontières, leurs droits réciproques à l'existence et aux conditions normales de la vie internationale, ce qui implique notamment la liberté de navigation. Nous souhaitons qu'un accord puisse se faire sur ces bases et nous sommes disposés à y apporter notre collaboration. »

M. Michel Debré déclarait encore, toujours devant l'Assemblée nationale, le 7 novembre 1968 :

« Déjà les signes se multiplient : accentuation des oppositions, reprise des hostilités, aggravation du terrorisme, soutien des Etats-Unis à Israël, de l'Union soviétique à l'Egypte. Plus les jours passent, plus le temps presse. Je souhaite que l'historien n'écrive pas un jour qu'une occasion a été perdue en 1968 de régler le conflit ! »

« Rien ne sera possible dans l'immédiat s'il n'y a point de la part d'Israël acceptation d'évacuer les territoires conquis. Rien ne sera assuré dans la suite s'il n'y a pas acceptation des deux côtés de reconnaître leur droit réciproque à l'existence et d'en tirer les conséquences, notamment en ce qui concerne la liberté de navigation et les réfugiés. »

Quant à M. Maurice Schumann, il déclarait le 9 novembre 1968, également devant l'Assemblée nationale :

« Du fait de l'absence de règlement entre Israël et les pays arabes, deux camps sont pratiquement face à face, tandis que l'opposition entre les deux grands pays qui les appuient et qui les arment y est plus vive et plus tranchée que dans la plupart des points du monde. »

« Or la France, en se plaçant dans cette position d'indépendance qu'elle a su définir échappe précisément à cette opposition, qui laisse peu de place aux nuances. Il est évident qu'elle cesserait de le faire dès lors qu'elle modifierait sa politique, par exemple en ce qui concerne l'armement des pays du champ de bataille ou la doctrine de la non-acquisition des territoires par la guerre. Elle serait immédiatement considérée comme ayant rejoint l'un des camps. »

« Non seulement nous nous trouverions alors isolés par rapport à la presque totalité des pays méditerranéens et au plus grand nombre des pays d'Europe occidentale et orientale, non seulement nous nous priverions des possibilités d'agir pour le règlement du conflit qui nous sont reconnues, mais surtout, en nous retirant du groupe, chaque jour plus nombreux, des Etats qui se rallient à cette politique d'indépendance et d'impartialité dans l'affaire du Proche-Orient, nous contribuerions de manière très sensible à accroître la division de la Méditerranée. »

Est-il nécessaire que je vous rappelle ce que M. Messmer déclarait devant vous le mardi 9 octobre ? Pour être complet je le ferai :

« ... je dirai que les événements dont nous sommes actuellement les témoins, au Proche-Orient, étaient malheureusement prévisibles. Comment imaginer, en effet, que des pays et des peuples, nourris d'un sentiment national puissant, pourraient admettre définitivement, sans aucun espoir d'un dénouement juste et équilibré, l'occupation de leurs territoires ? Or, c'est précisément ce dénouement auquel il n'a pas été possible de parvenir depuis six ans ; et la France n'a cessé pour sa part de répéter, tant dans les instances internationales que dans ses échanges de vues bilatéraux, que cette situation, en se prolongeant, engendrait des dangers de plus en plus graves. Le Président de la République l'a dit lui-même à plusieurs reprises. »

« Aujourd'hui, le Gouvernement, naturellement, déplore les pertes en vies humaines et les destructions déjà lourdes qu'entraînent ces hostilités. Il s'efforce, au Conseil de sécurité et ailleurs, de rechercher si, de ce mal, peut sortir un bien. »

« Notre attitude à l'égard d'un cessez-le-feu éventuel sera dictée non par le simple souci d'arrêter les hostilités et moins encore de reconnaître indirectement une ligne de partage des territoires, mais par la volonté que le cessez-le-feu ouvre les voies à une véritable négociation dans un cadre à définir et permettant d'aboutir, conformément à la résolution n° 242 du Conseil de sécurité, à un règlement définitif du conflit, accepté par tous et comportant pour tous les garanties de sécurité nécessaires. »

Voilà ce que le Gouvernement a déclaré devant vous à plusieurs reprises et que, j'en suis sûr, vous connaissiez.

Dois-je rappeler aussi ce que j'ai dit ici au mois de juin 1973, la première fois que j'ai eu l'honneur de m'adresser à vous ?

J'avais dit ceci : « ... je n'ai pas encore parlé du Proche-Orient. Et pourtant comment ne pas répéter, avant d'en terminer, que la situation qui s'y perpétue recèle toutes les conditions nécessaires à un drame majeur et que celui-ci peut à tout moment se déclencher ? »

« Cette crise tragique a ses équilibres et ses règles tacites. Mais bien imprudent celui qui croirait pouvoir en maintenir un contrôle de tous les instants ! Le véritable intérêt de tous — qu'ils soient importants ou moins importants — est que les conditions bien connues d'une paix durable soient enfin admises et respectées, c'est-à-dire pour chaque Etat... le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Dans les situations de force, il faut pourlant que le droit soit finalement honoré, sinon, d'aventure en aventure, chacun y perdra l'essentiel : vivre libre, dans un Etat libre, coopérant avec ses voisins. »

« Nous saluons les efforts faits par les Nations Unies, son Conseil de sécurité et M. Jarring pour définir les conditions d'un règlement. Mais les derniers débats du Conseil de sécurité, interrompus d'ailleurs, ont été décevants, encore qu'ils offrent l'occasion de dialogues. »

« Aussi serons-nous inlassables pour recommander ici encore — à la mesure de notre influence qui n'est pas négligeable — la détente qui passe par le respect de l'égalité et celui du droit des peuples à vivre hors de l'inquiétude et de la misère. »

« Et nous dirons aussi que cette situation n'est pas supportable si l'on veut vraiment la paix dans le monde. »

Voilà ce que j'ai déclaré.

J'ai même ajouté, le lendemain, 20 juin, au cours du débat qui a suivi :

« Quant au problème du Moyen-Orient, je suis frappé de constater qu'ici les paroles un peu graves que j'ai prononcées n'ont pas rencontré beaucoup d'écho. L'un d'entre vous, mesdames, messieurs, a même déclaré tout à l'heure que ce problème, qui avait été brûlant, l'était moins désormais. »

Pour être complet, voici ce que j'ai également indiqué au cours de cette séance :

« On m'a demandé s'il serait possible, un jour, qu'aux voyages des personnalités officielles françaises dans les pays arabes correspondent en parallèle, si je puis dire, des voyages en Israël. »

« Soyez sûrs que je souhaite que ces voyages se fassent ici et là. Je le souhaite vraiment. »

« Pour cela, certaines conditions sont requises, et il importe que des changements interviennent dans le comportement des uns et des autres. Cela implique aussi, peut-être, d'autres voyages dans un autre sens. »

« Mais, sur ce sujet, je suis ouvert à votre suggestion, dans la mesure où l'avenir nous est lui-même ouvert sur ce point. »

M. Henri Ginoux. Ce n'est sûrement pas le moment !

M. le ministre des affaires étrangères. Qui sait ?

M. Henri Ginoux. Pour vous peut-être !

M. le ministre des affaires étrangères. Je vais achever, si vous le permettez, ce long florilège par les propos que j'ai tenus aux Nations Unies et que vous avez cités partiellement, les uns et les autres, dans vos interventions.

« Voici le Moyen-Orient où la situation était sous contrôle, affirmait-on, et ainsi pourquoi aurait-elle changé ? Or, à être tellement sûr du lendemain, on lui a remis ce qui aurait dû être la tâche d'aujourd'hui. On voit les résultats ! Tant de certitude, tant d'assurance ne méritaient-elles pas de s'attacher au présent avant que l'irréparable n'advienne ? »

« Que ces conflits d'une autre époque, anachroniques au point qu'ils peuvent ainsi durer sans incommoder, sauf, hélas ! de malheureuses populations, que ces conflits cessent ! Que la conscience collective soit entendue avant que ne se fourvoient davantage ceux qui, à la mesure de leurs immenses responsabilités présentes, doivent comprendre vite le message amical et insistant que nous lançons à des amis pour que l'esprit de tolérance les anime, pour que la volonté de concertation les conduise, non seulement dans leurs rencontres, mais avec tous les peuples qui regardent, impuissants, se dérouler des jeux impitoyables. »

Et j'ai ajouté :

« Depuis samedi dernier, des combats ont repris dont tout prouve qu'ils sont particulièrement sanglants. J'offre le concours de mon pays pour que la guerre s'apaise rapidement et ne puisse renaître.

« Nous pourrions faire des suggestions pour contribuer à un règlement pacifique à condition que tous en veuillent et veuillent vraiment une paix juste et durable. Je suis convaincu que nos amis européens ont le même désir. Je souhaite que ces bonnes volontés ne soient pas offertes en vain. »

Voilà, mesdames, messieurs, ce qui constitue l'exposé, sommaire certes (Sourires) mais que j'estime complet, de la politique du Gouvernement, des gouvernements depuis 1967.

Je ne voudrais pas que vous me disiez que tout cela était inconnu de vous et qu'il était utile que je le dise. Je préférerais avoir été inutile.

Vous avez entendu certains passages de mon discours aux Nations Unies : j'ai visé manifestement le rôle que deux grands pays jouaient dans ce conflit. Et l'avertissement que, depuis des années, nous ne cessons d'adresser prouve, à la vérité, qu'il aurait pu être utilement entendu. Malheureusement, il ne l'a pas été.

Or, s'ils veulent aujourd'hui arrêter ce conflit avant qu'il ne soit trop tard, avant qu'il n'entraîne des conséquences incalculables, la Russie et les Etats-Unis le peuvent.

Quand il s'est agi de l'expédition de Suez, dans laquelle nous étions engagés avec la Grande-Bretagne, la même intervention a eu lieu, et il s'agissait de pays beaucoup plus puissants ! Et cette intervention a été déterminante. Je ne vois donc pas pourquoi, aujourd'hui, si l'on accepte de s'évader d'un jeu convenu, il serait impossible d'arrêter ce conflit.

Or que voyons-nous ? Nous voyons M. Brejnev, apôtre de la détente, et M. Kissinger, maintenant prix Nobel, se tendre la main par dessus des ponts aériens d'armes. Des milliers de tonnes sont transportées par la voie aérienne au-dessus de la Hongrie, de la Yougoslavie, ou grâce à l'étape des Açores.

Plusieurs députés socialistes. Et Marseille !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous pouvez parler de Marseille ! C'est infinitésimal à côté des armes qui se déversent à l'heure actuelle. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Alain Bonnet. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous m'avez demandé, les uns et les autres, ce que l'Europe pouvait faire dans cette conjoncture et quelle action la France avait entreprise.

Je ne reviendrai pas sur le communiqué des Neuf qui a été rédigé rapidement et publié dimanche matin. Je vous ai déjà dit que la concertation à six avait joué de façon satisfaisante. Dans vos interventions, vous avez souligné que le communiqué des Neuf n'était qu'un commencement et qu'il devait être suivi d'une action énergique. Nous ne sommes pas seuls, vous le savez, je viens de vous le montrer. Et si l'Europe souhaitait intervenir, elle aurait certes un poids moral, mais elle n'aurait pas un poids déterminant.

Est-ce une raison pour renoncer ? Certes non ! Et tous nos efforts, à l'heure actuelle, se développent pour que cette concertation des Neuf pèse dans la consultation internationale qui ne cesse de se poursuivre.

Il est évident que l'action des Neuf doit passer, passera par la France et la Grande-Bretagne au Conseil de sécurité. L'heure n'est peut-être pas venue encore de déposer un texte qui puisse recevoir un accord des parties en présence.

Vous connaissez les déclarations qui viennent d'être faites. Vous les avez d'ailleurs rappelées. Il y a les déclarations de Mme Golda Meir qui réaffirme une volonté d'aller jusqu'au bout dans le combat de façon à obtenir des avantages durables et décisifs. Il y a les déclarations faites par le président Sadate qui rappelle la position prise par lui en 1971 et qui, en échange de l'évacuation des territoires occupés par Israël, admet en fait l'existence de cet Etat.

Vous dirai-je aussi l'interprétation qu'il faut donner à ce que vous appelez « la petite phrase » — oui, pourquoi ne m'en expliquerais-je pas ? (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.) Cette interprétation, vous auriez dû la déduire des faits tels que je les ai exposés. Qu'ai-je dit ? J'ai posé une question qui a été accueillie soit par des expressions de satisfaction, soit par des vociférations. Mais on ne m'a répondu ni oui ni non !

Qu'ai-je dit, sinon que des territoires étaient occupés — j'ai simplement constaté une évidence — et que des gens souhai-

taient y rentrer, parce qu'ils les considéraient comme leurs, et que, dans ces conditions, leur agression ne devait pas être imprévue. (Interruptions sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Voilà comment je vous demande de comprendre cette phrase. Je souhaiterais que vous puissiez me dire ce qu'elle a d'inexact et de tendancieux, en quoi elle est attentatoire à tel ou tel et comment elle peut justifier la publication, monsieur Servan-Schreiber, dans le journal que vous animez, d'une caricature particulièrement ignoble qui me représente chaussé de babouches foulant le drapeau d'Israël. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Oui.

M. le président. La parole est à M. Servan-Schreiber, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Marc Bécam. Cela favorise la vente du journal !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Monsieur le ministre, au cours de votre long exposé, je me suis employé à ne pas troubler l'attention de l'Assemblée.

Vous avez fait en sorte de n'en venir au fait, comme vous le disiez, qu'à l'instant même, en vous livrant à une interpellation personnelle qui ne fait pas honneur à votre sens de l'Etat et du service public. (Vives protestations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Comment pouvez-vous ainsi critiquer la liberté de la presse française (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs) pour essayer de dissimuler — je reste très modéré — les ambiguïtés choquantes de votre formule de l'autre jour ?

Vous savez très bien.

M. le ministre des affaires étrangères. Non, je ne sais pas très bien !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. ... et j'en appelle à l'Assemblée nationale — que le débat d'aujourd'hui n'a de sens pour nous tous, quelle que soit notre position — nous l'avons senti depuis dix jours — et même si la France est démunie de moyens d'intervention directe dans une affaire aussi grave, que s'il rehausse le prestige de notre pays par le respect que chacun ici doit témoigner pour toutes les opinions qui peuvent s'exprimer.

M. Hervé Laudrin. Donc pas de caricature !

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Je regrette, monsieur le ministre, que vous ayez mis fin à ce respect par une agression personnelle imprévue et injustifiée. (Applaudissements sur quelques bancs des réformateurs démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le ministre des affaires étrangères. Pour situer le débat de façon précise, comme je le souhaite, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'entre vous, j'indique que l'exposé des thèses israéliennes présenté par M. Soustelle ne serait pas complet si je ne disais pas — il s'agit aujourd'hui d'un Etat en guerre et l'unanimité est faite, ce qui est tout à fait normal — qu'il existe des divergences en Israël, tout le monde le sait, sur la façon de se comporter à l'égard des territoires occupés.

M. Michel Durafour. Israël est une démocratie !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est une démocratie, en effet. Quand le ministre des finances dit de la façon la plus claire qu'il est un adversaire impitoyable des thèses défendues par le ministre de la défense — je l'écoute aussi parce que nous sommes en démocratie ; quand il dit qu'Israël ne devrait pas se considérer et se comporter dans les territoires occupés comme un gouvernement permanent ; quand il met l'accent sur le caractère provisoire de la présence israélienne dans ces territoires ; quand il se déclare également hostile à toute intégration économique des terres occupées — « je m'y oppose catégoriquement et de la façon la plus nette » a déclaré M. Sapir — quand il affirme qu'il est également contre toutes les formes d'annexion déguisées — « nous ne pouvons, dit-il, tromper le monde entier » ; quand il ajoute qu'Israël ne devrait pas laisser subsister le moindre doute sur son intention d'évacuer la plus grande partie des territoires occupés après la signature d'un accord qui devrait comporter, dit-il, « les rectifications indispensables à notre sécurité nationale » ; quand, enfin, il dit que les Israéliens commettent parfois aussi « des actes préjudiciables à la paix » —

je n'invente pas — je suis bien obligé de considérer que ce qui est annoncé comme la politique de l'Etat d'Israël peut aussi être apprécié de façons diverses. (*Interruptions sur divers bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Georges Carpentier. C'est un problème intérieur !

M. Jacques-Antoine Gau. Que devient la thèse de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats étrangers ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous ai promis de m'expliquer sur tout. Sur la politique générale, je vous ai exposé l'analyse française...

M. Henri Lavielle. Du Gouvernement français...

M. le ministre des affaires étrangères. Du Gouvernement français. Je vous ai indiqué quelle était notre conception de son rôle : il n'est pas d'être partisan, il est de favoriser la paix. Et je m'y suis efforcé dans toute la mesure du possible, ici ou ailleurs.

Une partie des questions qui m'ont été adressées concernent le problème de l'embargo et spécialement le problème dit des Mirage.

Pour l'embargo, je suis aussi obligé de faire un peu d'histoire. Mais je serai moins long, rassurez-vous.

C'est le 3 juin 1967, c'est-à-dire avant le déclenchement des hostilités, qu'un embargo général a été décrété sur les expéditions d'armes vers le Proche-Orient. Cependant, dès le mois de septembre 1967, l'embargo ne s'appliquait plus qu'aux pays du champ de bataille. C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle, et c'est cette situation que nous maintiendrons.

Alors ça me dit : des chars sont partis à destination de Casablanca. Je croyais que c'était à destination de l'Arabie saoudite, via le cap de Bonne-Espérance.

On me dit : un cargo est parti pour Tripoli avec des caisses. Certes, je ne nie pas les faits. Vous les avez rapportés, et d'ailleurs aisément, puisqu'ils ont été publiés dans la presse. Mais je vous répondrai que la Libye n'est pas dans le champ de bataille (*Exclamations sur plusieurs bancs des réformateurs démocrates sociaux et des socialistes et radicaux de gauche*) et l'Arabie saoudite n'est toujours pas dans le champ de bataille. (*Mêmes mouvements.*)

Et puisque vous me demandez quelle sera la politique du Gouvernement — je suis prêt d'ailleurs, après avoir répondu aux sept auteurs de questions, à m'expliquer plus longuement tout à l'heure quand je répondrai, en outre, aux quatorze orateurs inscrits — je vous indique que nous maintenons aujourd'hui l'embargo sur les armes à destination des Etats du champ de bataille.

Il y a aussi l'affaire des Mirage. Elle revient souvent et m'avait d'ailleurs conduit, comme l'un de vous l'a rappelé, à répondre à M. Krieg l'été dernier. Il paraît que j'ai pris alors un risque considérable en utilisant la formule : « à l'heure actuelle ». J'ai simplement fait preuve d'esprit d'exactitude et n'ai pas voulu m'engager pour l'avenir.

Aujourd'hui, ce que je peux dire de ce nouvel incident des Mirage, rendu public lundi, prétendant accompagné de preuves formelles remises à notre attaché militaire, c'est qu'en définitive il n'est pas prouvé. J'attends des preuves avec la meilleure bonne volonté. J'ai précisé à l'ambassadeur d'Israël, que j'ai reçu, que j'attendais la confirmation de cet incident. Je sais qu'il est difficile de prouver ce genre de choses. Mais il m'est également difficile de prendre pour acquis ce qui est annoncé et n'est encore que supposé.

Pour l'instant, je considère que la preuve des allégations n'a pas été apportée. Cependant, comme il était de mon devoir, j'ai interrogé de la façon la plus pressante le Gouvernement libyen et le Gouvernement égyptien. L'un et l'autre ont déclaré sans équivoque au Gouvernement français qu'il n'y avait pas eu d'attaque par Mirage libyens et qu'aucun de ces appareils n'était stationné sur le territoire égyptien.

Je prends ces réponses comme des déclarations d'Etats, qui engagent ces Etats. Bien entendu, s'il devait en être autrement, notre position ne serait pas maintenue.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que j'avais à vous dire. Je l'ai fait un peu trop longuement peut-être. J'aurai la faveur de reprendre la parole au cours de la séance de nuit. Je suis prêt à être encore plus précis, plus explicite, plus affirmatif si vous le désirez.

En conclusion de cette première intervention je dirai ceci : est-on prêt à négocier ? Si l'on doit répondre non, eh bien, il n'y a pas d'espérer en dehors de la pression qu'inévitablement les grandes puissances exerceront pour que leur propre concertation, dont elles espèrent beaucoup, ne soit pas davantage troublée !

Et je veux vous faire vraiment sentir qu'il n'y a pas dans cette affaire de politique de rechange. Ce n'est pas en attendant que l'on régle les questions ; ce n'est pas en attendant que l'on assurera la paix aux pays concernés. Le seul résultat que l'on obtiendra en s'acharnant dans les combats sera d'affirmer encore davantage, dans cette partie de la Méditerranée qui présente un grand intérêt pour nous, la présence de deux très grandes puissances dont bien des Etats souhaitaient éloigner ou secouer la tutelle.

Mais si l'on poursuit dans cette voie difficile, douloureuse, sanglante, il n'en résultera encore que des affrontements, des dangers. Et si j'ai un vœu à formuler, c'est que cela ne nous divise pas davantage. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

M. le président. Dans le débat, quatorze orateurs sont inscrits, auxquels s'ajouteront éventuellement, en fin de débat, les auteurs des questions orales.

Puis M. le ministre des affaires étrangères répondra aux orateurs.

Je me permets donc d'inviter les intervenants à être aussi brefs que possible et à imiter les auteurs des questions orales, qui n'ont pas dépassé le temps de parole — de quinze à vingt minutes — qui leur était imparti.

La parole est à M. Lecanuet.

M. Jean Lecanuet. Je pense qu'il ne suffira pas, comme je vais être malheureusement dans l'obligation de le faire, de répondre par des critiques à M. le ministre des affaires étrangères pour être classé dans je ne sais quel camp israélien qui ne serait pas celui de la France.

Je refuse cet amalgame. Nous n'acceptons pas de laisser la France se diviser en deux blocs. L'un pro-arabe, l'autre pro-israélien. Ce manichéisme sommaire et simpliste des deux blocs, déjà regrettable sur le plan intérieur, serait scandaleux sur le plan extérieur.

Par chance, si j'ai bien compris, dans toutes les interventions sauf deux — la vôtre, monsieur le ministre, et celle du représentant du parti communiste — les réserves qu'appelle votre politique extérieure dépassent la ligne de partage qui sépare pour longtemps les groupes de cette assemblée.

Mais vous voulez empêcher cette vérité d'apparaître. Cette grande convergence vers une politique d'indépendance et de paix, vous refusez de la faire apparaître en ne sollicitant pas, contrairement à nos vœux, un vote de confiance sur votre politique étrangère.

Vous redoutez, semble-t-il, ce vote, et les silences que nous avons remarqués pendant votre exposé étaient révélateurs de cette crainte. Mais ainsi vous privez la France de la possibilité de définir une politique étrangère qui se place au-dessus des partis. Je ne suis pas certain que cette attitude soit conforme à l'intérêt national.

Bref, nous demandons au Gouvernement français de ne se montrer ni pro-israélien ni pro-arabe. Nous voudrions que la France redevenue elle-même, c'est-à-dire qu'elle reste au service de l'indépendance de tous les peuples.

Nous voudrions que notre pays retrouve l'attitude d'impartialité et la pratique des amitiés parallèles, bref qu'il mène une politique de conciliation et d'arbitrage dont il n'aurait jamais dû se départir et qui, seule, peut contribuer, pensons-nous, au rétablissement de la paix au Proche-Orient.

M. Bertrand Flornoy. C'est la politique de la France !

M. Jean Lecanuet. L'exercice auquel vous venez de vous livrer, monsieur le ministre, a voulu être un historique des faits.

Or, il n'a pas été, à mes yeux, un exposé des faits mais — et je vais m'efforcer à mon tour de le démontrer — une sollicitation des faits pour justifier votre condamnation de l'Etat d'Israël...

M. Hervé Laudrin. C'est grave !

M. Jean Lecanuet. En effet, je ne vous ai entendu parler d'Israël que pour condamner son comportement, pour le déclarer coupable de la situation tragique qu'il traverse, coupable de sa solitude. Vous avez dressé un réquisitoire où vous cachez mal la passion. (*Applaudissement sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Ce n'est pas, je le répète, notre orientation et je voudrais montrer, en m'appuyant sur six faits, en réponse à votre exposé, que votre politique n'a pas été impartiale.

M. Maurice Georges. C'est absolument faux ! Notre ministre a été, au contraire, parfaitement impartial.

M. Jean Lecanuet. Premier fait — et je me réfère aux propos de plusieurs orateurs, notamment de M. Soustelle et de M. Poperen — vous avez expliqué l'agression en déclarant que les Arabes rentraient chez eux.

C'est une déclaration, monsieur le ministre, dangereuse et injuste.

Elle est dangereuse, car qu'arriverait-il si ce principe — rentrer chez soi — s'appliquait à toutes les régions du monde au statut indéterminé, et notamment en Europe?

C'est une déclaration injuste car, finalement, qui est chez qui et où?

Les Juifs, dispersés par la violence et jetés vivants par millions dans les fours crématoires, n'ont-ils pas le droit de rentrer chez eux, pour y construire une patrie, sur la terre où ils vivaient déjà 2.000 ans avant Jésus-Christ? Je vous le demande: qui rentre chez qui? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs sociaux.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Tout cela est dans la résolution n° 242!

M. Jean Lecanuet. Nous viendrons à votre résolution n° 242 dans quelques instants, si vous le voulez bien.

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas la mienne!

M. Jean Lecanuet. Mais ne vous êtes-vous pas fait l'héritier constant de tous vos prédécesseurs?

Vous me permettez donc, quand je m'adresse à vous, de viser également le passé dont vous déclarez être l'héritier fidèle.

M. le ministre des affaires étrangères. Il s'agit, monsieur Lecanuet, d'une résolution de la communauté des nations. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

M. Jean Lecanuet. Nous y viendrons dans quelques instants. Autre preuve de votre partialité: en 1967, vous avez déclaré — vous ou votre prédécesseur — qu'Israël était bel et bien l'agresseur, alors qu'à nos yeux et aux yeux de beaucoup il ripostait à la fermeture du détroit de Tiran et à la concentration des armées égyptiennes dans le Sinaï, ces deux actions accompagnées des appels à l'anéantissement que M. Soustelle a rappelés tout à l'heure.

Cette fois, l'agression arabe est flagrante et, cependant, vous l'excusez encore. Vous ne changez pas de langage. Ai-je tort de soutenir que pour deux situations aussi différentes vous utilisez toujours deux poids et deux mesures pour masquer la partialité de votre diplomatie? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez mal entendu ce que j'ai dit quand j'ai fait cet historique — impartial pour moi, partial pour vous — sur l'attaque israélienne en 1967 et comment je l'ai qualifiée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

M. Jean Lecanuet. Je laisse l'Assemblée juger!

M. Bernard Pons. Vous lirez le *Journal officiel*!

M. Jean Lecanuet. Parlons donc de l'embargo, puisque vous nous y invitez, monsieur le ministre.

Avant d'en venir à l'autre, le plus important, il y a « l'embargo diplomatique ».

Fréquemment, la France reçoit officiellement, et je m'empresse de dire qu'elle a raison, des dizaines de personnalités, de chefs d'Etat arabes. Elle envoie dans ces pays des ministres, des hauts fonctionnaires en mission.

Le chancelier Brandt s'est rendu en Israël. En France, vous n'avez jamais eu, en dépit de l'espoir que vous nous aviez donné encore au mois de juin, aucune rencontre officielle avec un représentant de l'Etat d'Israël.

M. Didier Julia et M. Hervé Laudrin. Le chancelier Brandt avait des raisons de se rendre en Israël.

M. Hervé Laudrin. L'Allemagne avait d'autres raisons que la France!

M. Jean Lecanuet. N'en aurions-nous pas? Ne pourrait-on rappeler l'affaire Dreyfus et le port de l'étoile jaune à certaine époque? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Hervé Laudrin. Vos propos sont épouvantables!

M. Jean Lecanuet. Je m'étonne que vous approuviez cette situation, car la France se devait d'avoir des relations avec Israël. Votre « embargo diplomatique » a été jusqu'à refuser de recevoir Mme Golda Meïr lorsqu'elle est venue à Paris...

M. Didier Julia. C'est normal! Elle venait pour participer à la campagne électorale!

M. Jean Lecanuet. ... alors que cette femme, quelles que soient les opinions, fait l'objet du respect du monde entier, y compris du monde arabe.

Je m'étonne que des contestations s'élèvent des bancs de l'U. D. R. à cet égard. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Mais venons-en à l'embargo militaire. Vous refusez à Israël, et vous venez de le confirmer, les armes que, jusqu'à présent, vous n'avez cessé de vendre à ceux qui déclarent vouloir détruire cet Etat. Là encore, où est votre impartialité? Deux poids et deux mesures! Ah, il est vrai que vous vendez des armes aux Etats arabes avec défense pour eux de s'en servir. (*Rires sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Mais à qui pensez-vous faire illusion? Qui sera finalement dupe, le vendeur ou l'acheteur? Ne vendez donc à personne et cessez d'abuser l'opinion.

Comment une diplomatie qui devrait être inspirée par les plus hautes valeurs de l'esprit a-t-elle pu descendre jusqu'au niveau de ce mercantilisme discriminatoire? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

J'en viens à votre cinquième manifestation de partialité. Il s'agit de l'interprétation de la fameuse résolution n° 242 votée par l'O. N. U. et à laquelle vous vous accrochez. Cette interprétation est restrictive et tendancieuse.

M. le ministre des affaires étrangères. Je voudrais savoir si vous-même ne vous accrochez pas à la résolution n° 242. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Lecanuet. Nous sommes là au cœur du problème. Que dit cette résolution? Essentiellement qu'Israël a droit à des frontières sûres. Sommes-nous d'accord sur ce point, monsieur le ministre?

M. le ministre des affaires étrangères. Des frontières sûres et reconnues!

M. Jean Lecanuet. Et d'abord, que sont des frontières « sûres »? Il ne vous appartient pas et il n'appartient évidemment à personne ici de tracer ces frontières. Mais — et c'est sans doute là que nous nous séparons — il vous appartient, me semble-t-il, de dire lucidement aux Etats arabes que, pour Israël, des frontières sûres ne pourront plus être les lignes de démarcation antérieures à 1967. Etes-vous d'accord sur l'interprétation que je viens de donner? Où en serait Israël aujourd'hui, après l'attaque par surprise qu'il a subie, s'il avait dû assurer sa survie à partir des frontières antérieures à 1967 que vous voudriez lui imposer?

Vous avez fait appel au réalisme d'Israël:

Où ou non êtes-vous d'accord pour dire aux Etats arabes qu'ils doivent, eux aussi, faire preuve de réalisme et qu'ils doivent consentir pour la sécurité d'Israël une modification de ses anciennes frontières?

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre une nouvelle fois, monsieur Lecanuet?

M. Jean Lecanuet. Volontiers, monsieur le ministre; l'intérêt du Parlement réside dans le dialogue.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Lecanuet, je crois que votre analyse de la résolution n° 242 et des droits qu'elle reconnaît à Israël pour se défendre serait inexacte si vous ne mentionniez pas le dispositif international qui serait mis en place: création de zones démilitarisées et surveillance internationale sous le contrôle du Conseil de sécurité.

Si vous plaidez un dossier, plaidez-le de façon complète. (*Protestations sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, loin de me plaindre de vos interruptions, je dois vous en remercier car, après tout, notre débat ne doit pas être une succession de monologues, mais un effort de meilleure compréhension par le dialogue.

Croyant interpréter l'opinion d'un très grand nombre de nos collègues — je ne dis pas de tous — je déclare qu'il ne peut être question pour Israël d'annexer tous les territoires occupés. Si c'est ce que vous avez voulu dire, monsieur le ministre, nous sommes d'accord. Mais il ne peut être question non plus — et c'est cela que je ne vous entends pas affirmer malgré mes interrogations pressantes — de refuser à Israël une modification de frontières qui assurerait sa sécurité.

Vous me répondez qu'il faudra la garantie internationale. Bien sûr, nous la souhaitons, nous voulons encore y croire, bien qu'elle ait été singulièrement défaillante, car c'est précisément à cause de la défaillance de l'O. N. U. que la guerre des Six jours a éclaté. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Mais nous voulons encore nous accrocher à cet espoir, quel que soit le degré de scepticisme ou de confiance que nous avons en ce qui concerne la garantie internationale. La question que je vous pose donc de nouveau avec insistance est la suivante : exigez-vous qu'Israël rentre dans ses frontières d'avant 1967, c'est-à-dire celles qui n'assurent pas sa sécurité et qui vident de son sens la résolution n° 242 des Nations Unies, ou êtes-vous prêt à plaider auprès des pays arabes la nécessité de consentir, par réalisme, à une modification des frontières telle que la sécurité d'Israël s'en trouve assurée et, s'il se peut, renforcée de surcroît grâce à la garantie internationale ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. Pierre de Bénouville. C'est une bonne question !

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Lecanuet, vous avez mal écouté mon rappel historique.

Plusieurs députés socialistes. Répondez à la question.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vais répondre.

J'ai précisé que M. Jarring et M. Rogers avaient à plusieurs reprises tenté de trouver une solution à partir d'un retrait échelonné des forces israéliennes et qu'avait même été laissée en blanc la date du retrait total.

Ces tentatives n'ont pas abouti.

M. Jean Lecanuet. Vous définissez une procédure.

Quant à moi, je ne prétends pas qu'Israël ait chaque jour raison sur toute chose. Je l'ai dit dès le début de mon propos, mais j'ai trouvé le vôtre singulièrement pro-arabe et anti-israélien, si vous voulez que je vous livre mon sentiment.

Mais là n'est plus le problème. Nous voulons savoir, quelle que soit la procédure adoptée, celle de M. Jarring ou une autre, qu'il faut appeler de nos vœux pour parvenir à un règlement pacifique du conflit, si la France s'accroche, comme à une exigence fondamentale et préalable à toute négociation, au retrait des forces israéliennes sur les lignes antérieures à la guerre de 1967 ou si vous déclarez qu'Israël a droit à des frontières améliorées et nouvelles pour assurer sa sécurité, faute de quoi la résolution n° 242 sur laquelle vous faites reposer toute votre démonstration perdrait tout son sens.

Je n'ai pas encore entendu votre réponse à cet égard.

M. le ministre des affaires étrangères. Vous allez l'entendre, monsieur Lecanuet. Sur l'interprétation de la résolution n° 242, vous savez — et M. Mitterrand l'a rappelé le jour même où M. Messmer faisait la déclaration que j'ai citée tout à l'heure — qu'il y a des divergences entre le texte français et le texte anglais, le second étant plus vague que le premier. Cela dit, c'est le texte français qui a été pris par la communauté internationale comme texte de base.

Mais, à vous entendre, vous souscrivez aux thèses de M. Sapir que j'ai lues tout à l'heure, sur les rectifications de frontières à l'intérieur des territoires occupés. C'est cela que je dois comprendre dans votre propos.

Nous ne nous sommes jamais refusés à des rectifications mineures, mais il s'agit de savoir si l'on veut évacuer les territoires occupés ou ce que l'on veut garder. Jamais Israël ne l'a dit.

Alors, si vous êtes impartial, dites-moi ce qu'Israël désire garder. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, je ne suis pas le porte-parole d'Israël. Si vous en avez été le procureur, je n'en suis pas l'avocat. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Lecanuet, je n'ai pas été le procureur d'Israël.

Comme les autres Etats, Israël a droit au respect de la France. C'est un Etat que la France considère et pour qui j'ai personnellement de l'amitié.

M. Jean Lecanuet. Je retiens que vous avez concédé — et les Etats arabes l'auront entendu — que la France considère qu'une modification de frontières...

M. le ministre des affaires étrangères. Mineure, monsieur Lecanuet.

M. Jean Lecanuet. ... est le préalable à un accord de paix ! (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Mineure, avez-vous dit. Toutes vos démarches ont ce caractère. Mais enfin un pas est franchi et il faudra bien que nous allions plus loin. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Lecanuet, votre méconnaissance du dossier fait que vous croyez avoir remporté une victoire considérable.

M. Jean Lecanuet. Non !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais toute la communauté internationale est d'accord sur des rectifications mineures ! (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jean Lecanuet. Alors j'en arrive à votre dernier comportement qui, à mes yeux, marque encore votre partialité. Je veux parler de votre obstination à n'envisager comme approche d'un règlement que la concertation des quatre Grands, de préférence à la méthode de la négociation directe. Y a-t-il un changement sur ce point ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je suis désolé de vous interrompre encore, monsieur Lecanuet, mais je n'ai pas prôné la concertation des quatre Grands au nom de la politique du gouvernement français.

M. Jean Lecanuet. Pourtant, elle a été longtemps la politique du Gouvernement.

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai rappelé en effet qu'elle a été longtemps la politique du gouvernement français. Mais je vais vous faire une confidence : à l'époque où j'étais à l'Elysée, j'étais tout à fait hostile à cette politique, dont je savais qu'elle ne donnerait aucun résultat. La preuve en a été faite !

M. Jean Lecanuet. Il y a donc, à cet égard, rupture avec la politique antérieure ! (Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.) C'est important. Tout le monde sait que pendant des années — vous venez de le confirmer — de l'Elysée, où vous occupiez des fonctions importantes, la France ne recommandait de contacts qu'entre les quatre Grands pour régler le problème du Proche-Orient.

M. Pierre Mauger. Vous avez satisfaction !

M. Jean Lecanuet. Quand, sous la pression des faits, le Gouvernement bouge quelque peu, vous essayez de faire taire ceux qui en prennent acte en disant : « Vous avez satisfaction ». Permettez-moi de poursuivre ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Il aurait été étonnant, au demeurant, que la France se déclare encore d'accord sur la concertation des grands. Beau concert, en vérité — et sur ce point je suis d'accord avec vous — où les deux plus grands alimentent la guerre aux accents de la détente, mais préparent peut-être en secret un arrangement qu'ils dicteront à l'heure de leur choix comme ils dicteront leur décision lorsque, voilà bien des années, la France décida d'intervenir aux côtés d'Israël !

Pourquoi faut-il que l'Europe, malgré la concertation très fragmentaire et bien limitée, ne soit pas devenue un Grand, l'égal de plus grands, non pour agir comme eux mais pour les empêcher d'agir et apporter son arbitrage de pacification ? De cette absence d'Europe unie que nous constatons aujourd'hui, vous portez, convenez-en, je ne dis pas toute, mais une large part de responsabilité. (Vifs applaudissements sur les bancs des réformateurs sociaux.)

M. le ministre des affaires étrangères. Vous vous trompez. C'est un sujet sur lequel j'aime intervenir et que je connais bien. Je ne ménage ni mon temps, ni ma peine. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, les résultats sont là ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le ministre des affaires étrangères. Les résultats sont considérables, mais vous ne voulez pas les voir parce qu'ils ne vont pas exactement dans le sens de votre analyse.

M. Jean Lecanuet. Ces résultats, je ne demande qu'à les encourager ! Mais les faits sont là. L'Europe n'est pas campée comme une force ; vous en sentez bien l'impuissance dans le débat actuel.

Tandis que le conflit est alimenté par les Russes et les Américains, où en êtes-vous ? A rédiger en hâte un communiqué ! Il n'y a pas d'institution politique européenne capable de camper la réalité européenne dans le monde. Vous devez tout de même bien considérer que, là au moins, vous héritez des erreurs passées. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*) Poussiez-vous les compenser par une volonté nouvelle de construction de l'Europe.

Bref, si intéressant qu'il ait été pour moi notre échange de vue, je considère que, jusqu'à présent, la politique de la France n'a pas été une politique d'impartialité. J'irai même jusqu'à dire que — involontairement, je vous le concède, mais en fin de compte objectivement — en ne favorisant pas une politique active de paix auprès des pays arabes, vous avez favorisé le retour en force de l'Union soviétique au Proche-Orient. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Si, par malheur, Israël était vaincu à cause de l'intervention massive des Russes, l'approvisionnement de l'Europe en énergie serait tributaire de l'Union soviétique.

Puisque vous êtes réaliste quand vous parlez du nombre des Arabes ou du pétrole, je vous demande — bien que ce ne soit pas là notre école de pensée — de l'être jusqu'au bout. Demandez-vous en empiriste que vous êtes, puisque c'est le mot du règne, si l'existence d'Israël n'est pas un facteur d'équilibre et de sécurité pour nous, sur tous les plans et même sur celui de l'approvisionnement en énergie indispensable à l'Europe, dont les ressources propres sont si pauvres.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Peut-être avons-nous échangé nos idées de manière un peu bâchée, mais ce dialogue a été utile. Je ne pense pas, monsieur le ministre, vous avoir arraché une concession. J'ai bien vu, lorsque j'essayais de vous faire admettre la perspective d'une modification des frontières, que vous reveniez immédiatement sur ma proposition. Mais il faudra bien pourtant en arriver là.

Vous ne pouvez pas contempler d'une manière aussi passive la situation. Vous ne pouvez vous contenter de la déplorer, de porter les accusations que moi-même j'ai formulées, après vous, à l'égard des Américains et des Soviétiques.

Il faut, puisque vous n'avez que ce moyen, mobiliser votre capital d'amitié avec les pays arabes pour les amener très rapidement à un cessez-le-feu. Proclamez, comme nous le souhaitons, que les belligérants doivent s'asseoir autour d'une table de conférence et discuter librement sans préalable sur une modification de frontières, petite ou grande. Dites-le. On attend de la France qu'elle lance cet appel pour une réunion internationale sans préalable, en vue de rechercher les conditions d'une paix fondée sur la coexistence et la coopération de tous les peuples de la région, y compris des Palestiniens.

M. Pierre Mauger. C'est un vœu pieux !

M. Maurice Georges. Monsieur Lecanuet, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Lecanuet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Georges, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Georges. Permettez-moi une question très simple : cette Europe américaine qui a toujours été la vôtre — et vous ne pouvez dire le contraire ! — était-elle plus sûre et plus solide que l'Europe européenne qui, malgré vous, se fait en France depuis déjà plusieurs années ? (*Exclamations sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Lecanuet. Mon cher collègue, je fais appel aux souvenirs des hommes politiques de toutes tendances : on pourrait plutôt me reprocher — et le premier M. Couve de Murville qui subit pendant nombre d'années mes discours sur ce point — un excès de volonté d'indépendance de l'Europe afin que celle-ci ne soit ni vassale des Etats-Unis d'Amérique ni sujette de l'Union soviétique, parce que c'est le seul moyen pour elle de peser aussi lourd dans le monde que ces géants, mais non point pour les imiter et comme eux pratiquer une politique de force, de violence, sous les apparences de la détente.

Ainsi cette Europe serait porteuse de toutes les valeurs de notre civilisation. Et, puisque nous parlons d'Israël, elle permettrait alors que tous les fils d'Abraham, qu'ils soient chrétiens, juifs ou musulmans, se retrouvent et se comprennent. La voilà, mon Europe, et non pas la caricature que vous venez d'en tracer. (*Vifs applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Alors, monsieur le ministre — et si une dernière fois vous acceptiez de m'interrompre, vous pourriez me combler —, dites ce soir que la négociation sans préalable est le prélude d'un

accord territorial et ne dites plus qu'un accord territorial ou une légère modification des frontières est la condition préalable à la paix.

Le temps presse. Vous nous aviez promis la détente. A vrai dire, en ce qui vous concerne, personnellement, dès le premier jour vous avez manifesté un certain scepticisme et c'est, là aussi, je vous en donne acte, une heureuse différence avec le lyrisme de certains de vos prédécesseurs.

En fait de détente, la guerre est à nos portes. Alors tentez de briser cet engrenage. Le pire n'est pas encore sûr. Il dépend des Européens qu'ils s'unissent pour éviter ce désastre. Travaillez donc à l'unité de l'Europe pour peser dans le monde puisque vous avez constaté — vous en avez fait l'aveu à cette tribune — que la France seule n'a pas la possibilité de changer le cours de l'histoire. (*Vifs applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Lecanuet, me permettez-vous une dernière réponse ?

M. Jean Lecanuet. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Avant que vous ne descendiez de la tribune, monsieur Lecanuet, je tiens à vous dire ceci : je compte sur vous ; envoyez-moi des propositions. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Jean Lecanuet. Sur quoi ?

M. le ministre des affaires étrangères. A propos de ces frontières qui, selon vous, pourraient être découpées d'une façon différente.

M. Jean Lecanuet. Vous me demandez d'être ministre des affaires étrangères ! (Les députés du groupe des réformateurs démocrates sociaux se lèvent et applaudissent vivement.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, je vous ai entendu défendre la politique que la France a menée au Proche-Orient depuis 1967 et je dois dire que vous ne m'avez pas convaincu.

L'orateur qui m'a précédé, M. Lecanuet, a eu parfaitement raison d'évoquer immédiatement le point essentiel, à savoir que les frontières qui étaient celles d'Israël en 1967 ne sont pas défendables. Elles ne le seraient pas davantage même avec quelques « rectifications mineures ».

Vous avez fait état de la résolution 242 de l'Organisation des Nations Unies. Mais n'avez-vous pas vous-même, avec beaucoup de loyauté, rappelé que, déjà en 1967, l'O. N. U. était présente là-bas, que les casques bleus avaient pris position sur les bords du canal de Suez ? Or il a suffi que Nasser leur donne l'ordre de partir pour que le secrétaire général de l'O. N. U. s'incline et accepte leur départ.

Comment imaginer, dans ces conditions, qu'un pays doté de telles frontières — il suffit d'ailleurs de regarder une carte de cette partie du monde pour s'en convaincre — pourrait se contenter, même avec la résolution 242 de l'O. N. U., de la seule garantie des casques bleus !

Et puis, monsieur le ministre, de quelle autorité dispose une assemblée qui compte parmi ses membres le représentant du général Amine qui, il y a encore quelques jours, déclarait qu'il fallait exterminer les Israéliens et qu'Hitler avait eu tort de n'assassiner que sept ou huit millions de juifs ! Est-ce là les garanties que vous proposez à Israël ?

Il est un passage de votre discours qui m'a très étonné, car j'ai de l'estime pour votre personne et pour votre probité morale, celui relatif aux Etats — vous les avez complaisamment énumérés — qui, à l'O. N. U. s'étaient désolidarisés d'Israël. Il est bien vrai que nous sommes en présence d'une véritable guerre sainte : la progression de l'Islam en Afrique est telle que de plus en plus nombreux sont les peuples africains qui sont amenés à abandonner la cause d'Israël.

Ainsi donc — et d'après vous c'était presque l'argument majeur — parce que ce petit peuple, qui défend sa liberté et sa vie, est de plus en plus abandonné, nous devrions l'abandonner à notre tour ? Ce n'est pas du tout la tradition politique de la France ! (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.*)

Mais il est de fait que, depuis sept ans, cette politique a été d'une partialité manifeste ! Cette fameuse théorie des « pays du champ de bataille » était ce qu'on pouvait imaginer de plus perfide à l'égard d'Israël ! Israël qui avait acheté des Mirage, qui était notre allié, qui avait eu confiance dans notre

armement, au perfectionnement duquel, dans une certaine mesure, il avait participé, Israël était la seule victime de cette politique ! Pour l'appliquer, vous avez confisqué des Mirage qui avaient été payés par Israël et aussi des vedettes qui étaient également payées.

Et dans le même temps où vous poursuiviez cette politique hypocrite en arrêtant sous un faux prétexte toute livraison d'armes aux uns, vous sembliez oublier que derrière les pays du champ de bataille, d'autres Etats, liés par la solidarité arabe, n'attendaient — on pouvait le prévoir dès les premiers jours de la guerre — que de s'associer à l'assaut pour exterminer un peuple. C'est ainsi que vous avez arrêté les livraisons d'armes à ceux qui vous avaient fait confiance.

Mais, fait plus grave, vous avez violé votre propre promesse, je dis « vous », monsieur le ministre, puisque vous vous êtes déclaré solidaire de vos prédécesseurs. En 1967, à cette même tribune, avec M. Duhamel et notre regretté collègue M. Montalat nous avons démontré que pendant la guerre des Six jours l'Irak avait envoyé une division contre Israël. Celle-ci n'avait pu intervenir à temps, la guerre s'étant terminée avant, mais les Irakiens n'en avaient pas moins bombardé des villages israéliens, ce qui suscitait les protestations de M. Montalat, les objurgations de M. Duhamel et ma propre indignation. Et, sourd à nos protestations, le Gouvernement a livré à l'Irak le matériel de guerre dont il se sert aujourd'hui contre Israël. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

La Libye, dites-vous, n'est pas en guerre. Allons donc ! Elle déclare la guerre tous les matins à Israël ! Et vous ajoutez qu'elle a promis de ne pas se servir de ces armes. Singulière conception d'un marché d'armes de guerre ! Vous livrez des armes à un peuple à condition qu'il ne s'en serve pas ? Quelle hypocrisie que cette politique !

Mieux encore, depuis quelques mois, nous savons qu'un processus d'unification est engagé entre la Libye et l'Egypte. Ce fait vous a-t-il incité à arrêter les livraisons d'armes ? En tout cas, il n'a pas stoppé la formation de pilotes égyptiens ou libyens puisque, à Dijon, il y a encore quelques mois une trentaine de ces pilotes s'entraînaient sur des Mirage.

Dès lors, comment pouvez-vous penser qu'on puisse encore avoir confiance dans l'arbitrage de la France ?

Monsieur le ministre, je suis arrivé dans cette enceinte avec le désir d'être convaincu par vos explications et je vous avoue ma déception. Alors qu'on vous prend sur le fait, que tous les journaux — et il faut voir l'indignation de l'opinion — font état d'envois d'armes à destination du Proche-Orient, de l'Arabie Saoudite, du Maroc et autre, j'espérais que vous nous diriez : « C'est une erreur, les ordres n'ont pas été tout de suite exécutés ». Mais vous répondez : « Ce ne sont que quantités infinitésimales » ! Quelle singulière homéopathie, mesdames, messieurs, de l'infinitésimal ! En attendant, les caisses d'armement sont embarquées et vous avez pris des dispositions pour qu'elles soient plus rapidement acheminées.

L'Arabie saoudite et la Libye ne sont pas en guerre, dites-vous. Mais pouvez-vous nous prouver, monsieur le ministre, que malgré cela ces armes ne transiteront pas par ces pays vers le champ de bataille ?

Alors, ne nous parlez plus aujourd'hui de cette fameuse théorie des « pays du champ de bataille », qui n'a déjà permis que trop d'opérations inadmissibles et déloyales à l'égard d'Israël.

La partialité des gouvernements précédents dont, avec quelle imprudence, vous avez accepté l'héritage sans bénéfice d'inventaire, monsieur le ministre, est propre à desservir la paix. Personne ne conteste le fait palestinien. Personne ne nie que des négociations soient nécessaires pour assurer une cohabitation pacifique. Certains espèrent — et comme je souhaite qu'ils aient raison ! — que les Arabes ayant perdu le complexe de la défaite, ayant prouvé ces jours derniers qu'ils ont toujours cette bravoure que l'histoire leur reconnaît, pourront enfin, à leur tour, admettre l'existence d'Israël.

Nous déplorons que la France, amie traditionnelle des Arabes et d'Israël, ait abandonné sa position d'impartialité, car, à travers un homme comme vous, monsieur le ministre, que nous estimons et respectons, si elle n'avait pas perdu toute autorité par suite de cette politique déloyale, elle aurait pu jouer un rôle considérable dans les négociations qui vont s'ouvrir.

Voilà les occasions que vous avez manquées, voilà pourquoi certains d'entre nous sont si sévères à l'égard de cette politique partielle qui, aujourd'hui, nuit non seulement au prestige de la France, mais aussi à la recherche de la paix.

Prions Dieu, mesdames, messieurs, pour que cessent rapidement ces massacres de soldats également héroïques. Mais si par malheur le pe ple juif, déjà martyrisé il y a trente ans, devait encore succomber dans cette guerre où tous les fanatismes sont prêts à s'exercer contre lui, la France porterait véritablement une grande responsabilité devant l'Histoire. Il ne nous

resterait, monsieur le ministre, malgré vos remords, que notre chagrin et notre honte. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas facile dans un tel débat de s'abstraire des sentiments, voire des passions, d'oublier pour un temps les préoccupations politiques, voire partisans, de négliger les intérêts immédiats et les vues à court terme, bref de s'élever assez pour s'attacher à l'essentiel, l'essentiel qui est d'ordre moral, d'ordre politique, d'ordre historique et qui se ramène toujours à la France. Par là j'entends l'idée que nous nous faisons de son image et de son action dans un conflit dramatique où elle n'est certes pas directement en cause, mais qui met tant en jeu du point de vue de l'humanité, de la dignité des hommes et des nations, de l'avenir de beaucoup de pays et, finalement, de la paix universelle.

Pour toutes ces raisons, notre pays a son rôle à jouer, ses responsabilités à assumer, dans l'objectivité et la raison, avec le seul souci de répondre à ce qui a toujours été et est encore sa mission universelle.

Tout ne se limite pas, de loin, au problème de l'embargo. Encore faut-il qu'à ce sujet tout soit clair.

Disons d'abord qu'à la différence de 1967, où elle avait alors suscité tant d'alarmes et tant de critiques, la question n'a aujourd'hui aucune signification militaire. Le champ de bataille est certes alimenté quasi exclusivement par des armes étrangères, mais celles-ci viennent de deux sources, exclusives elles-aussi, l'Union soviétique d'un côté, Etats-Unis d'Amérique de l'autre. C'est bien d'ailleurs ce qui permet au conflit de se prolonger et ce qui lui confère tant de gravité potentielle.

La France a établi l'embargo sur toutes les livraisons à destination des pays du champ de bataille. Elle doit — c'est ce qu'elle fait — maintenir cette décision s'agissant évidemment de l'appliquer à tous ceux qui participent aux combats.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, se tiendra, je n'en doute pas, constamment informé à ce sujet, afin de pouvoir prendre, si besoin était, les nouvelles mesures qui s'imposeraient.

La guerre a repris le 6 octobre. La nouvelle a frappé le monde comme un coup de tonnerre. Personne ne s'y attendait, tant l'on était habitué au *statu quo* établi depuis six ans, que semblait consacrer pour toujours l'évidente supériorité des armes israéliennes.

Le déséquilibre militaire apparaissait tel que l'on finissait par ne plus penser à ces pays qui sont pourtant, du côté arabe, politiquement en première ligne depuis que leur territoire a été mis en cause. L'attention se concentrait sur les Palestiniens, parce qu'ils se livraient constamment à des actions terroristes spectaculaires et, d'ailleurs, parfaitement inacceptables, les Palestiniens, dont le sort est un élément capital du règlement futur et que tous auront à prendre en considération, mais qui, dans la guerre entre les Etats, ne peuvent manifestement jouer qu'un rôle marginal.

La guerre a repris. Notre première réaction est qu'il faut qu'elle s'arrête sans délai. J'imagine, j'espère, que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni dans cet état d'esprit. Mais tout est bien différent, là encore, de 1967. Alors, la bataille n'avait duré que l'instant d'un éclair. Maintenant, elle s'établit, se prolonge ; son issue est incertaine. De part et d'autre, on se bat avec acharnement.

En faveur de qui s'établirait un cessez le feu ? S'agirait-il d'un retour aux lignes précédentes ou d'un arrêt sur les lignes nouvelles du combat ?

Les positions des uns et des autres se sont exprimées dans des discours spectaculaires et, bien entendu, intransigeants.

Entendent-ils attendre que le sort des armes ait tranché ?

Nous savons, en tout cas, qu'une décision, comme toujours, dépend pour beaucoup de Moscou et Washington, pour ne pas parler, s'il s'agit des Nations Unies, de Pékin qui a maintenant son mot à dire et son droit de s'opposer.

Nous sommes en droit de présumer qu'entre Américains et Soviétiques les conversations sont actives. Leur accord serait un fait décisif, car les intéressés connaissent le degré de leur indépendance : la guerre ne peut, ni pour les Arabes ni pour les Israéliens, se poursuivre longtemps au rythme quelle connaît si ne sont pas assurés les indispensables approvisionnements. La réalité est, hélas ! parfois bien cynique ! Il ne faut d'ailleurs nullement exclure que la guerre s'installe pour la durée.

Mais, dans toutes les hypothèses, y compris la plus pessimiste, c'est-à-dire la dernière, il convient de voir au-delà. Nous arrivons en effet à un point où il devient inimaginable que tout continue ou reprenne comme par le passé. Je dis « nous » et j'entends la communauté internationale, dont la France fait

naturellement et éminemment partie. Car, dans la situation actuelle, cette communauté, par son immobilisme et son impuissance, porte une lourde part de responsabilité.

M. Claude Roux. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Après la guerre de Six jours, le choc de l'événement l'avait conduite à prendre certaines initiatives, et d'abord le cessez-le-feu. Les discussions s'étaient ensuite engagées aux Nations Unies, qui avaient abouti en novembre 1967 au vote unanime d'une résolution dont on a beaucoup parlé cet après-midi. Cette résolution, malheureusement entachée au départ d'une équivoque de rédaction sur le point essentiel de l'évacuation des territoires occupés, mais cependant acceptée plus ou moins par les deux parties, pouvait par conséquent fournir la base d'un commencement de discussion.

De fait, après quelque temps, une sorte de consensus s'était établi suivant lequel les grandes puissances, celles qui disposent du droit de veto, se verraient confier la mission de chercher à lui donner suite. Les réunions se succédèrent puis, peu à peu, l'habitude se prit que d'autres réunions les complèteraient et les prépareraient, réservées aux plus grands, Américains et Russes, qui se considéraient comme seuls vraiment habilités à intervenir. Bientôt, ce dialogue devint exclusif ; il l'est toujours. Mais, pour autant, aucune action ne s'ensuivit. Les vues des Russes et des Américains étaient opposées et l'on ne se sentait pas pressé puisque, sur les lieux, il ne se passait rien qui poussât à agir, rien sinon une situation calme en apparence, mais en réalité intolérable à long terme et, même si l'on n'y croyait plus, grosse de tous les périls.

Le réveil est maintenant brutal, voire dramatique. La leçon de ces six années gaspillées ne doit pas être perdue. Maintenant, la communauté internationale est au pied du mur ; elle y restera longtemps. Je le dis avec conviction, et même avec émotion, tant je demeure, après tant d'années d'expérience, persuadé que presque tout dépend de son action. Presque tout, c'est-à-dire une solution véritable !

Cette solution, le gouvernement français — c'est le jour des citations — l'avait, en juin 1967, définie dans les termes suivants : « Seul un règlement négocié, accepté par toutes les parties en cause et consacré par la communauté internationale pourrait un jour résoudre l'ensemble des questions posées. »

Ce règlement devrait nécessairement comporter l'établissement de frontières définitives, sûres et reconnues, comme dit la résolution 242, une décision sur le sort de Jérusalem et des Lieux saints, la reconnaissance de l'Etat d'Israël, enfin des garanties internationales qui, pour être réelles, compte tenu de l'expérience que certains ont évoqué tout à l'heure, seraient davantage le fait des grandes puissances ou de certaines d'entre elles que des Nations Unies en tant que telles.

Comment parvenir à ce règlement ? Est-ce par des négociations directement engagées entre les Israéliens et les Arabes et conduites par eux en tête-à-tête ?

Voilà qui me paraissait alors — je parle de 1967 — et qui me paraît toujours irréaliste. Lors de la guerre des Six jours, je disais à cette tribune que je ne croyais pas que « rien puisse intervenir qui ne soit facilité, sinon inspiré de l'extérieur, étant bien entendu qu'il ne s'agit pas d'imposer des solutions, car nous avons à faire à des pays indépendants et qui entendent le rester ».

Rien n'a changé depuis, qui vienne à mon sens infirmer ce jugement. Mais je sais et je reconnais que telle n'a jamais été — et sans doute n'est pas encore — la position du gouvernement israélien. Celui-ci a sans cesse affirmé qu'il entendait négocier avec les gouvernements arabes sans l'intermédiaire de quiconque, position qui s'explique probablement par la crainte de se voir imposer davantage que ce qu'il serait disposé à consentir, et par le souvenir de ce qui s'est passé en 1956 pour la liquidation des séquelles d'une autre guerre, position qui est aussi, pour être franc — et bien au-delà de ce qui fait l'objet des polémiques publiques dont nous avons entendu tout à l'heure les échos — la raison profonde de la méfiance qu'il nourrit à l'égard de la politique française.

Cependant, comment la communauté internationale pourrait-elle demeurer indifférente au drame qui se prolonge, dont il est clair que les acteurs, laissés à eux-mêmes, ne sortiront jamais ?

Comment ne pas voir qu'aujourd'hui nous sommes arrivés à un tournant décisif parce que, pour la première fois, la guerre se déchaîne vraiment et que, désormais, quelle que soit l'issue des combats actuels, elle risque de poursuivre indéfiniment son cours impitoyable ?

Comment ne pas voir aussi que les pays — tous les pays — qui en sont à la fois les auteurs et les victimes risquent de s'y perdre eux-mêmes parce que les domine la puissance des deux géants qui tiennent tout en main.

La voie est tracée. Le devoir est clair. Il n'est pas possible de continuer à laisser aller. Il faut que la France, avec les autres pays qui sont vraiment responsables, joue son rôle, et nous comptons, monsieur le ministre, sur le Gouvernement pour le faire.

C'est bien d'avoir proposé des bons offices ; cela ne suffit pas. C'est d'une action d'ensemble qu'il s'agit, et nous vous la demandons. Tous les efforts doivent y être consacrés.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que les Etats-Unis et l'Union soviétique ne sont pas les facteurs capitaux. Nous savons aussi fort bien que c'est d'abord du point de vue de leurs rapports respectifs qu'ils se placent, c'est-à-dire du point de vue de la politique spectaculaire d'entente et de coopération qu'ils ont inaugurée et que la guerre actuelle risque de durement compromettre.

Voilà justement une raison de plus pour que les autres ne restent pas inactifs. La France a ses atouts. Qu'elle s'en serve sans complexes et sans arrière-pensées. Rien n'est facile, rien ne peut être rapide. Mais le moment est vraiment venu d'en finir, car tout devient trop grave. Le but est clair et, aujourd'hui, du fait même peut-être de ce qui se passe, on peut dire sans paradoxe qu'il devient imaginable de l'atteindre.

Ce but, je le définissais le 7 juin 1967 dans les termes que vous avez bien voulu rappeler, monsieur le ministre, et à la fin desquels je concluais qu'il fallait parvenir finalement à s'entendre.

Rien n'a changé depuis lors. Mais, pendant ces six années, que de temps perdu ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'Union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le ministre, il y a dix jours, à l'issue de la réunion du groupe de l'Union des démocrates pour la République, je demandais — car j'ai affection, estime et devoir d'amitié à votre égard — que vous puissiez venir nous expliquer votre « petite phrase ». J'étais troublé, comme nombre de mes collègues, comme mon ami Joël Le Tac — il était à Suez en 1957 ; il était sur le terrain durant la guerre des Six jours, avec M. Péronnet et moi-même — qui déclarait : « Cette justification implicite de l'initiative prise par les Egyptiens et les Syriens de déclencher une nouvelle guerre me paraît stupéfiante. »

Il n'y avait là rien de désobligeant à votre égard, monsieur le ministre. M. Le Tac ne comprenait pas !

Il est bon qu'il ait plu au Gouvernement de ne pas réserver au groupe U.D.R. les réponses que ce groupe pouvait, non pas en droit — il n'y a pas de droit en matière de politique étrangère — mais comme fidèle soutien du Gouvernement, demander au ministre des affaires étrangères. Si je préférerais que vous veniez devant notre groupe, plutôt que d'accepter un débat public, c'est que j'appréhendais — j'ai pour Israël des sentiments d'amitié que personne n'ignore — que l'on ne transportât sur le terrain de la politique intérieure, comme certains ont tenté de le faire aujourd'hui, ce qui est notre préoccupation commune.

Pour tous ceux qui vous connaissent bien, comme moi-même, pour tous ceux qui savent votre horreur des effets oratoires, il y avait opposition entre votre pudeur, transparaisant dans le rappel historique nécessaire, à travers les explications que vous avez fournies, très complètes dans certains cas, et l'exagération de certains propos.

M. Cointat me disait, sans doute avec humour mais aussi avec gravité : « M. Lecanuet parle avec légèreté d'un sujet qu'il ne connaît pas. M. Baillot est dépassé ; il mélange le sang et le pétrole. »

En ce moment, des garçons tombent, qu'ils soient arabes ou israéliens. J'ai éprouvé, dans ce débat, cette impression d'irréalité, cette sensation d'un instant pendant lequel tout est arrêté, que connaissent bien ceux qui ont fait la guerre.

Certes, il est bon que certains fassent un procès d'intention au Gouvernement, que d'autres se penchent sur la résolution n° 242. Pour nous, gaullistes, la réalité c'est notre attachement — je réponds, ce faisant, à M. Soustelle — à la politique du général de Gaulle, qui condamnait l'agression.

Le samedi 3 juin 1967, à dix-sept heures, à la fête du Bourget — je cite mes sources et mes heures — M. Georges Pompidou, alors Premier ministre dont vous étiez chef de cabinet, monsieur le ministre, devant trois de mes amis de la majorité et trois de mes amis de l'opposition, dont un est maintenant membre du Gouvernement — cela prouve qu'être pro-israélien n'est pas considéré par le Président de la République comme une tare,

comme certains voudraient le faire croire — M. Georges Pompidou, disais-je, marquait son anxiété au sujet de l'éclatement, du déroulement et du prolongement des hostilités. Il avait le souci qu'Israël ne soit pas en position d'agresseur et que cette guerre ne s'éternise pas, car l'écrasement était possible. Et, comme beaucoup de non-initiés, j'étais persuadé qu'Israël allait périr.

Aujourd'hui, je suis très inquiet. L'un de mes amis juifs — je ne crains pas de dire « juifs » quand il s'agit de Français; moi, chrétien, je n'ai pas vis-à-vis d'eux le complexe de ceux qui les appellent des « israélites » — l'un de mes amis juifs, qui a fait partie des forces françaises libres, a été cinq fois cité, a reçu la Croix de guerre et a connu la 1^{re} D. B., me disait ce matin, parlant de votre déclaration, qu'il y a dans le Talmud cette petite phrase : « Un mot vaut un sela — c'est une petite monnaie — mais un silence en vaut deux ».

Si j'ai pu regretter que vous n'avez pas gagné deux pièces de monnaie il y a quelques jours, je me réjouis aujourd'hui que vous ayez très haut et très clairement dit votre amitié pour Israël. Et, puisqu'on a beaucoup fait allusion au capital dont dispose la France pour pouvoir peser dans la balance, je rappelle que ce capital a été acquis par le général de Gaulle, par son Premier ministre Georges Pompidou, par son ministre Michel Debré, par son ministre Couve de Murville et par d'autres.

Je ne sais si, aujourd'hui, la France peut intervenir pour nos amis d'Israël et favoriser, dans le cadre de négociations, une paix enfin véritable. J'ai voulu, dans cette brève intervention, montrer ce que ressentent nombre de députés du groupe de l'Union des démocrates pour la République, nombre de Français qui sont de bons gaullistes, qui soutiennent la majorité, mais ne vont pas chercher des complications « pétrolifères », ne mettent pas tout en vrac et ne dressent pas de procès d'intention.

Vous savez quel est notre attachement pour Israël. Si l'on voulait nous piéger par une motion de censure, cela serait absolument honteux — déjà, cette nuit, j'ai partagé l'indignation de nombreux collègues en voyant que l'on mêlait la réforme constitutionnelle et la situation d'Israël — et cela prouverait une certaine méconnaissance de la valeur de la vie humaine et une méconnaissance complète des risques qu'encourt Israël.

Vous avez, monsieur le ministre des affaires étrangères, affirmé qu'Israël ne va pas disparaître. Dieu vous entende ! Et Dieu fasse que, grâce à votre action et à celle du Gouvernement français, ceux qui sont au contact permanent de la guerre n'entendent plus des phrases comme celle qu'a prononcée M. Menahem Begin. Car il faut pardonner l'emportement d'un homme — l'ambassadeur l'a rappelé devant le groupe France-Israël, que présidait M. de Bénouville — qui dit : « Quand tombe un soldat d'Israël, c'est notre fils ou le fils d'un ami qui tombe. »

Il n'y a pas, en effet, de différence entre la vie d'un Arabe et la vie d'un Israélien.

Il était bon d'évoquer aujourd'hui la disproportion en hommes et en matériel qui caractérise les deux parties. Et si, à cet égard, je ne partage pas votre optimisme, monsieur le ministre, j'aime à croire que vous aurez raison.

Il était bon aussi de rappeler que la responsabilité de l'agression est très claire pour nous, gaullistes, et que le Yom-Kippour était effectivement propice à une telle agression pour des gens qui avaient accepté la ligne de cessez-le-feu qu'ils avaient eux-mêmes demandée.

Mais j'en reviens à la déclaration faite par l'ancien ministre d'Etat israélien Menahem Begin : « La France, disait-il, est un pays aimé du peuple juif. C'est le pays de la Révolution, c'est le pays de l'émancipation des juifs et des ghettos. C'est aussi un pays qui a beaucoup souffert par lui-même de deux guerres mondiales. Il a subi des pertes lourdes. Il sait ce qu'est une occupation, ce qu'est la menace qui plane sur l'indépendance nationale, ce qu'est la privation de liberté, ce qu'est le combat pour la liberté. Et cette France, pendant de longues années, ainsi que le général de Gaulle lui-même l'a dit, a été non seulement un ami mais aussi un allié. »

Cette interview est du 14 octobre 1973 et elle a été donnée par un Israélien. C'est dire la confiance qu'Israël porte encore à la France, en dépit des quelques procès d'intention qu'on vous a faits aujourd'hui.

Le 2 juin 1967, MM. Lévi Eshkol et Ben Gourion me déclaraient, en présence de MM. Le Tac et Péronnet, que, malgré les événements, ils faisaient confiance au général de Gaulle et que leur amitié nous demeurerait acquise. J'ai eu l'honneur de rendre compte de cette entrevue au général de Gaulle et à M. Georges Pompidou, notre actuel Président de la République.

Je voudrais conclure — sans faire référence à l'éditorial d'un journal, comme l'a fait M. Baillot en citant M. Andrieux — en souhaitant que, grâce à l'action de la France, une paix véritable soit établie, mais avec des frontières décentes. A cet égard, ceux qui se sont exprimés aujourd'hui avec tant d'autorité auraient

intérêt à se rendre sur le terrain, notamment dans le Golan. Ils verraient ce que représente le front pour les gens qui ont travaillé pendant des années dans les kibboutzim cependant qu'on leur tirait dessus de jour et de nuit.

Mais cela est du domaine de la diplomatie et dépasse le cadre de cette tribune.

Je souhaite qu'un jour très prochain, grâce à l'action du Gouvernement de la France, on puisse dire à nos amis israéliens le plus beau des mots que je connaisse en hébreu : *shalom* ! (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à ce soir.

— 4 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 octobre 1973 inclus :

Jeudi 18 octobre, après-midi et soir, jusqu'à minuit :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

Vendredi 19 octobre :

Matin, à dix heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

Après-midi :

Eventuellement, navettes sur le projet de loi constitutionnelle ;

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

En outre, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour du vendredi 19 octobre, après-midi, en complément des affaires déjà inscrites :

— la discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles sur la proposition de M. Nilès relative à la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord ;

— la discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles sur la proposition de loi de M. Balmigère relative aux quarante heures pour les salariés de l'agriculture.

La conférence des présidents s'est enfin préoccupée de l'organisation de la discussion de la loi de finances pour 1974 qui aurait lieu dans les conditions suivantes :

La discussion de la première partie se déroulera la semaine prochaine jusqu'au jeudi 25 octobre inclus, au cours de séances qui seront précisées vendredi prochain. La discussion générale sera organisée sur cinq heures.

La discussion de la deuxième partie commencera le vendredi 26 octobre, matin, et se déroulera selon un calendrier publié en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

La parole est à M. Boscher, sur l'ordre du jour complémentaire.

M. Michel Boscher. Monsieur le président, je me suis étonné, en vous entendant annoncer l'ordre du jour complémentaire, que la conférence des présidents n'ait pas retenu l'examen des conclusions de la commission des lois portant sur la proposition de résolution que j'avais déposée, avec mon collègue M. Berger, lors de la session de printemps, relative à la création d'une commission de contrôle sur le téléphone.

Cette affaire a traîné et traîne encore. Le rapporteur de la commission a conclu, la commission a statué, conformément à notre règlement qui prévoit à cet égard une procédure relativement accélérée puisque la commission est tenue de déposer son rapport dans le mois qui suit le dépôt de la proposition.

Je m'aperçois que, par le biais de la non-inscription à l'ordre du jour par la conférence des présidents, on tourne le règlement de l'Assemblée, qui cherche précisément à accélérer ce genre de discussion.

Je m'élève vigoureusement contre de tels aléaements qui ne font pas honneur à ceux qui ont la responsabilité d'élaborer l'ordre du jour complémentaire. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. Mon cher collègue, la proposition dont vous faites état a déjà été soumise une fois ou deux à la conférence des présidents. Si elle ne l'a pas encore retenue — nous verrons si vendredi prochain elle trouvera une meilleure solution —

c'est tout simplement faute de « créneau » dans l'ordre du jour de l'Assemblée et en raison du fait que la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat se prolongera certainement vendredi jusqu'à minuit ou une heure du matin.

M. André Fanton. Je demande la parole.

M. le président. Un seul orateur par groupe peut intervenir sur l'ordre du jour complémentaire.

M. André Fanton. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fanton, pour un rappel au règlement.

M. André Fanton. Monsieur le président, si je vous ai bien compris, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire une proposition de loi de M. Nilès concernant l'attribution de la carte de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

M. Louis Baillot. Non ! Les conclusions du rapport de la commission.

M. André Fanton. J'avais cru comprendre qu'il s'agissait du texte adopté ce matin en conseil des ministres, si l'on en croit la presse du soir. Je m'étonnais donc que sur un même sujet l'Assemblée fût appelée à se prononcer deux fois et de façon différente.

Quant aux conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Boscher, il suffirait de trois minutes pour les examiner puisqu'elles prévoient simplement la création d'une commission d'enquête.

M. le président. Je prends bonne note de votre observation, monsieur Fanton, au sujet de la proposition de résolution de M. Boscher ; mais mieux vaudrait l'adresser au représentant de votre groupe à la conférence des présidents, qui se réunira après-demain.

La parole est à M. Bécam, pour un rappel au règlement.

M. Marc Bécam. Nous avons aujourd'hui un débat extrêmement important, et aussi important, quoique plus technique et portant sur un autre sujet, sera le débat de demain.

Or, demain après-midi, comme cet après-midi, plusieurs commissions siégeront, dont la commission de la production et des échanges, à laquelle j'appartiens, pour étudier les budgets.

J'aimerais que la conférence des présidents veuille bien indiquer aux parlementaires que nous sommes si leur devoir est d'assister aux séances publiques ou aux réunions de commission. *(Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. Mon cher collègue, ce que vous venez de faire remarquer n'a pas échappé à la conférence des présidents, qui s'est réunie entre onze heures trente et quinze heures, et c'est pourquoi elle a décidé que la séance de vendredi matin ne commencerait qu'à dix heures trente. Les commissions pourront donc siéger à partir de huit heures trente si elles le désirent. *(Exclamations sur divers bancs.)*

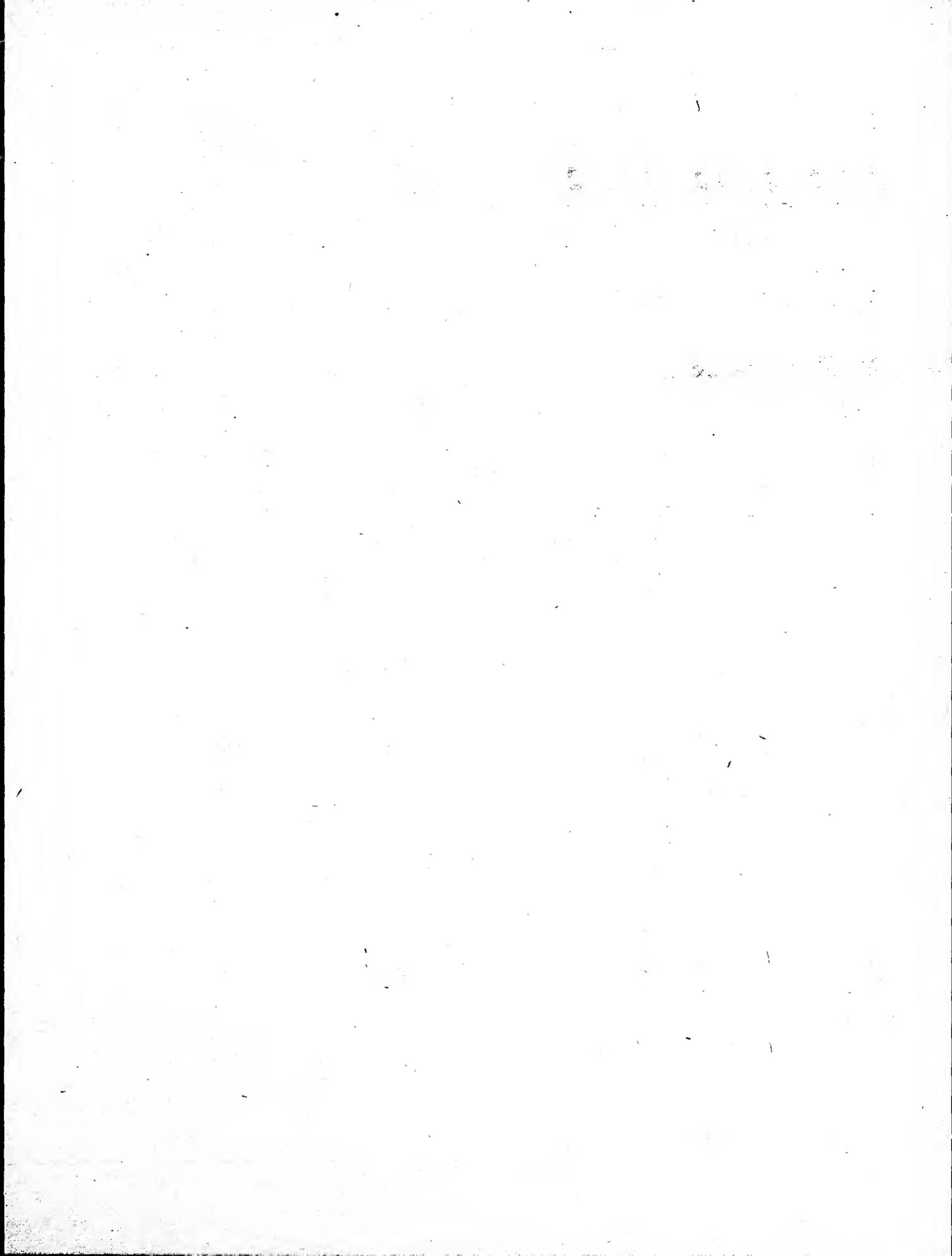
Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(L'ordre du jour complémentaire est adopté.)

M. le président. La séance est suspendue jusqu'à vingt et une heures trente.

(La séance est suspendue à dix-neuf heures trente.)

(La suite du compte rendu intégral de la séance de ce jour sera distribuée ultérieurement.)



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 17^e SEANCE

Suite de la séance du Mercredi 17 Octobre 1973.

SOMMAIRE

Reprise de la séance.

5. — Questions orales avec débat (p. 4499).

ÉVÉNEMENTS DU PROCHE-ORIENT (Suite.)

(Reprise du débat sur les questions de MM. Péronnet, Baillot, Roux, Destremau, Seitlinger, Poperen, Soustelle.)

M. Chinaud, Mme Thome-Patenôtre, MM. Jobert, ministre des affaires étrangères; Stehlin, Le Foll, Marcus, Nessler, Offroy, Krieg, Destremau, Terrenoire, Fouchet.

MM. Poperen, Michel Durafour, Péronnet, Soustelle.

M. le ministre des affaires étrangères.

Clôture du débat.

6. — Dépôt d'un projet de loi (p. 4512).

7. — Ordre du jour (p. 4512).

(La séance est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. André Labarrère, vice-président.)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ LABARRÈRE,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

ÉVÉNEMENTS DU PROCHE-ORIENT (suite).

M. le président. Nous poursuivons le débat sur les questions orales de MM. Péronnet, Baillot, Roux, Destremau, Seitlinger, Poperen et Soustelle relatives aux événements du Proche-Orient.

La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Monsieur le ministre, après tout ce qui a été dit cet après-midi, après tous les arguments qui ont déjà été échangés, après la froide raison qui s'est manifestée, j'essayerai avec le minimum de passion — mais la passion peut-elle être absente dans un tel débat? — d'apporter une certaine note de cœur. Pour débattre du problème qui nous réunit aujourd'hui, il

importe, même après plusieurs heures de séance, d'examiner rapidement les faits et le contexte dans lequel ils se situent, afin de pouvoir prendre position.

Les faits sont très simples et très durs, puisqu'ils consistent, hélas! purement et simplement en la guerre, en un déluge de fer et de feu et en un rapport d'hommes entre les deux camps différents dont on sait qu'il est, au minimum, de un à quatre.

Sans doute — et on l'a dit de part et d'autre de cette Assemblée — les Etats arabes sont-ils agresseurs dans cette affaire. Sans doute avaient-ils à se venger d'une certaine manière de l'humiliation qu'ils avaient subie en 1967 lors d'une guerre-éclair au cours de laquelle ils avaient peu résisté. En l'on comprend aisément la position qui est aujourd'hui la leur.

Sur le plan militaire, ils avaient connu la défaite; ils ont finalement connu le succès, grâce à l'effet de surprise et, dans une certaine mesure, grâce à la force, encore qu'on puisse se demander s'ils en sont les vrais détenteurs.

Certes — et nul ne l'a rappelé, pas même vous, monsieur le ministre — l'Etat d'Israël avait adopté la fameuse résolution n° 242 du Conseil de sécurité dont les imperfections ont été soulignées cet après-midi. Certes — on l'a dit mais il faut y insister à nouveau — l'Etat d'Israël ne peut plus aujourd'hui se sentir à l'aise dans des frontières qu'il avait pourtant acceptées en signant ladite résolution. La démonstration en a été faite il y a une dizaine de jours.

Mais examinons les faits!

Il est un point important, monsieur le ministre, sur lequel vous nous avez donné votre sentiment. Or, malgré la franchise de votre réponse, il n'est pas sûr que vous ayez convaincu beaucoup de députés, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent dans cette enceinte. La question était la suivante: un risque de génocide menace-t-il vraiment l'Etat d'Israël à court ou à long terme?

Certes, monsieur le ministre, je ne saurais mettre en doute vos propos à ce sujet. Mais, dans un tel domaine, où se pose tout simplement un problème de vie ou de mort pour un Etat qui — on peut le dire — est une cellule de civilisation dans cette zone du Proche-Orient, il faudrait au moins essayer de convaincre avec chaleur et avec cœur, non seulement les Etats intéressés, mais aussi l'opinion de notre pays.

Dans quel contexte ces faits se produisent-ils et dans quel environnement politique en débattons-nous?

Bien sûr, la politique française a sa logique en ce qui concerne le Proche-Orient ; nous la connaissions déjà mais vous nous l'avez rappelée cet après-midi, monsieur le ministre.

Bien sûr, dans cette vaste entreprise d'organisation des marchés et des économies mondiales que l'Europe aborde en position insuffisante de force — et l'on sait bien pourquoi — dans cette fantastique partie, dis-je, entamée depuis plusieurs mois, on connaît les arguments de la politique française. Vous en avez d'ailleurs rappelé plusieurs, monsieur le ministre.

Bien sûr — et un récent sondage l'a prouvé — la plupart de nos compatriotes souhaitent que notre pays adopte une position de neutralité.

Mais je me demande si, en vérité, le terme de neutralité ne recouvre pas plutôt l'idée de paix, quelles que soient d'ailleurs — je puis le dire, moi qui, pendant des années, me suis trouvé de l'autre côté de la Méditerranée — les conditions que sous-entend parfois le mot « paix ».

On peut cependant se demander — et, sur ce point, il faudrait que l'opinion soit clairement consciente de notre position — si deux Etats qui ont déjà voulu se partager le monde, qui — n'ayons pas peur des mots — sont peut-être les plus mercantiles du monde, qui prennent le risque d'engager dans un champ qu'ils veulent clos les produits sophistiqués de leur modernité, et qui sont apparemment en désaccord sur tout n'essayent pas de favoriser une nouvelle fois au Proche-Orient, en s'associant comme ils l'ont fait jadis à Bandung et pour condamner finalement l'Europe, une sorte de revanche de la géographie sur l'histoire, en risquant de laisser s'imposer la dure — je dirai, quant à moi, la stupide et brutale — loi du nombre.

Sur ce problème, il est bon qu'un pays comme la France, compte tenu de sa tradition, de sa philosophie et de son histoire, s'interroge et se rassure lui-même avant de chercher, dans la mesure où il peut exercer un arbitrage, à rassurer ceux entre lesquels il prétend arbitrer.

La position que l'on peut adopter dans un tel débat, c'est bien sûr de favoriser le retour à la paix, donc de supprimer tout approvisionnement en armes d'un quelconque pays dès lors qu'il est plus ou moins proche du champ de bataille.

Cette notion de champ de bataille semble assurément excellente prise au sens juridique, mais elle doit s'élargir du sens juridique au sens politique.

C'est d'ailleurs une position que j'avais défendue avec plusieurs membres du groupe des républicains indépendants, il y a déjà un certain nombre d'années. Nous avions à l'époque été qualifiés d'imprudents, notamment mon collègue M. Dominati dont la position très nette sur le problème de l'embargo semblait dangereuse.

Je suis heureux d'avoir adopté alors cette position et je vous demande, monsieur le ministre, reprenant le mot employé par un de mes collègues, de renoncer à cette médecine homéopathique.

Pour rassurer tous les belligérants entre lesquels la France entend jouer un rôle d'arbitre, il faut plus que jamais condamner toute livraison d'armes à l'un quelconque de ces pays. On ne peut prouver le mouvement qu'en marchant.

A juste titre et fidèle à la vocation de la France, vous proposez dans une enceinte internationale les bons offices de notre pays. Nous voudrions être de ceux qui, sur ce plan, ne nourrissent aucune illusion, de ceux — M. Couve de Murville y a fait allusion — qui ne croient pas que la guerre qui a commencé il y a une dizaine de jours sera longue, ce que tout nous porte à le croire, hélas !

Mais, dès lors qu'on veut être à la tête d'une mission mondiale de bons offices il faut s'en donner les moyens pour être véritablement crédible sur tous les fronts.

Vous devriez à nouveau, monsieur le ministre — vous l'avez fait cet après-midi, à titre personnel, en répondant à l'un des orateurs, et nul ne met en doute ni votre courage ni votre sincérité — affirmer très clairement, au nom du gouvernement français, que l'existence de l'Etat d'Israël est intangible, j'oserai presque dire sacrée. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Puissiez-vous le dire après que le problème de l'embargo aura été effectivement réglé et puissiez-vous être entendu !

En vérité, là est tout le débat, car lequel d'entre nous, quelle que soit la place qu'il occupe dans cet hémicycle, est absolument persuadé qu'il n'y aurait aucun risque de génocide si Israël était vaincu ? Plût au Ciel que les deux grands Etats qui s'unissent encore aujourd'hui tout en ayant l'air séparés, comme ils se sont naguère unis pour combattre un Etat qui avait

commencé à réaliser le génocide que nous craignons, renoncé — et nous faisons confiance à la diplomatie française pour les y inciter — à ce banc d'essai pour armes modernes que constitue le conflit actuel.

Puissent aussi les belligérants savoir que la recherche de la paix ne pourra passer longtemps par le langage des armes.

Espérons enfin que la France, terre d'espérance et de liberté pour tous les hommes, ne contribuera pas, par son silence ou par le manque de crédibilité nationale ou internationale de son attitude, à faire de ce qui fut la capitale de la foi et déjà le lieu de martyre d'un homme le triste symbole du martyre d'un peuple, qui ne serait plus alors que le signe de la dégénérescence d'une civilisation, la nôtre malheureusement. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme Thome-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au douzième jour de cette guerre déclenchée par les pays arabes, rien encore ne permet d'affirmer avec certitude comment vont évoluer les combats. Or, en ne réprouvant pas l'agression, en ne condamnant pas catégoriquement le recours aux armes et, qui plus est, en ayant fourni et continuant à fournir du matériel militaire à l'un des deux camps, le Gouvernement français contribue à la prolongation d'un conflit dramatique et meurtrier.

Tout le monde sait que cette guerre inacceptable sur le plan humain, comme toutes les guerres, ne résout rien sur le plan politique, mais compromet gravement les espoirs de la détente. Et les propos de notre ministre des affaires étrangères, je tiens à le souligner comme beaucoup de mes collègues, ne constituent en rien l'expression d'une politique acceptable par tous les Français, surtout lorsqu'elle ne porte pas la marque formelle d'une condamnation de la guerre comme moyen de règlement des différends territoriaux.

Fonder le droit sur les armes, c'est admettre que l'Allemagne pourrait aujourd'hui réclamer certains territoires jadis germaniques !

Nous, radicaux de gauche, nous pensons qu'il serait plus juste, plus digne et, en fin de compte, plus profitable pour chaque camp de travailler objectivement au rétablissement de la paix plutôt que de chercher à justifier l'agression.

M. Marc Bécam. Mais par quels moyens ?

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. J'imagine, tout de même, que le Gouvernement français dispose de moyens !

Actuellement, il propose une médiation qu'il sait ne pas pouvoir mettre en œuvre puisqu'il n'est pas neutre. Comment peut-il se poser en conciliateur, offrir ses bons offices, tout en laissant se poursuivre une politique de livraison d'armes à sens unique ?

M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, madame Thome-Patenôtre ?

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement n'a proposé ni sa médiation ni ses bons offices.

Je dois à l'exactitude de préciser que j'ai dit : « Nous aurions des suggestions à faire, à condition que tous en veuillent ». C'est un peu différent, madame.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Je suis très heureuse d'entendre dire que nous proposons des solutions !

Seule, une volonté internationale à laquelle doivent se ranger toutes les grandes puissances pourra faire aboutir les négociations. S'ils ne veulent pas le prolongement d'un conflit qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les plans humain et économique, les neuf pays de la Communauté, d'accord pour un cessez-le-feu, doivent se donner pour objectif l'instauration d'une paix durable reposant sur la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence, sur le respect de frontières sûres, reconvenues de part et d'autre et garanties.

Rien ne serait plus désastreux pour la paix, dans l'avenir, qu'une rupture de l'équilibre au Moyen-Orient. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Stehlin.

M. Paul Stehlin. Je comprends mal, monsieur le ministre, comment un homme de votre qualité, pour lequel on ne peut avoir que de l'estime et de la sympathie, a pu succomber à ce mal des petites phrases, qui sévit depuis plusieurs années dans notre vie publique.

Votre petite phrase était la première prise de position connue émanant du Gouvernement; ces mots si cruels et injustes ont soulevé l'indignation des uns et suscité une profonde tristesse chez d'autres parmi lesquels je me range.

Je veux croire que cette petite phrase est non pas le fait de M. Michel Jobert, mais celui du ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je croyais m'être expliqué tout à l'heure sur l'interprétation qu'il convenait de donner à la phrase que j'ai prononcée: il s'agissait, en fait, d'une question à laquelle vous ne répondez pas, vous non plus. Elle reste posée, et je vous demande d'y répondre, tout simplement.

M. Paul Stehlin. Vous avez fourni une interprétation de votre phrase, qui, je dois le dire, n'est pas celle que je lui ai donnée et que donnent, je crois, la majorité des Français, et, en tout cas, les très nombreuses personnes qui sont intervenues auprès de moi pour s'étonner et s'indigner de tels propos qui, je le répète, ont été considérés comme traduisant la première prise de position du Gouvernement dans cette tragique affaire.

M. le ministre des affaires étrangères. Comprenez-la comme je l'ai dite, avec bonne foi. C'est ce que je vous demande.

M. Georges Carpentier. C'est l'art de la diplomatie!

M. Paul Stehlin. Je l'ai fait, comme toujours, avec bonne foi. N'en doutez pas un instant, monsieur le ministre.

Mais vous êtes-vous bien rendu compte des conséquences graves auxquelles une telle forme de justification de l'agression peut conduire de par le monde? C'est en effet ainsi que votre déclaration a été interprétée par la plupart des Français, dont je me fais ici l'interprète.

M. le ministre des affaires étrangères. N'interprétez pas, mon général!

M. Paul Stehlin. Partout il y a des gens qui voudraient remettre les pieds chez eux. Cela a été dit plusieurs fois. Il y a aussi des gens qui ont vu leur sol occupé par les forces militaires d'une puissance étrangère et qui, pour leur sécurité, ont dû fuir leur pays. Il en est de même de nos compatriotes qui ont été spoliés des biens acquis par leur travail dans des pays jadis unis au nôtre.

Il y a quelque temps, vous vous êtes rendu au Maroc pour tenter de sauver, me semble-t-il, les biens qu'un petit nombre de Français y possédaient encore. Je ne pense pas que vous soyez allé dire que nous entendions garder ces biens, au besoin par la force.

M. le ministre des affaires étrangères. Votre raisonnement me paraît un peu spéculaire, mon général!

M. Paul Stehlin. Non, monsieur le ministre, vous êtes allé au Maroc pour accomplir une mission.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le président, j'ai l'impression que le débat se transforme en conversation particulière.

M. le président. Vous n'avez pas la parole, monsieur Krieg. Je vous prie de ne pas interrompre et de me laisser présider. Si vous voulez intervenir tout à l'heure je vous y autoriserai avec plaisir. Mais, pour l'instant, seul M. Stehlin a la parole.

Poursuivez votre propos, monsieur Stehlin.

M. Paul Stehlin. Si M. le ministre des affaires étrangères s'est rendu au Maroc, ce n'était pas pour entretenir des conversations particulières. Par conséquent nous sommes en droit de l'interroger, en notre qualité de député, sur les résultats de sa mission. Cela rentre, me semble-t-il, dans le cadre des pouvoirs de contrôle de l'activité gouvernementale que doit être en mesure d'exercer le Parlement.

Ces jours derniers a été commémoré avec ferveur le souvenir du général Koenig, mort il y a trois ans. Nous étions liés, depuis la campagne de Norvège de 1940, par une profonde amitié. Nos origines communes, l'éducation que nous avons reçue, les

milieux où nous avons vécu dans notre jeunesse et, disons-le, les préjugés qu'on nous avait inculqués auraient dû nous tenir à l'écart de la cause juive.

Mais, à un moment crucial de notre vie, en des circonstances d'ailleurs très différentes, nous nous sommes trouvés confrontés avec le problème infiniment douloureux, parce que profondément humain, d'une communauté soumise aux plus cruelles et aux plus meurtrières persécutions, qui souhaitait se retrouver pour sauver son patrimoine spirituel et moral plusieurs fois millénaire et aussi pour survivre.

Mais nous souhaitions en même temps que la France entretint avec les pays arabes des relations de coopération et d'amitié.

Nous pensions très loyalement que la survie d'Israël, son épanouissement sur la terre retrouvée n'étaient pas incompatibles avec la sauvegarde de nos intérêts économiques légitimes au Proche-Orient. Et le général Koenig, en tant que président de l'Alliance France-Israël, a toujours tenu ce langage de la jeunesse.

Monsieur le ministre, je suis bien obligé de constater que vous êtes d'un avis tout à fait différent en ce qui concerne Israël. En tout cas, c'est ce que j'ai retenu de vos propos de cet après-midi, puisque vous avez épousé la diplomatie de ceux qui, depuis 1958, vous ont précédé dans les fonctions que vous occupez actuellement.

M. le ministre des affaires étrangères. Non pas 1958, mais 1967!

M. Paul Stehlin. Je crains même que vous n'en ayez accentué les intentions assez malveillantes à l'encontre d'un petit pays qui lutte seul contre quatre, a-t-on dit; mais je crois, hélas! que la proportion est beaucoup plus défavorable.

Votre petite phrase — car il faut bien en parler — procède en bien de la volonté de poursuivre cette politique délibérément pro-arabe et anti-israélienne ou bien d'une ignorance de l'histoire et de la stratégie.

En 1967, il y a eu, non pas agression de la part d'Israël, mais simplement action préventive pour déjouer à temps l'offensive préparée et annoncée de longue date par l'Égypte d'abord, par la Syrie ensuite. Cet après-midi M. Soustelle rappelait certains actes de l'Égypte qui pouvaient être considérés comme des *casus belli*.

Nos responsables de l'époque, chef d'État et Premier ministre, le savaient bien. Mais tout s'est passé comme s'ils n'attendaient que cette circonstance pour répudier l'amitié qui nous liait à Israël et pour entreprendre une politique de coopération exclusive avec les pays arabes.

Nous pensions que nous aurions ainsi, isolément et hors de toute entente avec nos partenaires occidentaux, une position privilégiée en Méditerranée et au Proche-Orient, capable de nous assurer les plus grands avantages économiques et commerciaux.

D'où l'embargo sur des armes commandées et déjà payées par Israël, la condamnation de ce pays à l'O. N. U. et la livraison de moyens de guerre aux pays arabes qui viennent maintenant de se joindre aux forces égyptiennes et syriennes, et notamment à la Libye — et c'est triste, en dépit de l'explication que vous en avez donnée cet après-midi — qui dispose d'avions fournis par nous et d'un personnel entraîné chez nous.

Cette fois, il y a eu agression caractérisée et concertée de la part de l'Égypte et de la Syrie. L'État d'Israël, sensibilisé par l'injuste accusation dont il avait été l'objet en 1967, a fort imprudemment laissé se développer l'agression avant de réagir. En dépit de cela, à l'O. N. U., la France s'est abstenue de dénoncer et de condamner l'agression comme elle l'avait fait, de la manière la plus injuste, je le répète, en 1967.

Interrogé sur cette contradiction à Europe I — j'ai moi-même participé à ce débat — M. Michel Debré a sèchement répondu que ce n'était pas du tout la même chose. Il s'est référé à votre petite phrase pour l'approuver et nier l'agression des pays arabes.

Ainsi, en six ans, la France est passée, d'abord, de l'amitié à la neutralité, puis, résolument, à une politique pro-arabe et d'hostilité à Israël.

J'ai lu dans un grand quotidien de Paris, qui est généralement très favorable au Gouvernement, sous la signature d'un commentateur avisé de notre politique étrangère, les lignes suivantes:

« M. Georges Pompidou, disait un jour un diplomate humoriste, a mis au Proche-Orient ses pas dans ceux du général de Gaulle, mais il a chaussé de plus gros sabots. »

Et le commentateur d'ajouter: « Cette observation traduit de façon pittoresque quelques évidences: citons par exemple les intérêts pétroliers de la France au Proche-Orient, les ventes d'avions à la Libye, les livraisons d'armes à l'Irak ».

Je rappelle qu'à propos de ces avions M. Chaban-Delmas, alors Premier ministre, avait explicitement déclaré que la France avait eu les assurances les plus formelles qu'en aucun cas les Mirage ne seraient utilisés contre Israël. Il l'a confirmé en répondant à des questions écrites que plusieurs députés lui avaient posées.

Qu'est-il advenu aujourd'hui de ces garanties? Vous nous avez dit que vous attendiez la réponse à la question que vous avez posée aux pays en cause.

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Paul Stehlin. Si, vous avez dit que vous attendiez une réponse.

M. le ministre des affaires étrangères. J'ai dit au contraire que j'avais reçu une réponse.

M. Paul Stehlin. Que vous considérez comme satisfaisante?

M. le ministre des affaires étrangères. Non, je n'ai pas dit cela!

M. Paul Stehlin. Alors il serait utile que vous répétiez vos propos, car c'est ainsi que je les avais interprétés.

M. le président. Poursuivez votre intervention, monsieur Stehlin et n'engagez pas le dialogue avec M. le ministre des affaires étrangères.

M. Paul Stehlin. Sur ce sujet, j'ai posé sept questions écrites. J'ai reçu, en tout et pour tout, deux réponses dont l'une, très obligeante, de vous-même, monsieur le ministre, le 30 mai dernier, dont je vous rappelle seulement la conclusion puisqu'elle figure au *Journal officiel*: « Rien ne permet de conclure, en l'état actuel des choses, que ces clauses... » — c'est-à-dire ces garanties — « ... aient été méconnues. Le gouvernement français reste, bien entendu, très attentif à leur respect », c'est-à-dire au respect des engagements pris par le gouvernement libyen de ne pas utiliser les avions livrés en dehors de son territoire.

Par ailleurs, ne devons-nous pas nous étonner tout de même de cette passivité de notre diplomatie devant le nouveau conflit? Certes, l'ambassadeur d'Israël à Paris et Mme Golda Meïr ont déclaré que la position d'hostilité adoptée par la France à l'égard d'Israël avait privé notre pays de toute possibilité de jouer un rôle de médiateur au Proche-Orient. Mais, me semble-t-il, la France avait au moins le devoir, en réparation du mal passé, de dénoncer et de condamner l'agression à l'O.N.U., d'user de son influence auprès des pays arabes — Maroc, Algérie, Tunisie, notamment — pour leur déconseiller d'intervenir dans la guerre.

Enfin, notre politique étrangère en Méditerranée, qui s'exerce dans un sens favorable — cela est capital — à la stratégie soviétique, aura contribué à accentuer la menace qui pèse désormais sur le flanc sud de l'Europe.

Dès maintenant, l'assistance des deux Grands aux belligérants risque d'entamer le processus de l'escalade et de mettre la conflagration générale à la merci d'un accident de parcours. Et ce n'est pas le mythe national de la dissuasion qui empêchera notre pays de se trouver immédiatement en péril.

En excluant la France de la solidarité occidentale, notamment à cause de la politique que vous menez vis-à-vis d'Israël et à cause de tous les obstacles que vous avez dressés sur la voie de la construction politique de l'Europe et d'une défense commune...

M. Pierre-Charles Krieg. Non! Ne dites pas cela!

M. Paul Stehlin. C'est pourtant vrai!

... dans le dessein de promouvoir une politique de paix dans la fermeté et la vigilance, vous aurez encouru une lourde responsabilité dans ce qui risque, demain, d'être un nouveau et immense malheur pour l'humanité.

Décidément votre petite phrase, monsieur le ministre, a été une faute, dans le sens que donnait à ce mot un de vos plus illustres prédécesseurs, Talleyrand.

Retirez cette phrase, monsieur le ministre, je vous en supplie.

M. Georges Carpentier. Cela n'est plus possible.

M. Paul Stehlin. Remettez notre diplomatie sur la voie de la raison et du sens humain. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je tiens à dire au général Stehlin, avant qu'il ne quitte la tribune, que, si, naguère son avenir était dans les airs, aujourd'hui ses observations, ses propositions — pour autant qu'il en ait fait — ne me paraissent pas susceptibles de nous faire « décoller » vers un avenir très prometteur. (*Exclamations sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. Raoul Bayou. Encore une petite phrase!

M. Paul Stehlin. Monsieur le ministre, je ne comprends pas votre observation et votre image. C'est encore une « petite phrase », à mon adresse cette fois-ci.

J'ai été aussi sincère dans ma déclaration que vous nous avez assuré l'avoir été cet après-midi dans votre exposé. Mais, tout à l'heure, un des membres de la majorité ne vous a pas caché que vos explications n'avaient pas été du tout convaincantes.

Permettez-moi d'ajouter un mot. Comme un certain nombre de mes collègues, j'ai reçu une lettre de la Ligue des Etats arabes, dont l'adresse est: 138, boulevard Haussmann, Paris (8^e). Or nous avons eu la surprise de constater qu'elle portait le cachet du ministère des affaires étrangères. Si vous le voulez, je vous la fais parvenir.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Stehlin, puisque vous aimez la précision, puis-je vous demander: de quel ministère des affaires étrangères?

M. Paul Stehlin. Sur l'enveloppe on peut lire: ministère des affaires étrangères. La lettre provient de Paris, où il n'existe évidemment pas d'autre ministère des affaires étrangères que le vôtre, monsieur le ministre.

M. Pierre-Charles Krieg. Puis-je vous interrompre?

M. Paul Stehlin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Krieg, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de soulever cet incident, mais j'ai également reçu cette lettre cet après-midi et — M. Stehlin pourra aussi en témoigner — fort courtoise dans son texte et d'un réel bon sens.

Elle a aussi retenu mon attention par son enveloppe. Le cachet du ministère des affaires étrangères, monsieur le ministre, nous le connaissons fort bien, car nous recevons de nombreuses lettres du quai d'Orsay. Pourrait-on savoir comment et pourquoi ce cachet figure sur cette enveloppe?

M. Paul Stehlin. Je vous remercie, monsieur Krieg!

M. Pierre-Charles Krieg. Vous n'avez pas à me remercier: c'est la vérité.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous ai écouté, monsieur Stehlin. Vous me dites avoir reçu une lettre portant le cachet du ministère des affaires étrangères. De son côté, M. Krieg nous assure que ce cachet est bien celui du ministère des affaires étrangères. Je vous demande, monsieur Krieg, de bien vouloir me remettre cette lettre.

M. Pierre-Charles Krieg. Je vous en envoie une photocopie aujourd'hui même.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ferai procéder à l'enquête nécessaire!

M. Pierre-Charles Krieg. Croyez-moi: vous reconnaîtrez votre cachet.

M. le président. La parole est à M. Le Foll.

M. Yves Le Foll. Monsieur le président, mes chers collègues, je dois d'abord vous prier de m'excuser de n'avoir pu prendre la parole à mon tour mais, comme on l'a souligné cet après-midi, on ne peut pas se couper en deux : j'assistais à une réunion de la commission des affaires culturelles où nous entendions M. Malaud, ministre de l'information, donner des explications fort intéressantes et très surprenantes sur le fonctionnement de l'O. R. T. F.

En ce qui concerne le débat qui nous intéresse ce soir, les propos tenus cet après-midi montrent qu'il n'est pas facile, dans le climat qui règne actuellement dans cette assemblée, de définir en quelques minutes une politique à l'égard des pays du Proche-Orient.

Une opinion semble assez répandue dans l'hémicycle. Celle qui nous présente la guerre actuelle comme une lutte désespérée d'Israël pour assurer sa survie et qui désigne à la réprobation, populaire les agresseurs, lesquels seraient, semble-t-il, les Arabes, à entendre, en tout cas, la plupart d'entre vous.

Mais ceux-là mêmes qui condamnent les Etats arabes se sont bien gardés, en 1967, de fustiger l'agresseur, cette fois bien identifié pourtant.

Les mêmes, qui se sont gaussés de la défaite des Arabes en 1967, s'irritent visiblement de ne pas voir les soldats égyptiens et syriens fuir en abandonnant leurs armes, mais au contraire résister, voire progresser sur le champ de bataille.

Soyons justes ! Parmi les partisans d'Israël, se trouvent des hommes qui ont combattu et combattent pour des causes honorables. Mais, en l'occurrence, ils suivent leurs passions, et s'il faut faire de la politique avec passion, il n'est pas correct de faire la politique de ses passions, comme Camus l'a montré avant moi dans *Caligula*.

D'autres, en revanche, poursuivent à cette tribune et sur ces bancs leur vieux rêve d'un monde où l'on « cassait du bougnole », du temps, où comme ils disent, « ces gens-là nous parlaient avec respect ».

Racistes, mais plus anti-arabes qu'anti-juifs, incapables de saisir les véritables enjeux du conflit, ou secrètement conscients que les opprimés, là-bas, ont changé de camp, ils font aujourd'hui donner la garde.

Enfin, le Gouvernement, lui aussi, y est allé de sa petite phrase. Disons tout net qu si cette petite phrase de M. Jobert a fait couler beaucoup d'encre, elle a surtout une forte teneur en pétrole et en contrats de vente d'armes.

Nous ne pensons pas que M. Jobert se distingue particulièrement pas ses opinions progressistes : les dirigeants racistes d'Afrique du Sud, les fascistes portugais, les tortionnaires brésiliens, les assassins de la junte militaire du Chili entretiennent avec lui les meilleures relations du monde.

M. Marc Bécam. On peut vraiment tout dire dans cette enceinte !

M. Yves Le Foll. Mais il faut que des intérêts bien puissants soient en jeu pour que M. Jobert paraisse prendre le parti de l'Egypte et de la Syrie dans cette guerre. Il n'est pourtant pas plus pro-arabe que pro-israélien : ses intérêts sont liés au pétrole, aux ventes d'armes, aux ouvertures de marchés.

M. Edmond Nessler. On s'y attendait !

M. Yves Le Foll. La forêt cachée derrière l'arbre, c'est la « grande politique méditerranéenne » de M. Pompidou.

L'argent n'a pas d'odeur. Nous sommes devenus une nation de commerçants, conduite à faire de la politique commerciale, faute de pratiquer une vraie politique.

Il faut le dire et le répéter : au Proche-Orient, la France n'a pas de politique. Elle n'a que des intérêts. Tout cela fausse le jeu et le débat. Or, au Proche-Orient, en ce moment, l'affrontement entre les deux blocs, par peuples interposés, tend à devenir une guerre des peuples arabes pour leur libération, pour leur retour au territoire, pour la dignité retrouvée.

C'est la Palestine qui est au centre du conflit et l'on assiste à la radicalisation des masses arabes qui se sentent concernées au-delà des gouvernements eux-mêmes. C'est une sorte de revanche sur vingt-cinq ans d'humiliation et de difficultés d'existence, et sur l'arrogance d'un vainqueur qui pratiquait l'expansionnisme à leurs dépens.

Ne pas sentir cela, ne pas affirmer sans ambiguïté notre soutien aux peuples arabes dans cette guerre pour une existence digne, pour la reconquête des territoires, serait trahir notre vocation socialiste, notre appui aux peuples du tiers-monde en lutte pour leur libération.

Cela ne doit pas masquer la réalité profonde des enjeux : le rôle de tête de pont de l'impérialisme tenu par Israël au Proche-Orient, l'existence et la lutte d'un peuple palestinien qui pose la question de la solution du conflit au Proche-Orient en termes de changement de régime politique dans la région, mettant en évidence que seul le socialisme peut, là-bas, faire une paix qui en soit une et assurer aux peuples de la région autre chose que le sang, l'humiliation, l'exploitation.

Autrement dit, si certains étaient tentés d'oublier la Palestine dans cette guerre, il nous reviendrait de rappeler que les résistants palestiniens se retrouvent — là-bas — avec toutes les masses progressistes arabes et aussi avec les Israéliens opposés à l'expansionnisme sioniste.

Bien sûr, il faudra une solution négociée et, dans l'intérêt même du peuple israélien, que sa propre politique, fondée uniquement sur un rapport de forces, condamne irrémédiablement, ou risque de le conduire au suicide.

Ce rapport de forces, il a déjà beaucoup évolué depuis la guerre des Six jours. Il continuera à évoluer avec une accélération accrue au cours des années qui viennent.

On nous parle de frontières sûres. Quest-ce que cela signifie à l'époque des missiles et des fusées ? Personnellement je n'en sais rien.

En fait, aujourd'hui, le déblocage de la situation politique au Proche-Orient est entre les mains de tous ceux qui, dans cette guerre, combattent l'impérialisme, qu'il s'agisse des révolutionnaires arabes ou des opposants israéliens. Et même si ces derniers ne sont qu'une poignée, leur lutte est exemplaire.

C'est aux côtés de ceux-là que nous nous trouvons, comme au moment de la guerre d'Algérie nous étions aux côtés des Algériens. Car l'image que nous nous faisons de la France, l'image que nous voulons en donner au monde, c'est autre chose que celle d'un pays qui opprime et qui torture, comme hier en Algérie, ou qui ne pense qu'à une expansion mercantile, comme aujourd'hui.

L'histoire nous a donné raison pour l'Algérie. Nous sommes convaincus qu'elle confirmera aussi notre position sur le Proche-Orient.

M. Bernard Destremau. Vous devriez être député d'Alger !

M. Jacques Soustelle. Le Gouvernement n'a rien à dire sur ces propos insensés ?

M. Alain Terrenoire. Il en a entendu d'autres !

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Lorsqu'on a, comme moi, le privilège de connaître l'Egypte, la Syrie et Israël, et qu'on aime sincèrement ces pays et leurs peuples, on est saisi de l'évidente et dramatique absurdité du conflit qui oppose encore une fois les enfants d'Israël aux enfants d'Israël.

Cet après-midi, monsieur le ministre, vous avez fait l'histoire des événements qui ont conduit à la guerre actuelle.

Cette guerre prouve l'incapacité ou l'absence de volonté des grandes puissances à mener les deux parties à la négociation. Elle démontre aussi, encore une fois, si cela était nécessaire, la faillite de cette dérisoire O.N.U. à laquelle s'applique plus que jamais la dénomination de « machin » que lui avait décernée à juste titre le général de Gaulle.

Vous avez évoqué tout à l'heure, à plusieurs reprises, le rôle de la Communauté internationale. Je ne partage malheureusement pas votre confiance en cette Communauté.

Comment a-t-elle réglé les graves problèmes de ces dernières années ? A-t-elle empêché la liquidation du Biafra ? A-t-elle empêché l'invasion de la Tchécoslovaquie ? Non, bien sûr. Et lorsqu'on voit parmi les personnalités de cette Communauté internationale des hommes aussi représentatifs que le général Idi Amin, on peut se demander ce que peut être le rôle de la Communauté internationale. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Personne ne conteste la nécessité, pour la France, de pratiquer une politique d'excellentes relations avec les Etats arabes. L'histoire, la géographie et l'économie nous y conduisent.

Mais la nécessaire amitié avec le monde arabe ne doit pas pour autant être exclusive. C'est pour cette raison que, depuis plusieurs années, je réclame, à cette même tribune, une politique plus équilibrée de la France au Proche-Orient. Certains de nos voisins européens mènent, avec discrétion et efficacité,

une politique plus équilibrée que la nôtre et leur présence économique dans les pays arabes n'en est pas affectée, bien au contraire, semble-t-il.

En effet, l'amitié avec les pays arabes ne doit pas nous faire oublier la profonde amitié du peuple français pour le peuple d'Israël. Tout à l'heure, notre collègue Chinaud évoquait un sondage de la Sofres, publié ce matin, qui indiquait, dans l'opinion publique, 45 p. 100 de sympathie pour Israël et 16 p. 100 pour les pays arabes.

Je suis de ceux — et ils sont nombreux dans la majorité — qui n'ont pas oublié les circonstances dramatiques qui ont conduit à la création de l'Etat d'Israël. Et le sondage que je viens d'évoquer indique clairement que, parmi les électeurs de la majorité, on rencontre 57 p. 100 de sympathie pour Israël et seulement 7 p. 100 pour les pays arabes, alors que 35 p. 100 n'éprouvent de sympathie ni pour les uns, ni pour les autres. Il ne s'agit que d'une indication, bien entendu, et non des bases d'une politique.

Je suis de ceux — et ils sont nombreux dans la majorité — qui n'ont pas oublié que, par ses réalisations, Israël avait montré au monde que la volonté humaine pouvait l'emporter sur une nature hostile et désertique. Je suis de ceux qui n'oublient pas qu'au moment où la France était au banc des accusés, Israël fut notre ami et notre allié alors qu'amis et alliés se faisaient rares.

Je suis aussi de ceux qui n'oublient pas qu'une large partie de la population d'Israël a naguère vécu sous la protection du drapeau français et continue, malgré l'absence quasi totale d'aide française, à maintenir une présence francophone.

Je suis enfin, monsieur le ministre, de ceux qui pensent que, sur cette vieille terre, berceau des trois religions monothéistes, Israël a bâti un Etat qui, par sa culture et sa technologie, forme un complément naturel de l'Europe.

Et nous, gaullistes qui entendons ne nous en remettre à personne du soin d'assurer l'indépendance et la sécurité de notre pays, comment ne comprendrions-nous pas Israël lorsqu'il manifeste une volonté identique à la nôtre ?

M. Edmond Nessler. Très bien !

M. Claude-Gérard Marcus. Mon souhait, celui de nombreux Français fidèles à la majorité, est que la France soit neutre dans ce conflit. Le même sondage de la Sofres est clair à cet égard : 60 p. 100 des Français demandent au gouvernement français de rester neutre, alors que 47 p. 100 estiment qu'il soutient actuellement les pays arabes et que 30 p. 100 seulement pensent qu'il est réellement neutre.

Cette attitude équilibrée que nous appelons de nos vœux devrait se matérialiser, dans un premier temps, par l'arrêt de toute exportation d'armes françaises à destination du Proche-Orient pendant la durée de cette guerre. Je sais bien que l'apport de la France est marginal, mais c'est une question de principe. L'évolution de la guerre, à laquelle participent de nombreux pays arabes, soit totalement, soit partiellement par l'envoi de contingents même limités, rend en effet illusoire la distinction entre pays du champ de bataille et pays extérieurs.

La France bénéficie, c'est un fait, d'une audience exceptionnelle dans les pays arabes. Qu'elle utilise donc ce capital de confiance pour les convaincre d'abandonner l'illusion d'une solution miracle imposée par l'O. N. U. et qu'elle leur suggère la seule méthode qui ait, à travers les siècles, toujours conduit à la paix : s'asseoir avec les adversaires pour engager une véritable négociation — avec une aide et des garanties internationales — sans préalable ni d'un côté ni de l'autre !

Si vous aidez, monsieur le ministre des affaires étrangères, à ouvrir une brèche dans ce mur de défiance qui empêche toute solution au conflit, vous aurez bien mérité de la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Nessler.

M. Edmond Nessler. Comme elle est inquiétante, monsieur le ministre, votre boutade ! Ce n'est pas votre interprétation qui importe aujourd'hui, c'est celle qui en a été donnée dans l'ensemble des pays arabes, qui se sont enflammés d'Agadir à Bagdad.

Puis-je me permettre de vous rappeler que pendant des siècles — six, si je compte bien — l'ensemble des pays qui forment aujourd'hui la Syrie, le Liban, la Jordanie et Israël était le vilayet de Damas, avec un sandjak, c'est-à-dire un district, à Beyrouth et un autre à Jérusalem ? Tant et si bien que « rentrer chez soi », pour les combattants arabes, c'est aussi

bien revenir au Golan que dans le Sinaï, à Haïfa ou à Tel-Aviv. Voilà pourquoi nous considérons cette formule, qui ne manquait pas d'humour...

M. Pierre-Charles Krieg. D'humour noir !

M. Edmond Nessler... comme essentiellement dangereuse.

C'est vrai — on l'a déjà dit — Israël lutte pour sa survie. Il est de fait que dans ce monde islamique, animé par des passions profondes et souvent inavouées, il y a, à l'égard du monde occidental, un phénomène permanent de rejet.

Ce fut vrai dans les pays colonisés, ce fut vrai également dans certains pays sous protectorat, comme l'Egypte, où ont été éliminés, non seulement les Britanniques, mais aussi toutes les communautés grecques, italiennes et françaises qui y vivaient depuis fort longtemps.

Il y a là, du point de vue sociologue et du point de vue de la philosophie de l'histoire, un élément dont il faudra absolument tenir compte. En outre, dans le monde arabe — je prends le risque de le dire après l'avoir déclaré un jour, au Conseil de l'Europe, à M. le ministre Masmoudi — on n'a guère le sens du contrat, de l'engagement. Mes chers collègues, que reste-t-il des accords d'Evian, des engagements pris par le président Bourguiba en ce qui concerne les exploitations agricoles françaises, des accords conclus solennellement avec le roi Hassan II ?

Les Israéliens pêchent par excès de méfiance et, comme nous, ils ont de bonnes raisons.

Quand l'Etat d'Israël a été créé par une décision de l'Organisation des nations unies, en 1948, la coalition des Etats arabes s'est dressée et a attaqué sur tous les fronts, avec des chances extraordinaires de victoire. L'Etat d'Israël n'avait ni armement ni armée et l'épreuve a profondément traumatisé ce petit peuple.

On évoque toujours la fameuse intransigeance de Jérusalem : peut-être faudrait-il parler d'une double intransigeance, car les Etats arabes, depuis 1948, ont-ils jamais essayé d'engager la négociation ou accepté de reconnaître ne serait-ce que la réalité de l'existence de ce petit pays dont nous oublions un peu la dimension ? Les cartes que nous voyons dans les journaux représentent dix mille kilomètres carrés, soit l'équivalent de deux départements français. La guerre a eu pour conséquence de poser le problème des réfugiés : une partie de la population s'est déplacée de cinquante à cent kilomètres pour se retrouver dans sa patrie séculaire, la Syrie, par exemple.

Le poids démographique des pays d'accueil est extravagant. C'est ainsi que l'Egypte présente un bilan positif d'un million d'habitants tous les ans. Le premier recensement, qui date de 1882, lui donnait sept millions huit cents mille habitants ; actuellement, elle en a plus de trente-sept millions. Un acte de bonne volonté aurait très facilement résolu ce problème, devenu, par la volonté préméditée des pays d'accueil, un des plus brûlants que nous ayons à affronter.

Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre historique des événements qui ont suivi. Vous avez laissé échapper cette remarque : en 1971, avez-vous dit, les Etats arabes avaient accepté le plan Rogers que les Israéliens avaient refusé. Pouvez-vous conclure que si les Israéliens n'avaient pas gagné la guerre des six jours les Etats arabes auraient tout de même été amenés à faire cette concession qu'ils considèrent comme majeure ?

Alors, on emploie des formules contenues d'ailleurs dans la résolution n° 242. On parle de frontières « sûres et reconnues » qu'on n'a jamais définies avec précision. Quand, à Strasbourg, j'ai posé la question à M. Abba Eban, il m'a répondu : les frontières sûres sont celles qui ne nous condamnent pas à entamer une guerre préventive pour les défendre.

Voilà l'essentiel de la situation militaire d'Israël. Le pays a une étendue très limitée et n'a pas de frontières naturelles. Et s'il est vrai qu'il occupe aujourd'hui des territoires qui débordent largement ceux qui lui avaient été accordés par les Nations unies, il convient de dire aussi qu'il s'agit de territoires qui n'ont de valeur que militaire. Je connais bien le Sinaï et le Golan. Le premier est l'un des déserts les plus arides du monde ; le second est un plateau basaltique — nous l'avons vu récemment à la télévision — qui n'a d'intérêt que dans la mesure où il empêche un affrontement immédiat.

Je sais bien, monsieur le ministre — Richelieu l'a dit avant moi — que les nations n'ont pas de sentiments ; elles n'ont que des intérêts. Je veux bien vous suivre sur ce terrain, mais, alors que notre politique, que je ne qualifierai pas de pro-arabe, soutient néanmoins volontiers, à l'O. N. U. et dans d'autres instances

internationales, les thèses du Caire, de Damas et de Beyrouth, pensez-vous qu'on nous ait renvoyé l'ascenseur, si vous me permettez cette expression triviale ? L'exploitation des gisements de Roumeïla, en vue de laquelle nous avons engagé de grands frais, n'a-t-elle pas été cédée par l'Irak à la Pologne ? Récemment encore, alors que des sociétés françaises proposaient à l'Égypte la construction de l'oléoduc de Suez à Alexandrie, les Américains n'ont-ils pas, à la dernière minute, enlevé le marché à notre barbe, en dépit des études qu'avaient menées nos techniciens, nos ingénieurs et nos financiers ? C'est dire que, de ce point de vue-là également, nous n'avons pas toujours tiré le meilleur parti de notre politique.

Je veux bien qu'on parle de la paix mais je souhaite que l'on n'en fasse pas un vœu pieux. Cela me rappelle une anecdote.

Un Écossais rentrant chez lui un peu éméché se fait morigéner par sa femme.

« Où étais-tu ? lui demande-t-elle.

« — A l'office.

« — Et de quoi le pasteur a-t-il parlé ?

« — Du péché.

« — Et qu'a-t-il dit ?

« — Qu'il était contre. »

Eh bien ! nous aussi, nous sommes contre la guerre et pour la paix. Mais cela n'est pas suffisant.

Monsieur le ministre, j'ai retenu de votre intervention à l'O. N. U. les propositions que vous avez faites, et j'y ai relevé le mot « suggestions ».

Il est bien évident que vous n'allez pas nous révéler ce soir tous les secrets d'une diplomatie qui, sous votre égide, avec les scrupules qui vous habitent et la prudence avec laquelle vous vous aventurez dans ce labyrinthe, entend, dans une très large mesure, rester discrète.

Auteur d'un rapport pour l'Union de l'Europe occidentale, j'ai eu l'occasion de visiter l'Égypte, la Syrie, le Liban et Israël. Aussi, voudrais-je à mon tour évoquer le problème des réfugiés sans avoir cependant l'outrecuidance de me substituer au ministre des affaires étrangères sur ce point. J'en ai discuté avec deux hommes d'État égyptiens. Je ne citerai pas leurs noms à cette tribune, mais je pourrai, monsieur le ministre, vous les donner en privé. L'un est en prison pour avoir participé à l'activité politique de la gauche et l'autre est un ministre éminent en exercice.

Selon eux — je rappelle qu'il s'agit d'une population regroupée à quelques dizaines de kilomètres de son lieu d'origine, dans un pays ethniquement, religieusement et linguistiquement semblable au sien — pour résoudre ce problème, il faudrait imaginer un nouveau plan Marshall. Dans leur esprit, à raison de cinq mille dollars par personne et pour un million de réfugiés, un tel plan coûterait cinq milliards de dollars. Compte tenu des dépenses occasionnées par la guerre, des tensions qu'elle provoque et des inquiétudes qu'elle suscite, une telle initiative est-elle inconcevable ?

Il reste, monsieur le ministre, qu'il faut redonner à ce petit peuple qui défend son existence, confiance en la France, car, malgré ce que nous pouvons lire et entendre dire, on constate en Israël comme une sorte de dépit amoureux à l'égard de notre pays. Il faudrait bien peu de chose — prononcer une autre petite phrase, monsieur le ministre — pour changer complètement le climat actuel.

Vous avez répondu avec précision et avec scrupule. J'aurais voulu que vous mettiez dans vos propos un peu plus de flamme, un peu plus d'enthousiasme et aussi un peu plus d'humanité. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Offroy.

M. Raymond Offroy. Vous nous avez dit cet après-midi, monsieur le ministre, que vous aviez entamé une procédure de concertation avec nos partenaires de la Communauté économique européenne pour voir dans quelle mesure l'Europe des neuf pourrait aider à la solution du conflit. Je sais qu'il est difficile de mettre d'accord neuf pays qui ont des traditions d'indépendance bien connues. Mais je crois que vous avez raison de mener l'action que vous avez entreprise, car c'est la seule qui puisse déboucher sur des résultats concrets, étant donné l'engagement évident de l'Union soviétique et des États-Unis d'Amérique, aux

côtés des États arabes d'une part, de l'État d'Israël d'autre part. La France peut, au sein de l'Europe des neuf, aider à certaines clarifications dont le débat d'aujourd'hui montre la nécessité.

Nombre d'orateurs qui m'ont précédé vous ont, monsieur le ministre, reproché votre « petite phrase ». Je ferai, pour ma part, preuve d'originalité et je vous en féliciterai. Si je devais vous adresser un reproche, ce serait d'avoir employé le mode interrogatif et non le mode affirmatif.

En niant certaines évidences, en refusant d'admettre certaines réalités, plusieurs intervenants ont créé une regrettable confusion.

La première de ces évidences est que le Sinaï et le Golan appartiennent l'un à l'Égypte et l'autre à la Syrie. Nul ne peut le contester.

La seconde est que ces deux provinces ont été prises par les armes à la suite d'une guerre déclenchée par Israël.

Il n'est pas contestable non plus que, pendant six ans, les pays arabes ont attendu que l'Organisation des Nations Unies leur permette de récupérer ces territoires, notamment comme suite à la fameuse résolution n° 242 dont on a beaucoup parlé. Ne voyant rien arriver de ce côté-là, les pays arabes ont pris les armes pour récupérer des territoires qui leur avaient été pris par les armes, ce qui est dans la logique de l'histoire. Lorsque l'armée française du général de Lattre de Tassigny a débarqué, le 15 août 1944, près de Saint-Raphaël, personne ne l'a accusée d'agression : elle venait rendre à la France un territoire qui lui appartenait. (Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs autres bancs.)

M. Pierre-Charles Krieg. Ce n'est pas tout à fait le même problème !

M. Raymond Offroy. Il n'y a que la vérité qui blesse, messieurs ! (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Le second problème sur lequel nous pouvons apporter à nos amis de l'Europe des neuf des clarifications ou des compléments d'information concerne la sécurité. On a beaucoup parlé de la sécurité d'Israël et, sur ce point, je suis entièrement d'accord. Il est normal que l'État d'Israël reçoive dans ce domaine les garanties qu'exige une paix durable.

Mais il faut aussi assurer la sécurité des pays qui l'entourent et notamment de la Syrie dont l'actuelle bataille du Golan montre la vulnérabilité.

A qui, au nom de la sécurité, devrait revenir ce plateau ? La question reste ouverte car je constate ceci : si l'artillerie lourde israélienne est sur le Golan, elle peut bombarder Damas ; mais si l'artillerie syrienne s'y trouve à sa place, elle ne peut pas bombarder Tel Aviv.

M. Pierre Baudis. Soyez plus calme !

M. Claude-Gérard Marcus. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Offroy ?

M. Raymond Offroy. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Marcus, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Claude-Gérard Marcus. Mon cher collègue, vous avez évoqué les dangers que court Damas si l'artillerie lourde israélienne est installée sur le plateau du Golan. Mais j'ai moi-même assisté, il y a plusieurs années, à des tirs de mortiers quotidiens du Golan sur les kibboutzin israéliens. La conscience internationale n'en a pas été émue et je n'ai entendu aucune protestation de votre part, monsieur Offroy. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

M. Raymond Offroy. Il n'y a pas eu de protestation non plus lorsque, sous prétexte de représailles contre les Palestiniens, les Israéliens ont repris leurs bombardements et leurs raids de l'autre côté de la frontière, faisant de nombreuses victimes civiles parmi des populations qui n'avaient aucune responsabilité dans le terrorisme que l'on déclarait combattre ; je ne vous ai pas entendu non plus, monsieur Marcus, protester à l'époque.

Tout à l'heure, M. Nessler disait que le Golan est un désert. J'ai séjourné là-bas lorsque je préparais mon livre sur le problème de l'eau en Syrie et je me rappelle toujours ce que mes amis syriens me disaient, sachant que j'étais normand : Voyez-vous, le Golan, c'est notre Normandie. (Mouvements divers.) C'est là que nous élevons une grande partie de notre bétail.

Je parle, bien entendu, du Golan avant l'occupation israélienne de 1967, car il est évident que depuis lors, la plupart de ses habitants s'étant réfugiés à Damas, le Golan est devenu ce « no man's land » dont parlait M. Nessler. J'espère que ce plateau redeviendra un jour la région de l'élevage, vitale pour la Syrie, qu'il était avant les hostilités.

Quant à l'influence que la France peut jouer dans le concert des nations, notre amitié pour les pays arabes que tant d'orateurs semblent nous reprocher peut être au contraire un atout très précieux pour la cause de la paix, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du fait israélien.

Nous pouvons obtenir maintenant des pays arabes la reconnaissance du fait israélien et, comme on nous a dit que certains pays de l'Europe des Neuf étaient mieux vus à Tel Aviv que nous ne le sommes nous-mêmes — ce serait le cas, a-t-on affirmé, du chancelier Brandt depuis son voyage en Israël — il reviendrait alors à nos amis de la Communauté de convaincre les Israéliens d'un autre élément qui est capital et dont on a fort peu parlé dans ce débat, le fait palestinien.

Car il est bien évident que tant qu'on n'aura pas réglé ce problème il n'y aura pas de paix au Proche-Orient. Il ne faut pas se faire la moindre illusion à ce sujet. Or depuis vingt-cinq ans, ces gens vivent dans des conditions que tout le monde connaît mais que l'on cache pudiquement. On s'est constamment répété à cette tribune mais personne n'a parlé de ce problème (Protestations sur divers bancs) qui est à l'origine du conflit et sans la solution duquel il n'y aura jamais de véritable paix.

M. Edmond Nessler. Que proposez-vous ?

M. Raymond Offroy. La création d'un Etat palestinien.

M. Edmond Nessler. Il existe déjà, c'est la Jordanie !

M. Raymond Offroy. Non, c'est un Etat jordanien !

Ce que veulent les Palestiniens, c'est un Etat à eux en Palestine et ce n'est pas avec des millions de dollars, monsieur Nessler, que l'on pourra résoudre ce problème, car on n'achète pas avec de l'argent le patriotisme et le nationalisme d'un peuple.

M. Alain Terrenoire. J'applaudis à vos propos, monsieur Offroy, et je regrette d'être le seul.

M. Raymond Offroy. Cela dit, malgré l'âpreté des combats et les outrances verbales, qui ont d'ailleurs changé de camp, car en 1967 elles étaient du côté égyptien et elles sont maintenant du côté israélien où l'on parle de briser les os de l'adversaire, malgré ces excès qui nous inquiètent à juste titre, je crois qu'il y a actuellement des raisons d'espérer. Les dirigeants d'Israël sont trop intelligents pour ne pas se rendre compte que maintenant le temps travaille contre eux. Le refus d'Israël de rendre les territoires occupés depuis 1967 en dépit de la résolution des Nations unies ainsi que l'ardeur au combat dont font maintenant preuve les soldats syriens et égyptiens sont en effet en train de créer cette unité arabe à laquelle personne ne croyait il y a encore quelques mois.

Certes, Israël est peut-être encore capable de gagner cette nouvelle guerre contre ses voisins arabes. Mais où cela le mènera-t-il ? Pas très loin. Car il est évident que les armées du général Dayan ne vont pas occuper tous les pays arabes, de Casablanca à Bagdad, il faudra bien qu'elles s'arrêtent à un moment donné. Mais même dans l'hypothèse où Tel Aviv sortirait victorieux de ce quatrième conflit, en serait-il de même du cinquième qui éclaterait inévitablement dans quelques années si nous ne profitons pas des circonstances actuelles pour organiser une paix acceptable pour tous ?

Par ailleurs, les Etats arabes sont maintenant en mesure de s'asseoir à une table de conférence avec les Israéliens. Je reconnais que jusqu'à présent leur refus en ce domaine a été l'un des éléments qui ont retardé les négociations de paix. Mais l'humiliation qu'avait été pour eux la guerre de 1967, l'impossibilité où ils étaient de répondre aux raids de représailles déclenchés par Israël ont suscité un climat psychologique qui rendait extrêmement aléatoire et difficile la réunion d'une conférence de la paix.

Désormais les Arabes ont prouvé qu'ils pouvaient, eux aussi, se battre aussi bien que les Israéliens — dont on avait d'ailleurs naguère discuté les vertus militaires — et maintenant qu'ils ont surmonté ces humiliations, on peut leur demander d'entamer, dans une atmosphère acceptable pour leur amour-propre, des négociations de paix.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je viens de défendre des thèses qui ne correspondent peut-être pas tout à fait à celles qui ont été soutenues au cours de ce débat.

Bien entendu, je peux me tromper, comme les autres. Mais j'observe que tous ceux qui sont venus à cette tribune dans le désir de défendre Israël ont été amenés à condamner et à critiquer la politique de la France, et ensuite la France tout court. Mesdames, messieurs, si je me suis trompé, comme ils ont pu le faire, j'ai en tout cas la satisfaction d'être toujours resté avec la France. (Applaudissements sur quelques bancs de l'Union des démocrates pour la République).

M. le président. La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le ministre, je ne pensais pas, à une heure aussi tardive, prendre la parole dans la passion après l'intervention excellente — même si je ne partage pas entièrement son point de vue — de mon ami Offroy. Mais, précisément, j'aurais aimé que vous l'assiez montre de quelque passion, cet après-midi, pour défendre la position du gouvernement français.

Vous nous avez présenté un exposé certes intéressant représentant des chiffres, des faits et des références historiques. Mais j'aurais aimé entendre un peu, permettez-moi l'expression, votre cœur parler. Or nous ne l'avons pas entendu et quelle que soit notre opinion sur ce grave problème, nous en avons tous été, soyez-en certain, assez contrits.

En définitive, on a beaucoup parlé du passé mais quelle est aujourd'hui la situation ?

Aujourd'hui comme hier et depuis dix jours, des centaines de jeunes hommes tombent, aussi bien dans le camp israélien que dans le camp arabe. Sans aucun doute ils auraient eu mieux à faire que de perdre leur vie dans une guerre absurde, si tant est qu'il y a des guerres ne le soient pas, car les problèmes qu'elles prétendent régler trouvent leur solution ailleurs que sur le champ de bataille. Ces jeunes hommes auraient certainement été mieux à leur place dans leur pays, où ils auraient pu travailler, aimer, se rendre utiles.

Or la folie des hommes les a envoyés se faire tuer dans un désert, que ce soit le Sinaï ou le Golan dont parlait tout à l'heure mon excellent collègue M. Offroy et dont il me permettra de dire qu'en 1967 c'était plutôt une fausse ligne Maginot hérissée de fortins qu'un vaste champ de blé.

Aujourd'hui les hommes meurent et nous parlons du passé. Aujourd'hui, la guerre sévit et nous reparlons de la résolution 242 de l'O. N. U. ou de la guerre de 1967.

Monsieur le ministre, ce n'est plus le problème et nous avons tort de passer notre temps à regarder derrière nous. Pour la France, avec ce qu'elle représente de possibilités morales tant sur le plan européen qu'international et plus particulièrement à l'O. N. U., il s'agit essentiellement de chercher à œuvrer utilement.

A ce sujet, monsieur le ministre, dans votre discours vous avez rappelé deux faits que je crois bon de reprendre, revenant moi aussi sur le passé.

Vous avez d'abord rappelé qu'en 1948, il y a vingt-cinq ans, lorsque le concert des nations a décidé la création de l'Etat d'Israël, d'ailleurs contre l'avis de certains qui s'y sont immédiatement opposés et en déchaînant leur colère, la France — et je reprends très exactement vos termes — s'est définitivement engagée en reconnaissant cet Etat.

Vous avez aussi rappelé — et on l'oublie trop souvent, car dans ces affaires la passion est le lot des hommes — qu'en 1967, le général de Gaulle, alors Président de la République, recevant M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères d'Israël et le mettant en garde contre les conséquences possibles d'une initiative militaire prise par l'Etat d'Israël, lui avait dit néanmoins que si Israël était attaqué la France ne le laisserait pas détruire.

Or, qu'on le veuille ou non, abstraction faite de ce sur quoi nous n'avons pas prise, c'est-à-dire le passé, et ne nous intéressant qu'à ce sur quoi nous pouvons peut-être avoir une certaine action, surtout vous, monsieur le ministre, qui représentez le Gouvernement, nous sommes bien obligés de dire cette fois qu'Israël a été attaqué et que, dans une certaine mesure, cette attaque est la justification de la décision qu'il a prise en 1967. Car, enfin, que fût-il advenu si les frontières de cet Etat avaient été celles d'avant 1967 ?

Face à cette situation et quelles que soient nos préférences respectives, d'ailleurs parfaitement respectables, il me paraît extrêmement sain que presque tous les groupes de cette assemblée soient divisés sur ce point, car cela prouve que nous avons,

les uns et les autres, conservé notre liberté de pensée et d'action. Cependant, nous devons nous réunir dans une seule pensée : la vocation de la France est de rétablir la paix. Et cela nous amène, non pas à regarder derrière nous, mais à aller de l'avant pour déterminer notre action.

Rassurez-vous, monsieur le ministre, en ce qui me concerne je ne vous ferai aucun procès sur telle ou telle phrase, fût-elle petite ou grande, car en définitive tout cela n'a que l'importance qu'on accorde, au détriment de l'essentiel, à ce qui n'est que secondaire.

En réalité, dans cette affaire qui nous préoccupe tous car nous savons bien qu'elle peut un jour dégénérer en un conflit dangereux, non seulement pour nous mais pour la paix mondiale, la France doit remplir son rôle : apporter, dans la mesure où elle le peut, la paix à l'humanité. A cet effet elle doit, bien entendu, prendre certaines dispositions indispensables à la réussite de son action.

Depuis un certain nombre d'années, nous entretenons des relations assez privilégiées avec la quasi-totalité des Etats arabes.

Je reviens d'un assez long périple dans ces pays pour le compte de l'Union de l'Europe occidentale, comme M. Nessler il y a deux ou trois ans. J'ai vu ce qu'y représente le potentiel intellectuel et moral de la France. J'ai vu aussi, par le plus grand des hasards, ce que, dans le domaine militaire, elle y a apporté et croyez-moi, mes chers collègues, comparé aux fournitures d'autres pays que nous connaissons bien et qui continuent aujourd'hui à décharger des cargaisons par avions complets, ce n'est vraiment pas grand-chose.

Il ne m'en paraît pas moins indispensable, monsieur le ministre, que vous utilisiez ce potentiel réel et reconnu de tous pour œuvrer en faveur de la paix. Lorsqu'une querelle éclate entre deux familles, entre deux collectivités que l'on connaît, ne tente-t-on pas de convaincre celui avec lequel on est le plus lié que ladite querelle ne se réglera pas plus dans la rue, lorsqu'il s'agit de familles, que sur les champs de batailles, s'agissant de collectivités ? Nous ne le savons que trop, pour avoir voulu, au cours des siècles, vider un certain nombre de différends avec nos voisins : nous avons fini par les régler ailleurs et peut-être aurions-nous pu faire l'économie de centaines de milliers et même de millions de morts.

Il en est de même au Proche-Orient. Il faut donc que vous alliez personnellement, monsieur le ministre, vous, représentant de la France — et cela est d'importance — faire jouer l'influence de notre pays auprès des Etats arabes, avec lesquels nous entretenons les meilleures relations, pour leur faire comprendre que leur querelle ne se réglera jamais là où il veulent la régler aujourd'hui, qu'ils peuvent peut-être gagner une bataille, mais que les guerres ne se gagnent plus aujourd'hui comme il y a quelques dizaines d'années et qu'il faudra bien un jour que les Arabes et les Israéliens s'assoient autour d'une table de négociation et le plus vite sera le mieux.

Et pour que votre démarche en ce sens ait une plus grande crédibilité, le gouvernement français doit prendre une autre mesure dans les délais les plus rapides.

Vous avez bien voulu rappeler cet après-midi que, répondant à une question orale que je vous avais posée sur ces fameux avions Mirage — c'était, je crois, la première fois que vous veniez devant cette Assemblée — vous aviez à l'époque indiqué que rien ne laissait penser que le contrat passé entre la France et la Libye serait violé à un moment quelconque.

Rassurez-vous, je ne prends à mon compte ni l'histoire des Mirage peut-être abattus dans le Sinaï, ni celle des Phantom peut-être abattus du côté de Damas. Nous savons tous, par expérience, que de telles nouvelles sont lancées pendant une guerre parce qu'il y a intérêt à en faire état, mais tant que les preuves formelles ne nous seront pas apportées d'un côté et de l'autre vous avez mille fois raison de penser, monsieur le ministre, que ces nouvelles sont sans fondement.

Il n'en demeure pas moins qu'un important matériel de guerre français part vers les pays du Proche-Orient et, permettez-moi de vous dire, que la destruction...

M. Bernard Destremau. Monsieur Krieg, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre-Charles Krieg. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Destremau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Bernard Destremau. Les termes « matériel français » m'incitent à intervenir, en vous disant ma gratitude pour me permettre de poser quelques questions.

Nous sommes dans un débat de questions orales, ce qui suppose que le Gouvernement répond à nos questions. Or, depuis le début de l'après-midi, certaines questions ont porté sur la position actuelle du gouvernement français, d'autres encore sur ses idées pour aboutir à un règlement, d'autres enfin sur le problème actuel et capital de la fourniture d'armes, et nous n'avons pas obtenu ce soir, tout au moins sur ce dernier point, de réponses satisfaisantes du ministre.

Il nous a présenté un long exposé justifiant la politique française depuis 1967 mais, sur le problème essentiel des envois d'armes, nous n'avons pas eu de réponse.

Tout à l'heure, M. Couve de Murville a repris de nouveau la distinction entre « nations du champ de bataille » et « nations hors du champ de bataille ». Je vous pose donc la double question, monsieur le ministre : d'une part, la distinction existe-t-elle toujours pour la fourniture d'armes aux nations situées hors du champ de bataille ? D'autre part, le Gouvernement a-t-il l'intention d'arrêter très rapidement toute fourniture d'armes à destination des pays directement ou indirectement impliqués dans le conflit ? (Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants.)

M. Pierre-Charles Krieg. Monsieur le ministre, j'ai peut-être eu tort de laisser la parole à M. Destremau, car il a posé la question que je voulais moi-même présenter.

Il est exact que la distinction entre les pays du champ de bataille et les autres, qui, il y a quelques années, présentait une apparence de réalité, ne recouvre plus grand-chose aujourd'hui.

L'Arabie saoudite, qu'on le veuille ou non, a envoyé des troupes en Syrie. Or nous savons que ces troupes, au moins pour une part, sont équipées avec du matériel français et encore récemment du matériel lourd était embarqué à Marseille à destination de ce pays.

C'est se lancer dans une fausse et vaine querelle que de chercher à savoir aujourd'hui si tel pays appartient ou non au champ de bataille. Il faudrait donc, par une mesure réelle et effective, décider d'une façon absolue que, jusqu'au règlement de ce conflit, aucun matériel de guerre ne partira à destination d'aucun des pays de cette région du monde. Je dis bien « d'aucun des pays » parce que certains de nos collègues, cet après-midi, ont fait plusieurs allusions à des événements qui me paraissent assez chimériques mais qui, après tout, pourraient devenir réalité.

Monsieur le ministre, sous deux conditions, à savoir que nous utilisions notre capital de confiance à l'égard de certains pays et que nous recréions à l'égard d'Israël ce même capital de confiance qui est sérieusement entamé, mais qui, en quelque temps, peut se reconstituer, vous parleriez certainement d'une voix beaucoup plus forte en faveur de la paix. Et, soyez-en certain, c'est en définitive le vœu incontestable — quoi qu'il puisse penser actuellement — de chaque Français.

A l'heure actuelle, les Français sont consternés de voir se rallumer à proximité de leur pays, au bout de la Méditerranée, un foyer de guerre et de misère que certains croyaient éteint. Ils s'aperçoivent que les plus grands pays du monde aident, sinon à propager, du moins à entretenir ce brûlot. Et chacun se rend compte, quoi qu'il pense au fond de lui-même, qu'il y a là un danger considérable.

Je vous demande instamment, monsieur le ministre, de faire en sorte que la France intervienne efficacement, utilement et de tout son poids dans cette affaire complexe et dangereuse.

Croyez-moi, tout ce qui aujourd'hui nous divise sera alors rejeté bien loin en arrière et on ne se souviendra que de la contribution de notre pays au rétablissement, dans cette partie du monde qui nous est si chère, d'une paix qui n'aurait jamais dû la quitter. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Terrenoire.

M. Alain Terrenoire. Mesdames, messieurs, à ce stade avancé d'un débat très ouvert, où tout ou presque a été dit, je me contenterai d'insister sur ce que j'estime l'essentiel.

Pour un observateur attentif, éloigné de toute passion partisane, de tout sectarisme et de tout parti pris, comment ne pas être déchiré par le drame douloureux qui sévit au Proche-Orient ?

D'un côté, par la reconnaissance et la volonté de la communauté internationale, Israël existe. La France, pour sa part, lui a dès le début manifesté sa sympathie et même son amitié.

Les gouvernements de la V^e République, comme la majorité parlementaire, ont continué dans cette voie et vous l'avez fort opportunément rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Personne, parmi nous, ne peut le contester. Les pays arabes et l'Egypte en particulier, dont certains territoires sont occupés par Israël, ne remettent pas ou plus exactement ne remettent plus en cause l'existence de cet Etat, M. Sadate l'a rappelé hier.

De l'autre côté, l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et les pays arabes qui leur expriment leur solidarité se sont sentis — comment ne pas les comprendre ? — humiliés par l'invasion et l'occupation de juin 1967.

Comment nous, Français, qui ne sommes pas sans souvenirs historiques, pourrions-nous ignorer la légitime ambition des pays concernés à recouvrer leur souveraineté sur leur sol national, conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité. Devant les échecs, évidents, des tiers internationaux, leur impatience s'explique et se comprend.

Et, à tout cela, s'ajoute le fait palestinien pour lequel, depuis vingt-cinq ans qu'il est posé, aucune solution n'a été amorcée. Car si l'on peut comprendre qu'à certaines périodes de leur récente histoire, les Israéliens aient pu s'inquiéter sur le devenir de leur Etat, comment ne pas partager ce sentiment également pour les Palestiniens — dont la moitié sont parqués dans des camps — sans terre, sans patrie, sauf dans le cœur et dans leur mémoire. Rejetés par les uns et par les autres, ils étaient encore récemment ignorés par la plupart. Le fait palestinien doit être notre mauvaise conscience.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Alain Terrenoire. Chacun sait bien aussi que, dans cette affaire, les deux plus grandes puissances, sans respect des indépendances, assument leur rivalité complémentaire et leur complicité impérialiste, une fois de plus, par l'intermédiaire des autres.

Nous devons condamner cette attitude dangereuse pour la paix du monde et particulièrement honteuse pour ceux qui la pratiquent.

Puisse Israël comprendre que ses interlocuteurs et voisins arabes sont dignes de foi et souhaitent autant que lui, sinon plus, la paix indispensable à leur nécessaire prospérité économique et sociale.

Puisse Israël comprendre que, pour lui, dans le monde actuel, il n'y aura jamais de frontière définitivement et a priori sûre, même si son territoire s'étendait du golfe Persique à l'océan Atlantique, pas plus qu'il n'en existe vraiment pour aucun pays européen et même pour aucun pays du monde.

Puisse Israël comprendre qu'il n'a aucun droit à se maintenir sur des territoires conquis par la force et gardés depuis six ans grâce à elle.

Puisse Israël comprendre que les Palestiniens ont le droit de vivre en Palestine.

Puissent aussi l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et les autres pays du Proche-Orient signer bientôt une réelle et définitive reconnaissance de l'Etat d'Israël.

Puissent les Palestiniens participer prochainement à des négociations où un certain extrémiste qui les dessert cédera la place à des propositions concrètes et réalistes.

Puisse, dans tout cela, la France, avec l'Europe, jouer le rôle de médiateur, conformément à son expérience héritée de l'histoire et à son influence dans cette partie du monde.

Souhaitons, enfin, voir l'année prochaine, selon une tradition récente et pour le moins curieuse, la commission d'Oslo accorder à MM. Sadate et Assad et à Mme Golda Meir le prix Nobel de la paix. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Fouchet.

M. Christian Fouchet. Monsieur le ministre, tout, ou presque, a été dit. A cette heure, j'essaierai, dans un langage sans passion, ce qui ne signifie pas sans foi, de rappeler brièvement certaines idées qui ont été moins mises en évidence que d'autres.

Mon ami et camarade de la France libre, M. Nessler, citait tout à l'heure une phrase de Richelieu : « Les Etats n'ont pas de sentiments, il n'ont que des intérêts ». Richelieu déclarait aussi au roi : « Sire, la seule chose qui compte, c'est la gloire du royaume ». Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, que la gloire de la République sorte grandie de ce débat. Personnellement, j'en retire un grand sentiment de malaise et quelques-uns de mes collègues, quelles que soient les travées sur lesquelles ils siègent, l'éprouvent sans doute comme moi.

Je crois — M. Soustelle pourrait le confirmer — que c'est en 1094 ou 1096 que fut installé le premier roi du royaume latin de Jérusalem, avec le titre d'« avoué du Saint-Sépulcre » ; il s'appelait Godefroy de Bouillon et était baron français. Pendant neuf siècles, la France a été pratiquement protectrice des Lieux saints. Il y a à peine plus de vingt-cinq ans, le drapeau français flottait encore sur Damas et sur Beyrouth ; et il y flottait depuis plus de vingt-cinq ans.

S'il est une région du monde où le passé nous oblige, en voici une. Naturellement, il n'y a que vous, monsieur le ministre — M. Lecanu avait raison de le dire — qui puissiez dégager les solutions à donner à ce drame qui endeuille actuellement le Proche-Orient, puisque, seul, vous disposez des différents éléments d'appréciation.

Je continue d'ailleurs — je le dis sans aucun sentiment de polémique — à m'interroger sur la politique du Gouvernement. J'aimerais donc que vous répondiez à mon interrogation et que vous apaisiez mes craintes. En effet, à aucun moment, depuis le début de ce débat, je n'ai eu l'impression que la France pensait, que la France parlait, que la France voulait.

Le commerce est nécessaire ; le commerce des armes l'est peut-être. Mais je ne veux pas remettre sur le tapis ces histoires d'armes, encore que...

L'attitude de la France est infiniment plus importante. Or, dans toute cette affaire, on a l'impression que nos intérêts matériels nous ferment la bouche. Certes, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, mais si la France se tait, que peut-on espérer des autres ?

Où en sommes-nous réellement ? Je ne l'ai pas compris.

La France se veut l'amie des pays arabes — elle a raison — et elle l'est. Le général de Gaulle a été l'inspirateur de cette politique. Comme je suis un homme politique d'un certain âge, je crois encore au dogme de la solidarité gouvernementale. J'ai été ministre du général de Gaulle pendant six ans ; j'ai sans cesse approuvé cette politique et je l'approuve toujours. Mais je n'oublie pas, en 1973, les sacrifices héroïques consentis par le peuple d'Israël pour exister, après les cauchemars d'Auschwitz ou de Maidanek, en Pologne — où je fus le premier officier français libre à pénétrer en décembre 1944 — non plus que la détermination, fréquemment réaffirmée dans les pays arabes, de dénier à ce peuple le droit d'exister.

Pourtant, mes chers collègues, ne nous faisons pas d'illusions. Nous sommes les spectateurs, nous Occidentaux, et parfois les acteurs d'un drame aux mille actes divers, qui risque de se terminer à plus ou moins longue échéance par la disparition d'Israël, car c'est son existence même qui est en cause.

Sur le papier — je sais bien que la vie ne se fait pas sur le papier, qu'elle évolue toujours de façon imprévisible — sur le papier, les Arabes obtiendront, à plus ou moins long terme, une victoire totale, à moins d'événements d'une ampleur telle que le monde entier risquera de s'y abîmer.

J'ai d'ailleurs été surpris par la réflexion de M. Destremau qui disait : « Guerre stupide ! ». Non ! la guerre n'est pas stupide entre Arabes et Israéliens. Dans ce monde où les conflits ne disparaissent pas, c'est une guerre qui, je n'ose pas dire s'impose, mais se comprend très bien, beaucoup mieux que d'autres. Le caractère de guerre civile du conflit entre les enfants d'Israël et les enfants d'Israël, dont vous parliez tout à l'heure, mon cher collègue, accuse ce que j'appellerai l'aspect normal de cette guerre.

J'ai été frappé, lorsque j'étais étudiant — il y a bien longtemps — par une réflexion de Jules Fabre. Son chef de cabinet en 1871, Jules Cambon, futur ambassadeur de France à Berlin, disait à son ministre, au temps de la Commune : « Mais quelle chose affreuse que cette guerre entre Français ». A quoi Jules Fabre répondit : « Jeune homme, vous n'avez pas compris une chose, c'est que les guerres entre nations étrangères sont en général stupides, mais que les guerres civiles sont toujours raisonnables ». Dieu merci ! nous avons perdu cette raison-là. Le Ciel veuille que nous ne la retrouvions jamais.

Mais, en ce qui concerne Israël et les pays arabes, nous en sommes encore là. La France n'y peut rien par les armes. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, de la façon la plus nette, je suis presque tenté de dire de la façon la plus choquante : il est vrai que, seuls les deux super-grands peuvent entretenir la guerre ou l'arrêter par la force.

Mais il n'y a pas que la force. La France, dans ce domaine, est une nation moyenne, encore qu'elle ait son mot à dire et qu'elle ait sa place à tenir dans le club des nations disposant de l'arme nucléaire ; la France est aussi une nation moyenne économiquement et financièrement, encore qu'elle figure parmi les cinq plus grandes puissances du monde et qu'elle ait, par conséquent, là aussi, sa place à tenir. Mais notre pays est sans rival — en tout cas, il n'a jamais cédé sa place à personne — dans un certain domaine auquel, mon cher ami Nessler, Richelieu attachait déjà autant d'importance que vous et moi, celui de la grandeur et du rayonnement de la France dans le monde et celui — mais c'était peut-être moins évident du temps de Richelieu — d'une certaine conception de la liberté et de l'homme.

Ce sont, monsieur le ministre, de tels propos que je voudrais entendre de votre bouche. Vous ne nous les avez pas tenus tout à l'heure, mais vous allez intervenir dans quelques instants. Tenez-les !

Rien n'est plus important actuellement, non seulement pour cette assemblée, mais pour tous ceux qui nous écoutent et dont les réactions, dès ce soir, vont atteindre les quatre coins du monde.

Mes chers collègues, trouver une solution à ce terrible conflit israélo-arabe implique un effort d'imagination considérable de la part du Gouvernement, mais aussi de notre part à tous, en particulier de ceux d'entre nous qui se passionnent pour ce problème et qui, quelquefois, en connaissent certaines données. Je veux parler de la révision, qui peut être déchirante — le fameux *agncizing reappraisal* des Américains — de nos rapports avec le tiers-monde, lequel représente beaucoup plus que le tiers du monde.

Les Européens s'imaginent peut-être pouvoir continuer indéfiniment à agir avec lui comme ils le font depuis longtemps, à utiliser ses travailleurs comme main-d'œuvre et ses matières premières pour leur économie. Ce n'est presque plus vrai. Ce ne le sera plus du tout dans très peu de temps, dans vingt ans, dans dix ans.

La prospérité qu'on nous annonce — à cet égard, les faux prophètes du bonheur sont beaucoup plus dangereux que les prophètes du malheur — repose sur ces vues erronées. Si nous n'en tirons pas les conséquences, nous, Français et Méditerranéens, nous serons les premières victimes de cette évolution qui apparaît, à terme, comme inéluctable.

Monsieur le ministre, j'ai le sentiment de regarder l'heure à l'horloge de l'histoire. Je voudrais être certain que le Gouvernement fait de même. Vous nous avez parlé récemment — et je vous crois sur parole — de son action discrète. « Au début était le verbe... Non, au début était l'action », répond le Faust de Goethe. En politique étrangère, c'est quelquefois vrai ; mais, pour un problème moral aussi important, c'est le verbe qui est l'action.

M. Poperen l'a d'ailleurs fort bien dit tout à l'heure, sans esprit polémique. De même, et sans m'inspirer de la polémique, après tout normale, que recélaient, hier, les propos de M. le Premier ministre, je dis au Gouvernement : « Prenez garde ! Pour le Gouvernement de la République, il est des paroles qu'il faut savoir prononcer, des initiatives qu'il faut savoir prendre sans faux-semblant, pour bien montrer, d'une part, que, si l'horloge de l'histoire ne s'est en effet pas arrêtée en avril 1969, une nouvelle manière de lire l'heure à cette horloge ne commence pas sous nos yeux ; pour montrer, d'autre part, que la France reste ce qu'elle s'est efforcée d'être, ce qu'il est de son honneur, de son exigence d'être : un pays qui, dans un monde où l'intérêt paraît être devenu un idéal, garde le souci du droit, de la justice et de la dignité de l'homme. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Je rappelle les dispositions de l'article 135, alinéa 3, du règlement :

« Après la réponse du ministre, le président organise le débat au vu de la liste des orateurs inscrits et donne la parole à chacun d'eux pour le temps de parole qu'il lui impartit. L'auteur de la question a priorité d'intervention pour dix minutes au plus. »

La parole est à M. Poperen, auteur d'une des questions.

M. Jean Poperen. Je dirai d'abord à M. Offroy combien son propos m'a rempli de confusion.

Sans doute me suis-je bien mal expliqué puisqu'il n'a entendu parler à aucun moment du fait national palestinien. Or, j'avais le sentiment d'y avoir accordé une grande attention, non pas d'ailleurs par souci de symétrie, mais parce qu'il nous semble, à nous socialistes, que les choses sont ainsi et qu'aucune solution n'interviendra tant que la réalité nationale israélienne et la réalité nationale palestinienne n'auront pas été prises en considération.

J'ajouterai maintenant quelques remarques que nous ont inspirées les propos de M. le ministre. Je le ferai brièvement, craignant d'ajouter, monsieur le ministre, à l'ennui et à l'irritation que vous avez paru éprouver de ce nouveau contact.

Nous sommes évidemment assez peu comblés dans notre attente. Nous n'en sommes pas tellement surpris. Tout de même, nous attendions un peu plus de précisions en réponse à nos questions.

Vous avez observé — et c'est exact, il faut vous en donner acte, et d'autres orateurs l'ont fait — que le discours prononcé hier soir par le président Sadate a apporté quelques éléments nouveaux. Comme nous avons le souci de l'objectivité et que nous essayons toujours de parvenir à une analyse aussi sérieuse que possible, nous voulons bien l'admettre. Mais sur l'essentiel, c'est-à-dire la recherche de la négociation directe, force est de reconnaître — mais peut-être n'ai-je pas analysé la situation d'assez près — qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux.

Certes, l'acceptation de la concertation internationale est traduite en termes plus précis que précédemment, et c'est intéressant. Mais le fait essentiel, décisif, qui marquera l'engagement dans la voie réelle de la négociation, c'est-à-dire l'acceptation du face-à-face avec l'adversaire, je ne l'ai pas trouvé.

Il n'y a rien de précis non plus — et je modère mon propos — quant à la reconnaissance de l'existence d'Israël assortie des garanties fautes desquelles il ne s'agirait que d'une pétition de principe, d'une déclaration très générale sans sanction pratique.

Il ne faudrait donc pas tirer du discours de M. Sadate des conclusions excessives.

Ma deuxième remarque concernera la résolution de novembre 1967.

François Mitterrand l'a rappelé la semaine dernière, il y a eu, autour de cette déclaration, et il y a toujours une querelle, sinon d'interprétation, du moins de traduction. Mais, en l'occurrence, elle a une grande importance, et il serait intéressant que vous complétiez les quelques précisions que vous nous avez fournies, notamment au cours de votre échange de vues avec M. Lecanuet sur l'hypothèse de rectifications mineures de frontières, en nous disant quelle traduction vous retenez.

J'ai cru comprendre — c'est bien normal après tout — que c'était la traduction française, autrement dit l'évacuation des territoires occupés. Mais cela me paraît — peut-être me trompé-je — en contradiction avec la reconnaissance d'une éventuelle rectification de frontières, car « l'évacuation des territoires occupés » semble impliquer l'ensemble des territoires occupés.

Pour le reste, j'ai surtout entendu ce que j'appellerai — le mot n'est pas trop fort je crois — des aveux.

L'aveu sur les armes s'est glissé dans votre longue intervention, mais il est indiscutable. Présentement encore, la France expédie des armes vers les pays du champ de bataille.

Etant donné l'évolution de la situation depuis dix jours, il paraît difficile de vivre sur cette distinction — que veut-elle dire d'ailleurs en pratique — entre les pc:s du champ de bataille et les autres ? Où s'arrête-t-elle vraiment ? Sur quels critères faites-vous reposer cette distinction ? C'est un point capital à éclaircir. Sinon, jusqu'où irons-nous et quelle part prendrons-nous à l'éventuel élargissement du conflit ? C'est extrêmement grave. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. M. Péronnet, auteur de la première question, proteste, me semble-t-il, parce qu'il n'a pas obtenu la parole avant M. Poperen.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que les représentants des groupes, sauf le groupe socialiste, n'interviendraient pas de nouveau dans le débat.

M. Gabriel Péronnet. C'est une interprétation !

M. le président. Ce n'est pas une interprétation. La conférence des présidents en a ainsi décidé.

J'en appelle au témoignage de M. Michel Durafour.

M. Michel Durafour. Nous n'avons pas à faire état des discussions qui ont eu lieu à la conférence des présidents. Ce n'est pas l'usage et, en la circonstance, je ne l'aurais pas fait. C'est vous-même, monsieur le président, qui en avez pris l'initiative.

M. le président. Ce n'est pas là une violation très grave de la coutume.

M. Michel Durafour. Il avait été convenu, à la conférence des présidents, que les collègues qui répliqueraient aux réponses du ministre ne seraient pas les auteurs des questions. Mais rien ne s'oppose à ce que ceux-ci reprennent la parole.

D'autre part, je ne crois pas que la conférence des présidents ait fait exception pour le groupe socialiste, lequel souhaite certainement être traité comme les autres groupes de l'Assemblée.

M. Gabriel Péronnet. Reconnaissez, monsieur le président, que, si j'ai protesté, c'était avec beaucoup de modération.

M. le président. Cet incident est clos, mon cher collègue. Vous m'avez demandé la parole, je vous la donne.

M. Gabriel Péronnet. Nous vous avons écouté attentivement, monsieur le ministre, mais, permettez-moi de vous le dire avec franchise, nous avons été déçus.

Certes, vous n'aviez pas la partie belle, mais est-il besoin de dire que vous ne nous avez pas convaincus ?

Nous attendions autre chose qu'un long rappel historique de l'évolution de la situation au Proche-Orient. En fait, vous n'avez pas répondu à nos questions. Votre exposé est demeuré trop vague, vos propositions trop floues. Que vous parliez pour l'Histoire, soit ! encore ne faut-il pas trop solliciter la vérité historique.

Vous nous avez dit qu'Israël n'avait accepté la fameuse résolution 242 qu'en 1970, à la suite de la proposition Rogers sur le cessez-le-feu. J'ai le regret d'infirmer votre assertion. Les documents des Nations unies, et plus précisément le document 1686 du 8 octobre 1968, page 41, le document 1418 du 1^{er} mai 1968, pages 68 à 70, en apportent la preuve.

Contrairement à ce que vous avez dit, la résolution 242 ne mentionne pas la présence de forces internationales. L'article 2, en effet, affirme la nécessité « de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région par toutes les mesures, y compris l'établissement de zones démilitarisées ».

De même, s'agissant du mémorandum Jarring du 8 février 1971, vos propos pouvaient laisser croire qu'Israël n'y a pas répondu. Or, monsieur le ministre, la réponse d'Israël — la presse peut en témoigner — a été transmise le 26 février 1971 !

Quant à la résolution accusant Israël de crimes de guerre, vous nous avez déclaré que la France ne l'avait pas votée. Il est vrai que la France s'est abstenue sur l'article mentionnant les crimes de guerre. En revanche, souvenez-vous en, elle a voté l'ensemble de la résolution.

Dans un débat aussi important que celui-ci, en présence d'événements aussi graves, vos explications ont pour le moins paru embarrassées. Vous nous avez donné l'impression d'un homme qui connaît parfaitement ses dossiers, qui possède parfaitement la question — vue sous un certain angle, il est vrai — mais qui hésite dès qu'il aborde le cœur du sujet.

Je le dis franchement, avec brutalité peut-être, mais aussi avec une certaine tristesse, l'Assemblée nationale, l'opinion publique française étaient en droit d'attendre autre chose de vous et du gouvernement de la France. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le ministre, vous avez dit que j'avais présenté les thèses israéliennes.

Non ! Député français, dans une assemblée française, je n'ai pas à être l'interprète d'un pays qui, par ailleurs, est parfaitement capable de s'expliquer lui-même.

Je n'ai même pas, comme vous, jugé à propos de jouer d'un ministre israélien contre un autre, ce qui me paraît être une imixtion dans les affaires intérieures d'un pays étranger.

J'ai présenté une thèse française, celle des Français de toutes opinions qui sont angoissés devant le drame du Proche-Orient et qui éprouvent un sentiment de crainte, voire de honte, à l'idée que des armes françaises et une politique française peuvent contribuer à la disparition d'un peuple qui défend sa vie.

Quant à la résolution 242, M. Poperen a eu parfaitement raison de dire qu'il y a une question de traduction.

Le texte anglais, *occupied territories*, ne comporte pas d'article et, par conséquent, signifie évacuation « de » territoires occupés, tandis que la version que vous semblez considérer comme seule exacte — l'évacuation « des » territoires occupés — veut dire, en bon français, l'évacuation de « tous » les territoires occupés.

Alors, il faut que les choses soient claires. Estimez-vous que, comme préalable à toute négociation, Israël doit non seulement évacuer le Sinaï le Golan, Cherm-el-Cheikh et la Cisjordanie, mais même rétablir le partage de Jérusalem ? A cette question précise nous aimerions connaître la réponse.

Les frontières sûres, qu'est-ce que c'est ? Ce sont des frontières qui permettent, en cas d'agression, que les combats ne se déroulent pas à quelques kilomètres de votre capitale.

Je me permets de rappeler qu'avant 1967 Israël était le seul pays au monde où la résidence du président de la République, le palais du parlement et les ministères étaient à portée, même pas de canon, même pas de fusil, mais à portée de lance-pierre d'une frontière étrangère. Et si Israël n'avait pas conservé jusqu'à présent les gages territoriaux que ses armées lui ont permis de détenir, aujourd'hui on se battrait sans doute dans les faubourgs de Tel-Aviv ou de Haïfa, avec des pertes humaines — des civils notamment — absolument effroyables.

Qu'on me permette d'évoquer un souvenir personnel. Un jour de 1957. J'ai eu l'occasion de servir d'intermédiaire et d'interprète entre un éminent homme d'Etat israélien et le général de Gaulle, alors qu'il était question pour Israël d'évacuer des territoires tels que le Sinaï et Gaza. J'entends encore le général de Gaulle dire à son interlocuteur : « Et surtout, ne quittez pas Gaza » !

Eh bien, je pense que lorsque la négociation s'ouvrira, il y aura lieu certainement d'envisager des rectifications, et rien ne dit que les territoires actuellement occupés par l'armée israélienne devront demeurer indéfiniment occupés. Mais poser comme préalable que les Israéliens doivent se retirer pour permettre aux armées arabes une agression plus facile, c'est une très mauvaise conception.

Vous avez posé en principe la non-acquisition de territoires par la guerre. En effet, ce principe est excellent. Cependant, il faut bien reconnaître que lorsqu'une guerre a été perdue, notamment par ceux qui l'ont engagée, il est généralement admis que les vainqueurs, reconquissent les vaincus agresseurs vers leurs frontières, prennent certains gages. Sinon, comment concevoir, par exemple, le maintien de la ligne Oder-Neisse ?

Quant à la Palestine, s'il n'y a pas d'Etat palestinien arabe, c'est en tout premier lieu parce que le roi Abdullah de Transjordanie, en 1948, a mis à profit le trouble général de la région et les hostilités pour envahir la partie de la Palestine située à l'ouest du Jourdain, qui était destinée, par les Nations unies, à former un Etat arabe palestinien, et qu'il a annexé cette région à son royaume qui, de Transjordanie, est devenu la Jordanie.

Il ne faut pas oublier non plus que la Palestine du mandat britannique, avec plus de 120.000 kilomètres carrés, a été divisée dès 1922, de telle sorte qu'il n'est resté, à l'ouest du Jourdain, que 25.000 kilomètres carrés destinés à être partagés entre un Etat arabe et un Etat hébreu, tandis que tout le reste devenait l'émirat de Transjordanie puis le royaume hachémite.

Vous avez, monsieur le ministre, fait preuve, me semble-t-il, de partialité en parlant de refus obstiné d'Israël, alors que, tout le monde en est témoin, cet Etat n'a pas cessé, depuis 1967, de réclamer des négociations directes avec ses voisins arabes.

D'innombrables déclarations, d'innombrables articles, d'innombrables propos, devant le parlement de Jérusalem comme aux Nations unies, vont dans ce sens, et M. Abba Eban a souvent déclaré que tout était négociable sans préalable. Je m'étonne, dans ces conditions, que vous ayez pu dire que la responsabilité de l'absence de négociation incombe à un refus perpétuel d'Israël.

Enfin, je rejoindrai la plupart des orateurs, siégeant sur les bancs les plus divers de cette Assemblée, qui n'ont pas caché leur surprise ni les doutes qui s'élèvent dans leur esprit devant le maintien de l'étrange doctrine qui consiste à distinguer les pays du champ de bataille et les autres.

Quand l'Arabie Saoudite envoie des contingents militaires se battre contre l'armée d'Israël, oui ou non l'Arabie Saoudite est-elle un pays du champ de bataille ?

Je pose la même question au sujet de l'Irak et j'estime, comme beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé, que l'embargo sur les fournitures d'armes décidé par la France doit s'étendre à l'ensemble des pays de cette région du monde, faute de quoi il ne signifie rien.

Monsieur le ministre, vous avez — je le regrette — défendu une politique indéfendable. C'est pourquoi vous n'avez pu faire passer dans cette Assemblée le courant que beaucoup d'entre nous attendaient. Mais il y a des limites à ce que même votre talent peut faire.

Nous sommes nombreux, indépendamment de toute considération de parti, à n'avoir trouvé dans vos propos qu'une sorte de continuité dans l'erreur qui ne saurait donner satisfaction à l'Assemblée. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis frappé par le caractère un peu irréel du débat qui se poursuit depuis plusieurs heures.

A entendre les orateurs qui sont intervenus aujourd'hui, tout se passe comme si, dans cette affaire du Proche-Orient, le Gouvernement français pouvait tout faire. On lui demande de concilier les inconciliables.

Nous avons entendu exposer des thèses, des opinions et des points de vue fort divers qui émanaient de groupes divisés sur cette question. Du reste, M. Krieg a dit que c'était l'honneur des parlementaires d'exprimer leur point de vue sur ce sujet, quelle que soit leur appartenance politique.

Mais on ne peut dans la pratique être à la fois pour Israël, pour la Palestine et pour les pays arabes, à moins de proposer une solution susceptible d'être acceptée par tous.

Pour respectables qu'ils soient, les exposés qui ont été faits avaient tout de même un caractère gratuit. Certes, ils ont fait connaître au Gouvernement ce que souhaitent les parlementaires. Mais le Gouvernement, que je représente ici ce soir, demande à l'Assemblée de comprendre qu'il n'a pas de recette miracle capable de satisfaire les intervenants dans leurs exigences, dans leurs précautions et dans leur générosité.

M. Mitterrand — il m'excusera de lui répondre en son absence, mais je n'étais pas là quand il a parlé de moi ; ainsi va la vie — a indiqué qu'il n'avait d'abord considéré que ma « petite phrase ». Après tout, les mots sont les mots, ils ont leur sens et ce qu'ils signifient en l'occurrence semble aller de soi. Mais il a ajouté qu'il était surpris — il l'a d'ailleurs dit fort gentiment — du caractère cynique de mon propos. Je dirai que, si M. Mitterrand n'avait pas l'expérience qui est la sienne, j'aurais pu croire qu'il était quelque peu candide et l'émule de Jules Romains, avec l'esprit unanime qu'il apportait dans son exposé du problème, ou de la comtesse de Noailles avec le cœur innombrable qui se révélait dans ses propos. (Sourires.)

En vérité, tout n'est pas aussi simple.

Je voudrais rendre l'Assemblée consciente du fait que ce n'est pas parce que le gouvernement français déciderait d'arrêter la guerre au Proche-Orient que celle-ci s'arrêterait. La guerre — sans doute l'ai-je dit un peu trop brutalement aux yeux de M. Fouchet, qui tout de même m'approuve — ne peut s'arrêter que si le Grands le veulent sur le plan politique et sur celui des armements. Or, actuellement — nul ne l'ignore — ils déversent des tonnes d'armements à un rythme accéléré. Je demande qu'on y pense aussi.

Dans mon exposé, qui a paru à certains manquer de chaleur — mais je voulais être précis — j'ai déclaré que depuis six ans on a gaspillé des chances de paix et qu'on a ainsi gaspillé six années. Les chances sont maintenant perdues, et l'on en voit les effets.

Monsieur Soustelle, si la politique que nous préconisons ne vous paraît pas bonne, voyez donc où conduit celle qui a été suivie en fait. Elle a pour résultat, en fin de compte, que les pays de cette zone du Proche-Orient sont davantage encore dans la main des grandes puissances.

Le fait le plus important sans doute dans l'affrontement qui se produit actuellement, c'est que tous les Etats qui avaient essayé peu ou prou de s dégager de l'emprise un peu forte des grandes puissances vont, hélas ! retomber, à la faveur de cette guerre, comme clients ou comme obligés sous le contrôle de l'une ou de l'autre puissance.

Dans tout cela, une chose est certaine, que je croyais avoir affirmée avec chaleur : la France garantit à Israël son concours pour assurer sa sécurité. Quand elle a reconnu l'Etat d'Israël, la France a reconnu qu'elle garantirait l'existence de cet Etat.

Alors que peut-on faire aujourd'hui, si l'on peut faire quelque chose ? On peut réaliser une action ensemble. Les uns et les autres, vous l'avez, faute de mieux, finalement reconnu comme moi. Même M. Poperen, qui a dit que la France était isolée, a reconnu qu'une solution collective, s'il en existe une, serait tout de même préférable.

Seulement, pour réaliser cette action ensemble, il faut accepter de négocier et ce n'est pas forcément moi qui puis amener Israël à négocier. J'ai agi dans ce sens ici même aujourd'hui, comme mes prédécesseurs l'ont fait depuis des années, non pas seulement à l'égard d'Israël, mais à l'égard de tous les Etats arabes.

Il faut négocier. M. Guy Mollet le dit. Loin de le lui reprocher, je l'encourage dans cette voie.

M. Georges Carpentier. Il n'est pas ministre des affaires étrangères !

M. le ministre des affaires étrangères. Il faut donc négocier. On peut, par conséquent, le moment venu, essayer de rassembler les efforts européens qui constituent sans doute actuellement la meilleure chance offerte à des gouvernements qui, individuellement, sont désarmés pour peser dans ce conflit mais qui, collectivement, peuvent nourrir l'espoir d'aider à une solution et de persuader chacun des antagonistes.

Ce n'est pas en perpétuant la situation actuelle que, finalement, ils assureront, comme on dit, leur destin. Sinon, ils l'assureront probablement encore par la guerre et encore dans le sang.

M. Vivien a eu des accents qui m'ont touché pour me dire que la France devait absolument se mettre en avant et proposer ses bons offices. Bien sûr, monsieur Vivien, nous sommes prêts à faire des suggestions et nous ne resterons pas inactifs. Je vous le garantis. Mais — j'y insiste — nous ne sommes pas seuls, nous pesons peu et nous essayons de peser davantage.

Vous avez déploré, monsieur Vivien, que je ne sois pas venu devant votre groupe. D'abord, je n'ai appris sa réunion que par la presse et ensuite, quand vous en avez exprimé l'idée la première fois, j'étais aux Nations Unies ; hier il était — vous le reconnaissez — un peu tard.

Parmi tous les propos qui ont été tenus aujourd'hui, dans cette enceinte, j'ai entendu l'expression « marchand de canons ». Je m'étais promis de ne pas parler du pétrole. Mais, puisque vous en avez parlé abondamment les uns et les autres, je rappellerai simplement quelques chiffres.

Les pays du Proche-Orient produisent, bon an mal an, environ un milliard de tonnes de pétrole. Sur ce chiffre les Etats-Unis prennent 100 millions de tonnes, le Japon 250 millions et l'Europe 650 millions, dont 110 pour la France.

Je vous demande de méditer ces chiffres sans y attacher une trop grande importance. Mais quand M. Lecanuet dit qu'une grande majorité veut ceci ou cela, qu'il me permette de lui rappeler qu'en 1968, il y a eu un certain congé de Pentecôte où le désir de partir en vacances était tel que l'essence est rapidement revenue aux pompes et qu'il y eut alors une grande majorité pour le souhaiter. Tout le monde dans le pays l'a perçu.

M. Georges Carpentier. L'allusion n'est pas claire !

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Péronnet, vous m'avez dit que, sur un tel problème, vous souhaitiez que le débat soit suivi d'un vote. Je vous ferai remarquer qu'il vous appartenait de déposer une motion de censure et, pour ce faire, de réunir les signatures requises. Mais vous n'y êtes pas parvenu.

Enfin, j'ai cru comprendre que j'avais le cœur sec, l'esprit froid. Qu'il me soit permis de vous confier mon rêve, sans attirer vos sarcasmes.

Mon rêve est d'accomplir une tournée dans tous les pays du Proche-Orient, aussi bien dans les Etats arabes qu'en Israël, pour persuader les uns et les autres que la France est une puissance amicale, qui peut les aider, et pour les convaincre de s'entendre.

Je ne le dis pas avec les mots de l'émotion ; ce n'est pas mon genre et je n'y parviendrais pas. Mais ce que je souhaite, c'est que mon pays occupe sa place et que les pays d'Europe l'accompagnent dans son effort, afin qu'un équilibre nécessaire s'instaure entre les puissances.

A ce stade, il ne s'agira pas d'être pro-eci ou pro-cela. Je vois bien où voudraient nous entraîner certains des orateurs que j'ai entendus ce soir, tels M. Stehlin, M. Lecanuet et M. Frédéric-Dupont qui n'a pas hésité à parler de la « honte » de la France. Mais je ne pense pas — j'y insiste à nouveau — que le jugement des armes sera le jugement dernier et je fais confiance aux ressources de l'intelligence des hommes pour que le drame qui se perpétue au Proche-Orient s'apaise aussi rapidement que possible et, autant que faire se peut, dans les prochains jours. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Le débat est clos.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 719, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 496). (Rapport n° 640 de MM. Charles Bignon, Brocard et Bernard-Reymond et rapport supplémentaire n° 690 de M. Brocard au nom de la commission spéciale.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 18 octobre 1973 à zéro heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mercredi 17 octobre 1973.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 octobre inclus :

Cet après-midi, mercredi 17 octobre 1973, et éventuellement ce soir :

Sept questions orales, avec débat, jointes sur les événements du Moyen-Orient, de MM. Péronnet (n° 5168), Baillot (n° 5263), Roux (n° 5271), Destremau (n° 5273), Seitlinger (n° 5282), Popere (n° 5283) et Soustelle (n° 5314).

Le texte de ces questions a été reproduit au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 13 octobre 1973 et au feuillet du 16 octobre 1973, à l'exception du texte de la question de M. Soustelle qui est ci-après en annexe.

Jeudi 18 octobre, après-midi et soir jusqu'à minuit :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 496, 640, 690).

Vendredi 19 octobre, matin et après-midi :

Matin, à dix heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 496, 640, 690) ;

Après-midi :

Éventuellement, navettes sur le projet de loi constitutionnelle portant modification de l'article 6 de la Constitution ;

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 496, 640, 690), ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du vendredi 19 octobre, après-midi, en complément des affaires déjà inscrites, la discussion :

Des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Nilès et plusieurs de ses collègues tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats qui eurent lieu en Algérie, au Maroc ou en Tunisie entre le 1^{er} janvier 1952 et le 3 juillet 1962 (n° 324, 512) ;

Des conclusions du rapport sur la proposition de loi de M. Balmigère tendant à l'application de la législation sur les quarante heures et à la rémunération des heures supplémentaires aux salariés de l'agriculture (n° 150, 540).

La conférence des présidents s'est enfin préoccupée de l'organisation de la discussion de la loi de finances pour 1974 qui aurait lieu dans les conditions suivantes :

La discussion de la première partie se déroulera la semaine prochaine jusqu'au 25 octobre inclus, au cours de séances qui seront précisées vendredi prochain. La discussion générale sera organisée sur cinq heures.

La discussion de la deuxième partie commencera le vendredi 26 octobre, matin, et se déroulera selon un calendrier publié ci-après en annexe.

ANNEXE I

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU MERCREDI 17 OCTOBRE 1973

Aux textes des questions orales publiées au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du 13 octobre 1973, ajouter la question orale avec débat suivante :

Question n° 5314. — M. Soustelle demande à M. le ministre des affaires étrangères : 1° s'il n'estime pas opportun de faire une déclaration au Parlement sur la position du Gouvernement à l'égard de l'agression déclenchée au Moyen-Orient par l'Égypte et la Syrie ; 2° quelles démarches il a entreprises ou envisagées d'entreprendre, notamment à l'O. N. U., pour contribuer au rétablissement de la paix en Orient et pour que l'État d'Israël jouisse enfin du droit à l'existence dans des frontières sûres et reconnues ; 3° quelles informations il est en mesure de donner à l'Assemblée nationale sur l'utilisation dans la guerre contre Israël de matériels français fournis à la Libye ou à d'autres pays arabes ou africains.

ANNEXE II

Projet de calendrier de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances pour 1974.

	Durées prévues.
Vendredi 26 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Information	2 heures.
O. R. T. F.	2 heures 15.
Imprimerie nationale	0 heure 15.
Monnaies et médailles	0 heure 30.
Départements d'outre-mer	4 heures.
Total	9 heures.
Lundi 29 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Services généraux du Premier ministre :	
Formation professionnelle, <i>Journaux officiels</i> , Conseil économique.....	2 heures.
Fonction publique	1 heure 30.
Jeunesse et sports	4 heures 30.
Commerce, artisanat	2 heures.
Total	10 heures.

	Durées prévues.
Mardi 30 octobre (matin, après-midi et soir) :	
Transports terrestres	2 heures 30.
Aviation civile	3 heures.
Marine marchande	3 heures.
Total	8 heures 30.
Mercredi 31 octobre (matin et après-midi) :	
Justice	3 heures.
Légion d'honneur, Ordre de la Libération ..	0 heure 10.
Territoires d'outre-mer	2 heures 20.
Total	5 heures 30.
Mardi 6 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Développement industriel	3 heures.
Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. (partiel).	5 heures 30.
Total	8 heures 30.
Mercredi 7 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Agriculture, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. (suite) ..	10 heures.
Total	10 heures.
Jeudi 8 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Développement scientifique	3 heures 30.
Armées, S.G.D.N., Essences et poudres.....	6 heures 30.
Total	10 heures.
Vendredi 9 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Affaires culturelles	3 heures.
Anciens combattants	6 heures.
Total	9 heures.
Lundi 12 novembre (après-midi et soir) :	
Affaires étrangères, Coopération	6 heures.
Total	6 heures.
Mardi 13 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Education nationale	8 heures 30.
Total	8 heures 30.

	Durées prévues.
Mercredi 14 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Aménagement du territoire, Equipement, Ur- banisme	7 heures.
Logement (partiel)	3 heures.
Total	10 heures.
Jeudi 15 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Logement (suite)	1 heure.
Tourisme	2 heures.
Travail	4 heures.
P. T. T.	3 heures.
Total	10 heures.
Vendredi 16 novembre (matin et après-midi) :	
Santé, Sécurité sociale	6 heures 30.
Total	6 heures 30.
Lundi 19 novembre (après-midi et soir) :	
Intérieur et rapatriés	4 heures 30.
Environnement (partiel)	1 heure 30.
Total	6 heures.
Mardi 20 novembre (matin, après-midi et soir) :	
Environnement (suite)	2 heures.
Plan, Réformes administratives	2 heures.
Parafiscalité	0 heure 30.
Comptes spéciaux du Trésor	0 heure 30.
Charges communes	1 heure.
Services financiers	1 heure.
Articles non rattachés	2 heures.
Total	9 heures.
Total de la deuxième partie ..	126 heures 30.

◆ ◆ ◆

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le vendredi 19 octobre 1973, à douze heures trente, dans les salons de la Présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

Paris (réforme de son statut).

5387. — 17 octobre 1973. — **M. Henri Fitzbin** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les récents développements de la situation à l'hôtel de ville de Paris, qui viennent de mettre, une fois de plus, la question du statut de la capitale au premier plan de l'actualité. Personne ne conteste plus le caractère archaïque et anti-démocratique de ce statut. La tutelle gouvernementale empêche toute modification sérieuse de l'administration de la ville. C'est ainsi que les propositions formulées par le groupe communiste du conseil de Paris, tendant à la constitution d'un organisme permanent s'apparentant à la commission départementale d'un conseil général, se sont heurtées au veto préfectoral. On parle depuis des années d'une modification du statut actuel mais, à ce jour, aucune information précise n'a été donnée quant aux projets gouvernementaux à cet égard. Il est devenu indispensable que le Gouvernement fasse connaître ses intentions exactes et dise s'il entend enfin reconnaître aux Parisiens les mêmes droits qu'aux citoyens de toutes les autres communes de France. Il lui demande donc : 1° s'il est disposé à accepter la discussion rapide, à l'Assemblée nationale, des propositions d'origine parlementaire, et notamment de la proposition de loi des députés communistes de Paris tendant à doter la capitale d'un statut démocratique ; 2° s'il a lui-même l'intention de soumettre un projet de loi pour un nouveau statut de Paris ; 3° dans l'affirmative, quelles en seront les grandes lignes et à quelle date sera-t-il déposé.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Pétrole (crise de l'approvisionnement de produits pétroliers).

5390. — 17 octobre 1973. — **Mlle Fritsch** attire l'attention de **M. le ministre du développement industriel et scientifique** sur les inquiétudes auxquelles donne lieu la situation du marché des combustibles liquides et des carburants, sur le plan régional et national. Cette crise dans les approvisionnements de produits pétroliers, prévue depuis plus d'un an, est due à des raisons diverses, mais notamment au fait que les raffineries françaises ont été contraintes de subir le relèvement par les fournisseurs arabes du prix du pétrole brut alors que les différentes demandes de revalorisation des prix et d'alignement sur les autres pays européens déposées par les compagnies pétrolières se sont heurtées au refus de **M. le ministre de l'économie et des finances**, qui a même taxé en baisse les prix ex-raffineries, de telle sorte que ceux-ci sont à un niveau sensiblement inférieur à celui atteint dans les pays voisins. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer aux consommateurs un approvisionnement normal de ces produits.

Rentes viagères (revalorisation).

5391. — 17 octobre 1973. — **M. Coussé** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de préciser la politique qu'il entend suivre en ce qui concerne la revalorisation indispensable des rentes viagères.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Art. 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté, soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Charbon (développement de la production).

5357. — 18 octobre 1973. — **M. Krieg** rappelle à **M. le ministre du développement industriel et scientifique** que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a récemment fait connaître un programme à long terme visant à maintenir son industrie d'extraction de charbon à un niveau suffisant à satisfaire sa propre consommation et celle des pays voisins (dont le nôtre). Or cette décision était en contradiction avec la recommandation faite à plusieurs reprises par la C. E. C. A. et renouvelée en 1972, préconisant la fermeture progressive des mines de charbon, en commençant par les moins rentables, politique acceptée et mise en application par la France. Au moment où les événements internationaux donnent à nouveau les plus grandes craintes en ce qui concerne l'approvisionnement de l'Europe, et donc de notre pays, en pétrole, il lui demande s'il ne conviendrait pas de reconsidérer notre position sur le point soulevé, et de suivre la position réaliste adoptée par le Gouvernement de la R. F. A.

Finances locales (assujettissement des collectivités locales à la T. V. A. sur les services qu'elles exploitent directement).

5358. — 18 octobre 1973. — **M. Heusheer** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les entreprises privées assujetties à la T. V. A. qui utilisent des immobilisations dont l'exploitation

leur a été concédée ou affermée par des collectivités locales, peuvent déduire la T. V. A. ayant grevé ces immobilisations dans les conditions fixées par les articles 216 ter à 216 quinquies de l'annexe II au code général des impôts. Par contre, les collectivités qui exploitent en régie les mêmes services ne peuvent bénéficier de ces dispositions tant que le décret prévu par l'article 5 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 devant autoriser leur assujettissement par option au régime de la T. V. A., n'aura pas paru. C'est ainsi que les collectivités locales qui exploitent directement leur service de distribution de l'eau ne sont pas assujetties à la T. V. A. parce que cette activité est située hors du champ d'application de l'impôt. Cette disposition, prise en faveur de ces collectivités, se retourne finalement contre elles, car elles ne peuvent récupérer la taxe ayant grevé leurs investissements. De ce fait, les dispositions légales actuellement en vigueur procurent un avantage important au mode d'exploitation en concession ou affermage, produisant ainsi l'effet inverse de celui voulu par le législateur et sont utilisées par certaines sociétés privées pour persuader les collectivités locales d'abandonner l'exploitation directe de leur réseau d'eau. Il risque d'en résulter une atteinte aux responsabilités et aux libertés communales finalement préjudiciables aux administrés sans aucun avantage pour les utilisateurs d'eau. Pour remédier à cette situation il lui demande quels sont les motifs qui retardent la parution du décret susvisé, d'autant plus que le législateur a clairement manifesté son intention une deuxième fois par l'article 23 de la loi n° 69-1161 du 24 décembre 1969.

Conseillers généraux (incompatibilités : extension à tous les fonctionnaires en fonction dans le département).

5359. — 18 octobre 1973. — M. de Montesquou appelle l'attention de M. le ministre de l'Intérieur sur les anomalies du régime des incompatibilités au conseil général. Il résulte en effet de la combinaison des dispositions des articles L. 195 à L. 197 et L. 206 à L. 210 du code électoral relatives aux inéligibilités relatives et aux incompatibilités, que seuls certains fonctionnaires de l'Etat limitativement énumérés ne peuvent exercer le mandat de conseiller général dans le ressort du département où ils exercent leurs fonctions, tandis que, par contre, toute fonction rémunérée sur le budget départemental est incompatible dans l'ensemble du département. Dans la pratique, ces textes aboutissent à écarter du conseil général tous les employés du cadre départemental de la préfecture, alors même que l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A et B des différents services de l'Etat dans le département ne sont visés par aucune incompatibilité. Lorsque l'on connaît l'extrême désordre du statut des personnels de préfecture et la difficulté de distinguer avec précision les services proprement départementaux et les services de l'Etat dans le département, il apparaît que le critère de l'imputation de la rémunération de l'agent sur le budget départemental devient une distinction sans fondement qui détourne la véritable signification du régime des incompatibilités. D'autre part, il est tout à fait anormal qu'un fonctionnaire de ces catégories puisse être élu conseiller général dans le département où il est en fonction souvent depuis de nombreuses années. Il lui demande quelles sont à cet égard la position et les intentions du Gouvernement.

Conseillers généraux (incompatibilités : extension à tous les fonctionnaires en fonction dans le département).

5360. — 18 octobre 1973. — M. de Montesquou appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les anomalies du régime des incompatibilités au conseil général. Il résulte en effet de la combinaison des dispositions des articles L. 195 à L. 197 et L. 206 à L. 210 du code électoral relatives aux inéligibilités relatives et aux incompatibilités, que seuls certains fonctionnaires de l'Etat limitativement énumérés ne peuvent exercer le mandat de conseiller général dans le ressort du département où ils exercent leurs fonctions, tandis que, par contre, toute fonction rémunérée sur le budget départemental est incompatible dans l'ensemble du département. Dans la pratique, ces textes aboutissent à écarter du conseil général tous les employés du cadre départemental de la préfecture, alors même que l'ensemble des fonctionnaires de catégorie A et B des différents services de l'Etat dans le département ne sont visés par aucune incompatibilité. Lorsque l'on connaît l'extrême désordre du statut des personnels de préfecture et la difficulté de distinguer avec précision les services proprement départementaux et les services de l'Etat dans le département, il apparaît que le critère de l'imputation de la rémunération de l'agent sur le budget départemental devient une distinction sans fondement qui détourne la véritable signification du régime des incompatibilités. D'autre part, il est tout à fait anormal qu'un fonctionnaire de ces catégories puisse être élu conseiller général dans le département où il est en fonction souvent depuis de nombreuses années. Il lui demande quelles sont à cet égard la position et les intentions du Gouvernement.

Publicité foncière (taux d'application du taux réduit sur les mutations d'immeubles ruraux aux parcelles boisées ou en friche).

5361. — 18 octobre 1973. — M. Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les régimes spéciaux qui sont applicables aux mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux en général et sur le droit prévu aux articles 721 et 723 du code général des impôts réduit à 11,20 p. 100 pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ruraux. Pour l'application de ce régime spécial, les termes « Immeubles ruraux » doivent être entendus de la même façon que pour l'application de l'article 1373, paragraphe 1^{er} du code général des impôts à propos de ce dernier texte l'administration se réfère aux conditions d'application de l'article 1309 du code général des impôts relatif aux échanges individuels d'immeubles ruraux. L'administration admet que le terme « Immeuble rural » est applicable à tous les immeubles affectés à la production des récoltes agricoles, à la production des fruits naturels ou artificiels, prairies, terres labourables, vignobles ou parcelles forestières. Cette indication résulte d'une réponse de M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 mai 1955 et cette énonciation ne paraît pas limitative. Il ne paraît pas y avoir unanimité entre les agents de l'administration, en ce qui concerne l'interprétation du terme « Immeubles ruraux », et notamment pour ceux qui sont affectés à la production des fruits naturels ; en conséquence, des parcelles de friches ou des parcelles boisées qui ne sont pas affectées à une exploitation agricole sont passibles de l'impôt au taux de 13,20 p. 100. Il lui demande s'il ne lui semble pas que des parcelles de friches ou des parcelles boisées doivent être considérées comme étant affectées à la production de fruits naturels, puisqu'elles paraissent nécessaires au maintien du bon équilibre de l'environnement. Il lui demande si l'administration est fondée à réclamer les droits au taux de 13,20 p. 100 sur de telles mutations ou si, au contraire, il y a lieu de les considérer comme étant affectées à la production de fruits naturels et, par suite, susceptibles de bénéficier du tarif spécial de 11,20 p. 100.

Indemnité viagère de départ (réforme et revalorisation).

5362. — 18 octobre 1973. — M. Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur le problème de la revalorisation de l'I.V.D. Le montant de l'indemnisation de l'indemnité viagère de départ n'a pas changé depuis sa création, quand le coût de la vie ne cesse de croître. Il lui demande s'il envisage les mesures qui pourraient être mises en œuvre : 1^o pour que l'I.V.D. puisse être indexée sur le coût de la vie ; 2^o pour obtenir la modification du système de libération des terres actuellement en vigueur ; 3^o pour faire en sorte que, dans le cadre des réformes envisagées l'I.V.D. permette nécessairement la restructuration des exploitations.

Assurance maladie (gratuité des soins médicaux en faveur des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, bénéficiaires du fonds national de solidarité).

5363. — 18 octobre 1973. — M. Audinot demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale s'il ne pourrait envisager, dans le cadre des nouvelles mesures sociales en préparation, la possibilité d'accorder la gratuité des frais médicaux aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, bénéficiaires de l'allocation du fonds national de solidarité. Le fait que ces personnes doivent pour subsister bénéficier d'un effort de solidarité nationale prouve déjà leur état de dénuement matériel. Cette mesure permettrait, en outre, aux personnes âgées qui ont dépassé l'âge de la retraite d'avoir l'assurance de recevoir des soins et traitements que nécessitent leur âge et leur état.

Assurance vieillesse (cumul intégral avec la pension de victime de guerre).

5364. — 18 octobre 1973. — M. Audinot appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des bénéficiaires de pensions d'invalidité au titre de victimes de guerre, dont le montant de pension est compté dans les ressources qu'ils déclarent, en vue d'obtenir les avantages vieillesse qui leur sont dus. Dans le IX^e du code de la sécurité sociale il est spécifié que l'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité est subordonnée à un plafond de ressources actuellement fixé à 9.600 francs par an pour un ménage, y compris l'allocation elle-même. Quant aux pensions militaires attribuées aux veuves de guerre, elles ne figurent pas parmi les ressources n'entrant pas dans la constitution de ce plafond. Cette disposition n'est pas favorable aux invalides de guerre de situation modeste, d'autant plus que les veuves de guerre bénéficient à cet égard d'un plafond spécial qui leur permet de cumuler intégralement leur pension et les avantages vieillesse. Il lui demande : 1^o s'il n'estime

pas qu'il y a là une discrimination entre deux catégories de victimes de guerre; 2° s'il envisage de soumettre un texte aux Assemblées parlementaires pour remédier à cet état de choses.

*Assurance vieillesse
(cumul intégral avec la pension de victime de guerre).*

5365. — 18 octobre 1973. — M. Audinot appelle l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur la situation des bénéficiaires de pension d'invalidité au titre de victimes de guerre, dont le montant de pension est compté dans les ressources qu'ils déclarent en vue d'obtenir les avantages vieillesse qui leur sont dus. Dans le livre IX du code de la sécurité sociale il est spécifié que l'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité est subordonnée à un plafond de ressources actuellement fixé à 9.600 francs par an pour un ménage, y compris l'allocation elle-même. Quant aux pensions militaires, attribuées aux invalides de guerre, elles ne figurent pas parmi les ressources n'entrant pas dans la condition de ce plafond. Cette disposition n'est pas favorable aux invalides de guerre de situation modeste, d'autant plus que les veuves de guerre bénéficient à cet égard d'un plafond spécial qui leur permet de cumuler intégralement leur pension et les avantages vieillesse. Il lui demande : 1° s'il n'estime pas qu'il y a là une discrimination entre deux catégories de victimes de guerre; 2° s'il n'envisage pas de soumettre un texte aux assemblées parlementaires pour remédier à cet état de choses.

Incendie (prévention des accidents provenant d'incendies dans les domiciles).

5366. — 18 octobre 1973. — M. Claudius-Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les nombreux accidents, parfois mortels, résultant d'incendies ou les provoquant, qui se produisent à l'intérieur des domiciles. Il lui demande : 1° s'il existe une statistique annuelle de ces accidents, au moins de ceux qui entraînent la mort humaine soit par le feu, soit par asphyxie; 2° s'il ne lui paraît pas souhaitable d'envisager la publication d'une brochure, à l'instar de son collègue le ministre de l'intérieur britannique, dans le cadre d'une campagne d'information et de mise en garde.

Fiscalité immobilière (T. V. A. sur les acquisitions de terrains destinés à la construction de maisons individuelles).

5367. — 18 octobre 1973. — M. La Douarec expose à M. le ministre de l'économie et des finances que lorsque les terrains acquis sont destinés à la construction de maisons individuelles, le régime de la taxe à la valeur ajoutée n'est applicable que dans la limite d'une superficie de 2.500 mètres carrés par maison et la fraction du prix ne s'appliquant pas à ces 2.500 mètres carrés est soumise aux droits d'enregistrement au tarif de droit commun. Une réponse ministérielle (*Journal officiel* du 8 mars 1971, débats Assemblée nationale, page 583) précise qu'il est possible de ne pas appliquer la règle proportionnelle pour la ventilation du prix afférent aux 2.500 mètres carrés destinés à la construction et de procéder à une ventilation de prix autre, sous le contrôle de l'administration, si le terrain acquis n'est pas à usage exclusif de terrain à bâtir, c'est-à-dire s'il n'est pas destiné à être occupé par la maison à construire et par ses dépendances (accès, cour, jardin, parc). Cette réponse se trouve du reste confirmée dans une instruction administrative du 27 juillet 1973. Mais des difficultés s'élevaient notamment lorsqu'une partie du terrain est conservée en bois, est à usage de prairie ou de jardin potager. Il serait souhaitable que soient précisés les cas où le terrain ne doit pas être considéré comme dépendance de la maison et par voie de conséquence, les cas où la règle proportionnelle ne s'applique pas.

Habitat insalubre (montant de l'indemnité d'expropriation).

5368. — 18 octobre 1973. — M. Frédéric-Dupont attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme sur les injustices auxquelles conduit parfois l'application stricte de l'article 18 de la loi n° 70-812 du 10 juillet 1970. Il lui signale en particulier que d'après ce texte la valeur des immeubles présumés insalubres est sous-évaluée de telle sorte que certains propriétaires, auxquels on a fait payer un ou deux ans avant l'expropriation des droits de succession importants, se voient verser une indemnité d'expropriation qui n'est même pas égale aux frais de succession qu'ils ont payés. Il lui demande s'il n'estime pas que cet article devrait être modifié afin de ne pas léser les intérêts légitimes de certains propriétaires de bonne foi.

Rapatriés (d'Afrique : indemnisation).

5369. — 18 octobre 1973. — M. Mario Bénéard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Français rapatriés d'Afrique noire et dépossédés des biens qu'ils possédaient outre-mer. Les intéressés ne peuvent se voir appliquer les dispositions prévues par la loi du 15 juillet 1970 pour leur indemnisation du fait que les décrets d'application de ce texte législatif aux territoires autres que l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Vietnam, le Laos et le Cambodge ne sont pas encore intervenus. Pour la même raison, cette catégorie de spolés ne peut bénéficier de la mesure d'avance récemment autorisée par le Gouvernement. Afin de permettre un règlement équitable de ces problèmes, il lui demande quand peut être escomptée la parution du décret conditionnant la possibilité d'indemnisation des Français concernés et, si ce texte ne peut être promulgué rapidement, les mesures transitoires qui sont envisagées pour apporter à nos compatriotes un dédommagement dont la nécessité et l'urgence sont évidentes.

Police (attributions respectives du chef de poste de la police nationale et du brigadier chef de la police municipale).

5370. — 18 octobre 1973. — M. Mario Bénéard expose à M. le ministre de l'intérieur que certains postes de police municipale ont à leur tête un fonctionnaire de police nationale, officier de police principal ou inspecteur de police principal, sous les ordres immédiats duquel se trouve placé un brigadier chef de police municipale, fonctionnaire municipal. Il lui rappelle que le statut général du personnel communal sous la rubrique Police municipale stipule : « Le brigadier chef de police municipale est un agent dirigeant le personnel de la police municipale, dont il coordonne l'activité. » Le même statut précise à la rubrique notations : « Il est fait appel au chef de service le plus direct pour les propositions de notations et appréciations dans le cadre réservé au chef de service sur la feuille annuelle de notations. » Il lui demande de préciser quelles doivent être les attributions respectives de ces deux fonctionnaires en matière de notations de commandement et d'attributions de congés aux gardiens de police municipale des postes où se trouve un fonctionnaire chef de poste de la police nationale et un brigadier chef de la police municipale.

Pétrole (approvisionnement en fuel-oil domestique des distributeurs indépendants).

5371. — 18 octobre 1973. — M. Braun expose à M. le ministre du développement industriel et scientifique que les négociants en combustibles éprouvent les plus vives inquiétudes au début de l'automne en ce qui concerne leurs approvisionnements en fuel-oil domestique. Cette inquiétude touche plus particulièrement ceux qui, par souci d'indépendance commerciale, n'ont pas souhaité se « lier » avec une société pétrolière. Il semble que ces dernières aient adopté une attitude discriminatoire entre les négociants libres et ceux qui sont intégrés, sur le plan des livraisons et sur celui des rémunérations. Ils estiment que le fait de livrer un négociant libre à des conditions de prix discriminatoires et inacceptables par ce commerçant constitue un refus de vente. Sans doute, une concertation est-elle en cours entre l'industrie du pétrole et les revendeurs, mais la question se pose de savoir si elle pourra dégager des solutions au sujet du droit de chaque négociant à son approvisionnement. Ce problème ne peut être laissé à la seule discrétion de ceux qui détiennent au départ un produit contingenté à la source. Il lui demande en conséquence comment sera réalisée cet hiver la distribution du fuel-oil domestique. Il souhaiterait savoir si des mesures sont envisagées afin que les négociants, qu'ils aient ou non des liens avec un groupe ou une marque pétrolière, aient la certitude d'obtenir un approvisionnement en fuel tenant compte de l'importance de leur clientèle et basé sur le libre choix du fournisseur.

Rentes viagères (taux des rentes versées par la Caisse nationale des retraites de vieillesse et rendement de ses placements).

5372. — 18 octobre 1973. — Mme de Hauteclocque demande à M. le ministre de l'économie et des finances : 1° quels ont été de 1895 à 1972 les taux annuels d'intérêt ayant servi de base au calcul des barèmes des rentes viagères de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse; 2° quels ont été de 1895 à 1972 les taux moyens annuels des placements des fonds de la C.N.R.V. effectués au cours de chacune des dites années; 3° quels ont été de 1895 à 1972 les taux annuels de rendement de l'ensemble des fonds de la C.N.R.V.

Rentes viagères (possibilité pour les titulaires de rentes viagères de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse de demander la liquidation de leur retraite à soixante-dix ans).

5373. — 18 octobre 1973. — **Mme de Hautecloque** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** : 1° s'il est exact que par dérogation aux dispositions de l'article 10 de la loi du 20 juillet 1886 les titulaires de rentes viagères de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sont autorisés à demander la liquidation de leur retraite à l'âge de soixante-dix ans ; 2° quelle est la date et quelle est la forme de cette décision ; 3° quelles ont été les mesures prises pour porter ces nouvelles dispositions à la connaissance des intéressés.

Impôt sur le revenu (indemnité de départ à la retraite : étalement de l'imposition sur les années postérieures à son encaissement).

5374. — 18 octobre 1973. — **M. Le Theule** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la réponse faite à la question écrite n° 27913 (*Journal officiel*, débats A. N., n° 13, du 1^{er} avril 1973). Dans cette réponse relative à l'imposition des indemnités de départ à la retraite il disait qu'il n'était pas possible d'envisager le relèvement des limites de cette exonération mais qu'afin d'atténuer les effets de la progressivité de l'impôt il avait été admis que la partie imposable de l'indemnité serait considérée comme un salaire différé et pourrait être répartie sur l'année de son encaissement et les trois années antérieures. Il lui fait observer, lorsqu'il s'agit de retraite anticipée, que l'indemnité représente une partie des salaires à venir qui ne seront pas versés par l'employeur et non une prime accordée par celui-ci. Cette indemnité n'a rien à voir avec l'activité antérieure du salarié qui prend une retraite anticipée. La notion de salaire différé devrait s'analyser comme étant un salaire reporté au-delà du départ et non pas en-deçà. Il lui demande si cette interprétation qui paraît logique ne devrait pas être retenue et s'il n'estime pas en conséquence que l'étalement des sommes perçues au titre de l'indemnité de départ anticipé devrait être fait sur les années postérieures au départ et non sur les années antérieures.

Instituteurs (calcul de l'ancienneté ; prise en compte des années passées à l'école normale, puis à l'école normale supérieure).

5375. — 18 octobre 1973. — **M. Boscher** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** les faits suivants : la carrière d'un instituteur titulaire s'est déroulée de la manière suivante : école normale de Tarbes 1942-1946 ; préparation au concours ; d'entrée de l'école normale supérieure de Saint-Cloud ; 1946-1948 au lycée de Toulouse. Admission à l'école normale de Saint-Cloud : 1948 ; sortie de cette école : 1951 ; service militaire 1951-1952. Interruption de carrière pour raisons familiales 1952-1956. Réintégration dans l'éducation nationale : 1956. Depuis cette date l'intéressé sert sans discontinuer comme instituteur titulaire. Or la fiche décomptant son ancienneté ne tient nul compte des services effectués antérieurement à son service militaire. Malgré ses réclamations répétées, l'intéressé n'a pu obtenir aucune réponse des autorités académiques. Il lui demande si les années passées à l'école normale de Tarbes et à l'école normale supérieure de Saint-Cloud ne doivent pas être pris en compte pour l'établissement de l'ancienneté de services.

O. R. T. F. (exonération de la redevance au profit d'une famille dont l'enfant étant infirme suit les cours de télé-enseignement).

5376. — 18 octobre 1973. — **M. Terrenoire** demande à **M. le ministre de l'information** s'il ne serait pas possible, malgré la réglementation actuelle, d'exonérer de la redevance de télévision un foyer au sein duquel vit un enfant grand infirme dont le handicap est tel que la seule forme possible de scolarisation est celle du centre de télé-enseignement. A cette fin les parents ont été obligés d'acquiescer un poste récepteur de télévision. Ayant obtenu pendant une année une remise gracieuse, le centre de redevances a signifié à cette famille que cette remise n'était pas renouvelable. La situation de cette famille, ainsi que de beaucoup d'autres où des difficultés analogues existent, est telle qu'il semblerait logique, que, par dérogation aux textes, une possibilité d'exonération soit accordée, preuve étant faite de la nécessité d'utilisation de la télévision pour suivre les cours de télé-enseignement.

Vin (chute du prix à la production).

5377. — 18 octobre 1973. — **M. Balmigère** expose à **M. le ministre de l'agriculture et du développement rural** que la chute actuelle du prix du vin à la production provoque une vive inquiétude dans les départements producteurs. Les cours se situent autour de 8,50 F après avoir atteint 11 et 12 francs avec une moyenne de 9,14 francs pour la campagne qui vient de se terminer. La situa-

tion actuelle confirme que la montée des cours était due à la conjoncture et non à l'action du Gouvernement qui n'a pas su profiter du répit pour organiser le marché afin de garantir le pouvoir d'achat des viticulteurs. Aujourd'hui, nous nous trouvons à la veille d'une nouvelle crise qui risque de mettre en cause l'existence même de nombreuses exploitations familiales et par conséquent les bases de la viticulture française. En effet, la récolte 1973 sera abondante et de qualité. La poursuite des importations entraînerait donc un effondrement des prix. Or, celles-ci s'élèveront à près de dix millions cette année. A celles en provenance d'Italie se sont en effet ajoutées celles d'Afrique du Nord qui ont atteint deux millions d'hectolitres pour les trois derniers mois contre 70.000 hectolitres l'an dernier, le Gouvernement ayant accepté d'abaisser de 75 p. 100 les droits de douane. Les disponibilités de vins d'Italie seront élevées. De plus l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun souhaitée par **M. le Président de la République** peut encore aggraver la situation. Le Marché commun après avoir conduit à la disparition de toute organisation du marché viticole national risque de l'écraser sous le poids des importations. Des mesures d'urgence s'imposent donc pour éviter une crise dans les régions méridionales qui se trouvent dans une situation économique préoccupante sur le plan de l'industrie notamment. Il lui demande donc : 1° quelles mesures il entend prendre pour fixer un prix du vin à la production supérieur à celui établi à Bruxelles qui n'a été majoré que de 1 p. 100 ce qui ne peut compenser l'importante baisse de revenu que vont subir les viticulteurs en raison de la majoration de leurs charges ; 2° s'il est exact que les autorités de Bruxelles ont rejeté ses demandes concernant la distillation pourtant insuffisante pour rétablir l'équilibre du marché ; 3° comment il envisage de garantir aux viticulteurs un pouvoir d'achat leur permettant de faire face à leurs besoins. S'il pense pour cela organiser le marché dans l'esprit de la charte viticole en prévoyant notamment des mesures d'échelonnement et de blocage, l'ouverture de contrats de stockage avec prime et garantie de bonne fin, la réduction de la fiscalité sur le vin et l'exonération de la patente pour les caves coopératives de vinification ; 4° que compte faire le Gouvernement pour arrêter les importations de toute provenance puisqu'il apparaît que la récolte nationale dépassera les besoins en qualité et en quantité.

Protection maternelle et infantile (conditions de travail des travailleuses de la P. M. I. de la préfecture de Paris).

5378. — 18 octobre 1973. — **Mme Moreau** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** sur les conditions de travail du personnel de la P. M. I. de la préfecture de Paris. Ces mauvaises conditions, dues en particulier au manque d'effectifs, entraînent un surmenage permanent des travailleuses de la P. M. I. et ne leur permettent pas de remplir pleinement leur rôle. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer cette situation, notamment en ce qui concerne : 1° l'augmentation des effectifs en fonction des besoins réels ; 2° l'utilisation immédiate des postes budgétaires vacants pour l'ensemble des catégories ; 3° la réduction à quarante heures de la durée du travail ; 4° le maintien des deux jours de repos consécutifs par semaine ; 5° l'octroi d'une cinquième semaine de congés payés ; 6° la journée continue ; 7° l'abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge de la retraite ; 8° le reclassement des catégories ; 9° le paiement d'un treizième mois ; 10° l'octroi de chèques-restaurants pour le repas de midi. Elle lui demande également s'il n'estime pas devoir assurer à ces travailleuses une formation professionnelle continue sous des formes diverses correspondant aux besoins de personnels qualifiés et leur octroyer des bourses suffisantes pour pouvoir suivre cette formation.

Etablissements scolaires (élèves des communes du syndicat intercommunal de Saint-Germain-lès-Corbeil).

5379. — 18 octobre 1973. — **M. Combrisson** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la situation des élèves des communes du syndicat intercommunal de Saint-Germain-lès-Corbeil, en attente de l'occupation du C. E. S. de Saint-Germain-lès-Corbeil, du fait : du manque de sécurité dans les transports et des difficultés de prendre le repas de midi ; du déplacement des professeurs d'une école à l'autre à Evry ; du manque de professeur d'éducation physique ; du manque de matériel pédagogique. Il lui demande également quelles mesures il envisage de prendre pour que les communes du syndicat intercommunal de Saint-Germain-lès-Corbeil ne supportent pas la participation de 15 p. 100 du coût des transports qui paraît leur être affectée.

Ses (protection des : domaine de l'Estoublon-Fontvieille, Provence).

5380. — 18 octobre 1973. — **M. Porelli** expose à **M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement** qu'une grave menace pèse sur l'un des plus beaux sites de Provence : celui de Fontvieille. En effet, un promoteur privé désireux de réaliser une fructueuse

opération immobilière, a décidé, avec, pour l'instant, l'accord de la majorité du conseil municipal de Fontvieille, de réaliser une zone d'aménagement concerté au lieu-dit L'Estoublon, dont la propriété s'étend sur 350 hectares environ. Cette opération vise à construire au cœur même des Alpilles, dans un premier temps sur 60 hectares, 600 pavillons individuels et un complexe hôtelier et de loisirs. La mise en réserve foncière des 290 hectares restants laisse supposer qu'une fois cette première opération accomplie, l'urbanisation se poursuivra par d'autres tranches successives. Ainsi, serait totalement défigurée l'incomparable beauté de ce coin de Provence chanté par Mistral. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver dans son intégralité en obtenant son classement en zone *non aedificandi* et à vocation agricole, le domaine de L'Estoublon qui produit un vin de qualité supérieure, une huile d'olive très fine et qui appartient, par son histoire et sa situation, au patrimoine national.

Propriété industrielle (vente de la licence de fabrication de la machine-outil multi-fonctionnelle à commande numérique inventée et fabriquée par l'arsenal de Tarbes à une société privée.)

5381. — 18 octobre 1973. — M. Villon exprime à M. le ministre des armées son étonnement d'apprendre que la licence de fabrication de la machine-outil multi-fonctionnelle à commande numérique, inventée, mise au point et fabriquée par les ingénieurs, techniciens et ouvriers de l'arsenal de Tarbes, aurait été vendue à une société privée, la C.I.T. - Alcatel, alors que la fabrication en série de cette machine permettait d'assurer à l'arsenal de Tarbes une activité certaine pour une longue durée. Il lui demande s'il est exact que le prix de cette cession a été livré à cette société pour le prix de 100.000 F alors que le prix que celle-ci demande à ses éventuels clients serait de 420.000 F environ. Il lui demande également s'il est exact que les pièces de rechange pour les machines déjà fabriquées et utilisées par l'arsenal de Tarbes ou d'autres établissements de l'Etat, devront être dorénavant commandées à ladite société privée avec pour seul avantage une remise de 3 à 4 p. 100 sur les prix de vente. Il lui demande enfin comment il peut justifier un tel accord réalisé au détriment de l'Etat et au profit d'une société privée.

Conseillers généraux (incompatibilité avec la fonction de fournisseur de l'administration départementale).

5382. — 18 octobre 1973. — M. Villon rappelle à M. le ministre de l'Intérieur l'article L. 207 du code électoral qui établit l'incompatibilité entre la fonction de conseiller général et celle de fournisseur du département. Il lui demande s'il suffit que ce fournisseur transforme ses entreprises en sociétés anonymes et qu'il soutienne la politique gouvernementale, pour que cette disposition devienne caduque, ou s'il ne croit pas au contraire, devoir faire procéder à une enquête pour découvrir les conseillers généraux, et d'abord les présidents de conseil général, qui sont en fait propriétaires d'entreprises fournissant des matériaux à l'administration départementale.

Ponts et chaussées (sous-emploi des camions des ponts et chaussées dans le département de l'Allier).

5383. — 18 octobre 1973. — M. Villon demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme s'il sait que dans le département de l'Allier les camions des ponts et chaussées sont sous-employés; ainsi les 3 camions du parc de Montluçon n'ont été utilisés que pendant 355 heures et ont été immobilisés pendant 2322 heures entre le 1^{er} octobre 1971 et le 25 février 1972 et pendant la même période les 3 camions du parc de Moulins ont été immobilisés pendant 2.236 heures, n'ayant roulé que pendant 1.464 heures. Sait-il que pendant ce temps des fournisseurs de matériaux facturent aux communes et au département 15,67 francs par tonne le transport d'une carrière à une distance de 40 kilomètres alors que le prix pour le même transport n'est que de 6 francs lorsque les ponts et chaussées en sont chargés, différence de prix qui permet de comprendre qui a intérêt au sous-emploi des camions aux ponts et chaussées. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à un gaspillage scandaleux des deniers publics.

Départements (Allier : liste des fournisseurs de matériaux de l'administration départementale).

5384. — 18 octobre 1973. — M. Villon demande à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme s'il peut lui faire connaître la liste des personnes physiques ou morales qui ont été, depuis mars 1970, les fournisseurs de matériaux de l'administration du département de l'Allier.

Environnement (exploitation d'une carrière à Bransat - Allier : non-respect des règlements).

5385. — 18 octobre 1973. — M. Villon expose à M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement que l'exploitation d'une carrière située à Bransat, par la poussière et le vacarme des pelleteuses et des tirs de mine, est une cause grave de pollution et de nuisance pour les habitants du bourg de cette commune. Il lui signale qu'une demande de l'administration tendant à remplacer les tirs de mine par l'emploi d'un bélier mécanique et d'utiliser loin du bourg un concasseur mobile, intervenue en 1971, n'est plus respectée depuis le mois de mars dernier. Il lui signale, en outre, que le propriétaire de cette exploitation a érigé dans le voisinage immédiat d'une église et d'un pont classés, un important hangar en tôle qui détériore le site. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à un tel mépris des lois et règlements en vigueur pour la protection de l'environnement.

Pollution (golfe de Fos).

5386. — 18 octobre 1973. — M. Vincent Porell attire l'attention de M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement sur le fait que le golfe de Fos risque d'être déclaré « zone insalubre ». Certes, la pollution bactériologique du golfe de Fos est effective comme est réelle la pollution chimique. Mais décider de classer le golfe de Fos en zone insalubre sans exiger des pollueurs qu'ils cessent de polluer, cela revient à en faire légalement la « pouablie » de la zone industrialo-portuaire. Déjà, les élus locaux viennent d'apprendre que Solmer déversera sans traitements réellement efficaces ses déchets dans le golfe de Fos. A ce rythme tout le littoral méditerranéen risque d'être déclaré sous peu, en totalité, zone insalubre. Il faut empêcher ce crime, cela est possible. Il précise que la pollution la plus grave, celle de l'eau, pourrait être éliminée à 80 p. 100 en cinq ans si les entreprises responsables y consacraient pendant cette période 1 p. 100 de la valeur ajoutée ou 2 p. 100 de leurs investissements productifs. Il précise que le redressement sera d'autant plus difficile et coûteux que l'on tardera à engager l'effort nécessaire. Déjà, estime-t-il, Solmer va contribuer dans les deux ans qui viennent à détruire peut-être irrémédiablement les fonds marins du golfe de Fos. Certes, des dispositions semblent avoir été prises pour éviter que le golfe de Fos ne subisse une pollution trop forte, mais cet effort est nettement insuffisant. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour exiger de Solmer et de toutes les entreprises qui déversent leurs effluents dans le golfe de Fos, qu'elles réalisent, sans tarder, l'épuration des eaux usées en consacrant à ces opérations les sommes nécessaires comme indiqué ci-dessus. Il demande enfin si, pour éviter l'irréparable ainsi que le démontre l'exemple de la Montedison, M. le Premier ministre n'envisage pas d'exiger de la Solmer que sa production ne démarre qu'une fois l'épuration de ses déchets totalement assurée.

Commissaires aux comptes (possibilité pour les commissaires non inscrits, en fonction en 1974, de présenter leur rapport entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1975).

5388. — 18 octobre 1973. — M. Dominati rappelle à M. le ministre de la justice que l'article 495 de la loi du 24 juillet 1966 stipule qu'à partir du 1^{er} avril 1975 tous les commissaires aux comptes devront être désignés parmi les commissaires inscrits. Dans une réponse à M. Chaumont (*Journal officiel* du 4 novembre 1971, Débat A. N., p. 5267) il a été confirmé que la date ci-dessus était impérative. Cependant, la majorité des sociétés commerciales arrêtant leur exercice au 31 décembre, l'intervenant désire savoir si les commissaires aux comptes non inscrits, en fonction au cours de l'année 1974, pourront présenter valablement leur rapport à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1975 pour approuver les comptes de l'exercice 1974. Cette solution semblerait logique pour les deux raisons ci-après : ces commissaires auront exercé leurs fonctions et engagé leur responsabilité pendant toute la durée de l'exercice 1974; les comptes des sociétés ne pouvant pratiquement pas être arrêtés avant le 1^{er} avril, l'assemblée ne pourra être convoquée avant cette date.

Pétrole (approvisionnement des distributeurs en fuel-oil domestique).

5389. — 18 octobre 1973. — M. Danvers demande à M. le ministre du développement industriel et scientifique de lui faire connaître : 1^o quelles sont les raisons qui ont poussé les négociants et détaillants en combustibles du Nord à porter à la connaissance des parlementaires et des autorités préfectorales leurs inquiétudes en matière d'approvisionnement en fuel destiné aux foyers domestiques; 2^o si les craintes qui sont ainsi exprimées sont ressenties par le Gouvernement

et, dans l'affirmative, quelles sont les mesures que celui-ci entend prendre pour rassurer les consommateurs publics et privés de fuel domestique.

Impôt sur le revenu (déduction des frais d'enregistrement relatifs à l'acquisition de parts sociales d'une société civile immobilière).

5392. — 18 octobre 1973. — M. Jean Briane expose à M. le ministre de l'économie et des finances que, dans la réponse à la question écrite n° 10535 (*Journal officiel*, Débats A.N., du 25 juin 1970), il a été admis que les intérêts de l'emprunt contracté pour acquérir les parts sociales par un membre d'une société civile professionnelle étaient déductibles de la part qui revient à cet associé dans les bénéfices de la société civile professionnelle. Il lui demande s'il en est de même en ce qui concerne les frais d'acquisition, enregistrement, de parts d'une société civile professionnelle.

Régions (comités économiques et sociaux : représentation insuffisante du syndicalisme agricole).

5393. — 18 octobre 1973. — M. Bégault attire l'attention de M. le ministre chargé des réformes administratives sur l'insuffisance de la représentation accordée au syndicalisme agricole dans la composition des comités économiques et sociaux régionaux. C'est ainsi que, dans la région pays de Loire, le nombre de siège réservé au syndicalisme agricole est limité à deux alors que l'agriculture représente une part importante de l'économie régionale. Il lui demande s'il n'envisage pas de revoir la répartition des sièges de manière à permettre à chaque fédération des syndicats d'exploitants agricoles des départements de cette région de disposer d'un siège au comité économique et social de la région.

Assurances invalidité (régime des exploitants agricoles : revalorisation des pensions).

5394. — 18 octobre 1973. — M. Brochard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation pénible qui est celle des titulaires d'une pension d'invalidité du régime des exploitants agricoles. Le montant de cette pension, fixé à mille fois le montant du salaire horaire minimum garanti en agriculture, est en effet extrêmement réduit; il atteint environ 275 francs par mois. Il avait été envisagé, semble-t-il, de modifier le mode de calcul de ces pensions en prenant pour base le salaire minimum de croissance et non plus le S.M.A.G. Il lui demande si une décision en ce sens doit intervenir dans un avenir prochain.

Travaux publics de l'Etat (revendications des personnels).

5395. — 18 octobre 1973. — M. Chazalon demande à M. le ministre des transports s'il peut donner l'assurance que les crédits prévus au budget de 1974 permettront de donner satisfaction aux revendications présentées par les diverses catégories de personnels des travaux publics de l'Etat : auxiliaires de travaux, agents des T.P.E., conducteurs des T.P.E. en ce qui concerne leur reclassement indiciaire l'attribution d'une prime de risque et la revalorisation des indemnités.

Cheminots (calcul des pensions de retraite : salaire de base).

5396. — 18 octobre 1973. — M. Chazalon expose à M. le ministre des transports que, par suite de leur mode de calcul, dans lequel 77 p. 100 seulement de la rémunération totale entrent dans la composition du salaire de base, les pensions des cheminots s'établissent en moyenne à 50 p. 100 du salaire d'activité alors que, dans le régime général de la sécurité sociale, grâce à l'appoint fourni par les retraites complémentaires les pensions pourront atteindre en 1975 70 p. 100 du salaire d'activité. Il lui demande si, pour mettre fin à cette situation anormale, il n'estime pas équitable que l'ensemble des éléments entrant dans la rémunération des cheminots en activité soit progressivement intégré dans le salaire de base pris en compte pour le calcul des pensions.

Ambulanciers (assouplissement du statut des entreprises de transports sanitaires dans les communes rurales).

5397. — 18 octobre 1973. — M. Boyer expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que les dispositions de l'article 2 du décret n° 73-384 du 27 mars 1973, rendent pratiquement impossible le fonctionnement dans les communes rurales des entreprises privées de transports sanitaires terrestres en raison des frais supplémentaires considérables imposés par la constitution d'équipages d'ambulanciers. Il lui demande s'il n'estime pas nécessaire d'assouplir certaines des dispositions précitées afin d'éviter que la fermeture de ces entreprises ne soit finalement préjudiciable aux malades dont l'état de santé exige qu'ils soient transportés d'urgence dans un établissement hospitalier.

Agriculture (situation difficile en Aquitaine).

5398. — 18 octobre 1973. — M. Madrelle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation économique générale et agricole de l'Aquitaine. L'évolution du revenu des agriculteurs aquitains a accentué son retard sur le revenu agricole moyen national alors que la part des exportations agricoles dans les exportations de la région continue à s'accroître. Le secteur le plus largement déficitaire reste le secteur des productions animales et particulièrement de la viande bovine dont la chute des cours a été, en un an, de plus de 20 p. 100. Cette situation compromet en outre gravement les efforts faits en vue du développement de la production de la viande jugée prioritaire par le programme régional de développement et d'équipement. Il lui demande s'il entend définir la politique du Gouvernement à cet égard et lui indiquer quelles dispositions il compte prendre en faveur de la région Aquitaine afin de remédier à cette crise.

Enseignants (accès des professeurs techniques adjoints au corps des professeurs certifiés).

5399. — 18 octobre 1973. — M. Gilbert Faure demande à M. le ministre de l'éducation nationale où en sont les projets de décrets et d'arrêtés adoptés par le conseil d'enseignement général et technique du 25 juin 1973, transmis à M. le ministre des finances et au secrétaire d'Etat à la fonction publique, en juillet 1973, concernant le nouveau recrutement des professeurs de lycées des disciplines technologiques, en application de l'article 17 de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique n° 71-577 de juillet 1971 et l'accès des professeurs techniques adjoints de lycées au corps des professeurs certifiés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ces textes soient rapidement publiés afin que la loi soit appliquée dans les délais prévus pour que dès l'année 1973-1974 les professeurs puissent être recrutés suivant les nouvelles modalités et que la première session annuelle de l'examen de qualification (permettant aux professeurs techniques adjoints de lycées, dont le corps est mis en extinction, d'accéder au corps des certifiés) puisse se dérouler dès l'année 1973-1974 dans le cadre du plan quinquennal prévu.

Crédit (conséquences des hausses du taux de l'escompte sur le montant des mensualités de remboursement des emprunts immobiliers).

5400. — 18 octobre 1973. — M. Denvers demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il n'estime pas que des mesures spéciales devraient d'urgence être prises en faveur des accédants à la propriété de condition modeste, qui, pour se loger, ont fait appel à des prêts à moyen terme réescomptables, c'est-à-dire à un financement qui, aujourd'hui que le taux d'escompte de la Banque de France vient de subir successivement, en peu de temps, deux hausses, connaîtra des charges de remboursement particulièrement élevées et lourdes. En effet bon nombre de bénéficiaires de tels prêts, qui constituent une part importante des financements complémentaires d'opérations bénéficiant de l'aide de l'Etat, ne sont accordés que pour des logements dont les prix sont soumis à des contraintes de plafond, et sont donc destinés à des familles aux ressources modestes qui éprouveront de réelles difficultés pour faire face à leurs engagements. Il lui demande également combien de personnes sont touchées en France par ce relèvement des conditions de leurs prêts qui augmentent de plus de 50 p. 100 leurs charges financières.

Elèves et étudiants (non imposition de leurs revenus occasionnels).

5401. — 18 octobre 1973. — M. Simon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le fait que de nombreux jeunes gens, souvent de condition très modeste, travaillent pendant la période des vacances scolaires pour aider leur famille à subvenir à leurs frais d'études. Ces ressources déclarées par les parents augmentant les ressources imposables servant de base à l'attribution des bourses scolaires, il en résulte que se trouvent paradoxalement favorisés les oisifs au détriment des jeunes gens plus sérieux. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il serait urgent et désirable de prendre toutes dispositions appropriées pour remédier à un tel état de chose.

Navires (nauffrage de la drague Cap de La Hague).

5402. — 18 octobre 1973. — M. Denvers demande à M. le ministre des transports de lui faire connaître, à propos du tragique naufrage de la drague *Cap de La Hague*, 1° le nom de l'armateur ou de la société d'armement qui a passé commande de la construction de ladite drague ainsi que sa nationalité; 2° le nom et l'adresse des chantiers navals qui l'ont construite; 3° la vocation exacte du navire au moment de sa commande puis ensuite au moment de

sa fonction; 4° si le Cap de La Hague a subi, après sa première mise à l'eau, des modifications de superstructures et dans l'affirmative à quelle date, par quels chantiers et pour quelles raisons; 5° la date de délivrance des certificats de navigabilité: a) après sa construction; b) éventuellement après toutes modifications; 6° s'il y a eu délivrance d'un certificat dit « franco de port » et dans l'affirmative par quel organisme de contrôle; 7° si ce navire était muni, à l'instant du naufrage de tous les instruments d'alerte et des engins réglementaires de secours.

Aéronautique (conclusions de la visite du Concorde aux Etats-Unis).

5403 — 18 octobre 1973. — M. Cousté demande à M. le ministre des transports quels enseignements le Gouvernement tire de la récente visite du Concorde aux Etats-Unis et si des perspectives nouvelles de coproduction et cocommmercialisation avec une ou des sociétés américaines sont apparues et susceptibles d'éventuelles négociations.

Allocation aux handicapés adultes (complexité excessive).

5404. — 18 octobre 1973. — M. Cousté expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que, d'une manière générale, les mesures en faveur des handicapés adultes résultant de la loi du 13 juillet 1971 sont apparues particulièrement complexes à l'occasion de leur application. Il lui demande si le Gouvernement ne pourrait pas envisager de prendre l'initiative d'une simplification et préciser sur quels points celle-ci entend principalement se traduire.

O. R. T. F. (Lyon : installation de câbles de retransmission entre la maison de l'O. R. T. F. et le nouvel auditorium de la Part-Dieu).

5405. — 18 octobre 1973. — M. Cousté attire l'attention de M. le ministre de l'information sur le problème du fonctionnement de l'auditorium de la Part-Dieu à Lyon. La construction de celui-ci se poursuit activement et cet équipement unique permettra bientôt de recevoir dans des conditions exceptionnelles les meilleures formations musicales mondiales. La maison de l'O. R. T. F. se trouvant toute proche, il avait été prévu que des chemins seraient ménagés pour le passage des câbles destinés aux retransmissions radio-diffusées et télévisées. Cette solution était naturellement la plus satisfaisante pour tous. Or l'office vient de faire savoir aux constructeurs de cet auditorium qu'il n'était plus question de procéder à l'installation de ces câbles. Il apparaît donc que les câbles au lieu d'être intégrés à la construction devront être tirés pour chaque retransmission et traverseront l'auditorium, les retransmissions étant alors assurées grâce à un car stationné rue Bonnel. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin que la première solution soit finalement adoptée, l'O. R. T. F. ayant été prévenu dès le début de la construction de l'auditorium, et l'aménagement de chemins ne semblant pas être une gêne pour l'office, alors que l'adoption de la seconde solution nuirait sans aucun doute au fonctionnement et aux conditions de retransmission de l'auditorium.

Collectivités locales (personnel : affiliation à la caisse nationale de retraite du personnel d'un syndicat mixte groupant des organismes de statuts juridiques différents).

5406. — 18 octobre 1973. — M. Donnez expose à M. le ministre de l'intérieur que les dispositions de l'article 1^{er} (2^e) du décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947 limitent le champ d'application du régime de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales aux agents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial. En conséquence, se trouvent écartées les demandes d'affiliation présentées par un syndicat mixte comprenant un établissement à caractère industriel ou commercial ou des assemblées consulaires comme c'est le cas du syndicat mixte de réalisation et de gestion du parc naturel régional de Saint-Amand-Raismes. Il lui demande s'il ne serait pas possible de modifier les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 19 septembre 1947 susvisé afin de permettre l'affiliation à la C. N. R. A. C. L. du personnel titulaire d'un syndicat mixte groupant des organismes de statuts juridiques différents.

Enseignants (accès des professeurs techniques adjoints au corps des professeurs certifiés).

5407. — 18 octobre 1973. — M. Robert Fabre demande à M. le ministre de l'éducation nationale où en sont les projets de décrets et d'arrêtés adoptés par le conseil d'enseignement général et technique du 25 juin 1973, transmis à M. le ministre des finances et au secrétariat d'Etat à la fonction publique, en juillet 1973, concernant le nouveau recrutement des professeurs de lycée des disciplines technologiques, en application de l'article 17 de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique n° 71-577 de juillet 1971 et l'accès des professeurs techniques adjoints de lycée au corps des professeurs certifiés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ces textes soient rapidement publiés afin que la loi soit appliquée dans les délais prévus pour que dès l'année 1973-1974 les professeurs puissent être recrutés suivant les nouvelles modalités et que la première session annuelle de l'examen de qualification (permettant aux professeurs techniques adjoints de lycée, dont le corps est mis en extinction, d'accéder au corps des certifiés) puisse se dérouler dès l'année 1973-1974 dans le cadre du plan quinquennal prévu.

Armes (autorisation d'acquisition par les membres des associations agréées pour la pratique du tir).

5408. — 18 octobre 1973. — M. Ducray expose à M. le Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs) que le décret n° 73-364 du 12 mars 1973, paru au Journal officiel du 30 mars 1973, relatif au régime des matériels de guerre, armes et munitions, dispose dans son article 1^{er} : « Les personnes âgées de vingt et un ans au moins, membres des associations agréées pour la pratique du tir, peuvent être autorisées à acquérir et à détenir des armes des catégories 1 et 4 à condition d'être titulaires d'un avis favorable de la fédération française de tir. » Il lui demande s'il n'estime pas nécessaire de donner à cette fédération toutes instructions utiles pour que l'avis favorable soit accordé aux intéressés dès lors qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'acquisition, la détention et le port des armes et munitions.

Enseignants (situation des instituteurs entrés dans des C. E. G. entre 1961 et 1967).

5409. — 18 octobre 1973. — M. Maujôan du Gasset expose à M. le ministre de l'éducation nationale que son attention a été attirée récemment sur le sort préoccupant des instituteurs qui ont commencé à enseigner en C. E. G. entre 1961 et 1967. Ces enseignants ont entre trente et quarante ans et sont en général des pères et des mères de famille. Leur situation précaire mérite d'autant plus d'intérêt. Or, d'une part, l'article 6 du décret n° 64-217 du 10 mars 1964, modifié par l'article 5 du décret n° 70-797 du 9 septembre 1970, fixe la situation des maîtres entrés en C. E. G. avant 1961, en les assimilant à la catégorie des P. E. G. C. D'autre part, les maîtres entrés en C. E. G. après 1967 doivent passer un examen, le C. A. P. E. G. C., fixé par le décret n° 69-493 du 30 mai 1969. Mais le sort des maîtres entrés entre 1961 et 1967 n'est pas prévu par ces dispositions. Il lui demande où en est, à l'heure actuelle, ce problème.

Mutation (droits de première mutation : exonération pour tout titre acquis avant le 31 décembre 1975).

5410. — 18 octobre 1973. — M. Cousté rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que l'exonération des droits de première mutation à titre gratuit dont bénéficient les actions des sociétés immobilières d'investissements constitue un régime temporaire qui a été institué jusqu'au 31 décembre 1975, c'est-à-dire pour la durée du VI^e Plan. Par ailleurs, la loi n° 70-601 du 9 juillet 1970 prévoit que tout titre acquis avant le 31 décembre 1975 est exonéré des droits de première mutation dès lors qu'il sera détenu sous forme nominative pendant deux ans. Un article paru dans le journal *Le Monde* du 4 octobre 1973 paraissant prêter à M. le ministre de l'économie et des finances une interprétation restrictive de ce texte, estimant que l'attrait de l'exonération aurait disparu après le 1^{er} janvier 1974 puisqu'il fallait, pour en profiter, être porteur des actions depuis au moins deux ans, il lui demande s'il peut lui confirmer que tout titre acquis avant le 31 décembre 1975 (donc le 30 décembre 1975 au besoin) sera exonéré des droits de première mutation, dès lors qu'il sera détenu sous forme nominative pendant deux ans.

